



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 3 – 2021

Séance

du mercredi 3 mars 2021

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance
4. Promesse solennelle d'un nouveau juge permanent au Tribunal de première instance
5. Interpellation no 950
Va-t-on vraiment un jour se soucier des plus démunis-e-s ? Rémy Meury (CS-POP)
6. Motion no 1328
Un prix jurassien de la citoyenneté. Baptiste Laville (VERT-E-S)
7. Postulat no 427
La Suisse, une Confédération, vraiment ? Loïc Dobler (PS)
8. Question écrite no 3340
COVID-19 : Sécurité sanitaire garantie et gratuite du vote pour la population lors du 2^{ème} tour de l'élection cantonale. Géraldine Beuchat (PCSI)
9. Motion no 1329
Des voies vertes pour une mobilité responsable et efficiente. Roberto Segalla (VERT-E-S)
10. Motion no 1331
Pour une information satisfaisante des ayants droit lors du dépôt public des installations de téléphonie mobile (rayonnement non ionisants). Fabrice Macquat (PS)
11. Motion no 1337
Cyberadministration : un défi canton-communes essentiel pour l'avenir. Gabriel Voirol (PLR)
12. Motion no 1341
Solaire photovoltaïque : mettre la deuxième, puis la troisième ! Ivan Godat (VERT-E-S)
13. Motion no 1343
Liaison Delémont-Bâle : urgence d'un plan d'action cantonal. Vincent Eschmann (PDC)
14. Postulat no 421
Notre dépendance au numérique : un nouveau paradigme. Roberto Segalla (VERT-E-S)
15. Postulat no 424
Valorisons mieux l'eau de pluie. Jacques-André Aubry (PDC)
16. Postulat no 426
Un réel changement au niveau de l'approvisionnement énergétique dans le canton du Jura. Didier Spiess (UDC)
17. Question écrite no 3336
Combien la nouvelle loi sur le CO₂ va-t-elle coûter aux collectivités publiques ? Alain Koller (UDC)
18. Question écrite no 3344
Service des infrastructures (SIN) : combien de travaux adjugés à des entreprises ne sont finalement pas réalisés ? Didier Spiess (UDC)
19. Question écrite no 3353
Déménagement de l'administration cantonale de Morépont à StrateJ : quels avantages ? Lionel Montavon (UDC)
20. Question écrite no 3356
Décharge du SEOD : une décharge qui se décharge de ses compétences ? Loïc Dobler (PS)
50. Résolution no 204
Des engagements encore plus forts pour l'ensemble de la population et la ville de Moutier ! Pierre-André Comte (PS)
51. Résolution no 205
A quand une prise de conscience réaliste en faveur des métiers de bouche. Marcel Meyer (PDC)

(La séance est ouverte à 08.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : Je me permets d'ouvrir cette séance du 3 mars, première séance de l'année 2021 de notre Parlement cantonal. Plus de deux mois se sont écoulés depuis notre séance constitutive et même si tout n'évolue pas toujours aussi rapidement que souhaité, le printemps qui arrive nous laisse espérer un retour des beaux jours et pas seulement côté météo.

S'agissant du rythme des rendez-vous et des représentations en ce début d'année, je dois bien avouer que leur fréquence reste encore proche du calme absolu. Nous avons été conviées, avec la présidente de la commission des affaires extérieures et de la formation, Madame la députée Géraldine Beuchat, à participer à une séance de la commission Regio Bâle le 21 janvier. Vous ne manquerez pas d'être tenus informés des suites données à cette visite, en particulier par le biais de la CAEF.

Le 3 février, nous avons visité, avec la présidente du Gouvernement, les centres de vaccination et de tests COVID ainsi que les locaux abritant les services de la hotline et du traçage. Je dois dire que j'ai été impressionnée tant par les compétences que par la disponibilité et la générosité à l'effort des différentes personnes avec qui nous avons échangé dans ces différents lieux. Après des mois d'engagement de haute intensité et malgré une fatigue évidente, leur motivation et la qualité de leur engagement sont vraiment à saluer.

Deux séances de présentation du fonctionnement de notre Parlement vous ont été proposées en visioconférence par notre secrétaire général Jean-Baptiste Maître les 21 et 25 janvier et ont été fort appréciées.

Le Bureau a été informé, le 11 janvier, de l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 décembre 2020 concernant son rejet du recours déposé par les communes de Fahy, Grandfontaine et Haute-Ajoie contre la fiche no 5.06 du Plan directeur cantonal ayant trait à l'énergie éolienne, adoptée par le Parlement en novembre 2019.

Au chapitre des moments douloureux, nous avons appris le décès, le 12 janvier, de notre ancien collègue député, Monsieur Dominique Thiévent, député PDC de 2006 à décembre 2020 et président de la commission de l'économie en 2019 et 2020. Je présente à la famille de Monsieur Dominique Thiévent ainsi qu'à ses proches et en particulier à ses collègues du groupe parlementaire, au nom de notre Parlement jurassien, nos plus sincères condoléances.

Nous avons également appris le décès, le 14 février, de Madame Marie Falbriard, grand-maman de notre collègue député Gauthier Corbat, à qui je transmets ainsi qu'à sa famille et au nom du Parlement jurassien, toute notre sympathie.

Pour en venir à la séance de ce jour, vous aurez pu constater que notre ordre du jour est relativement copieux avec 49 points. Comme annoncé dans les informations du Bureau, les points éventuellement non traités dans la rubrique du Département du territoire, de l'environnement et des transports avant la pause de midi seront renvoyés à la séance suivante.

Les restaurants étant encore fermés, nous opterons pour une pause raccourcie à midi, à l'instar de ce qui a été pratiqué lors des dernières séances 2020. Nous devrions terminer cette séance vers 17.30 heures, 17.45 heures.

Concernant l'ordre du jour, le Bureau du Parlement a reçu les retraits des points no 7 de notre collègue Loïc Dobler ainsi que du point no 22 de notre ancien collègue François-Xavier Migy. Les points 15 et 33 sont reportés en l'absence de leurs auteurs ce jour. Pour le point 25, le Gouvernement, après information de la commission de gestion et des finances sur les scénarios possibles, a demandé le renvoi de ce point à la session du 31 mars 2021 afin de lui permettre d'adapter son message et les propositions de modification de l'arrêté aux décisions fédérales les plus récentes.

Nous aurons également une petite adaptation de la procédure s'agissant des points 37 et 38. Ces deux points traitant du même sujet, il est prévu de procéder au développement des deux intervenants avant une prise de position donnée par le Gouvernement unique et une ouverture de discussion portant simultanément sur ces deux objets.

Enfin, même si, désormais, nous sommes devenus incolables en matière de gestes barrières, je vous rappelle que le port du masque est strictement obligatoire et que, comme vous pouvez le constater, vous êtes invités à le garder même en vous exprimant désormais.

Une vigilance doit également être accordée au respect des distances, en particulier dans le hall. Il n'y aura pas de pause mais la cafétéria est à votre disposition si nécessaire.

Une dernière remarque pour conclure ce point des communications : pour faciliter la tâche de repérage du cameraman, il vous serait fort aimable de vous manifester, en plus de votre demande de parole par voie électronique, en levant la main. Nous pouvons donc passer au point 2 de notre ordre du jour avec les 45 minutes de questions orales.

2. Questions orales

La présidente : Il est 8.36 heures. Nous avons quinze personnes qui se sont inscrites pour intervenir sous ce point. Pour la première question, je passe la parole à Madame la députée Amélie Brahier.

Déductions fiscales pour le soutien aux associations locales

Mme Amélie Brahier (PDC) : Pour cette première question orale de la législature, ma question est la suivante : le Gouvernement peut-il nous faire savoir s'il entend tenir compte dans les déductions fiscales, à titre par exemple de dons, des abonnements aux associations, notamment sportives et culturelles, payés par les contribuables et pour lesquels lesdits contribuables n'auraient pas demandé de remboursement en soutien auxdites associations sportives et culturelles ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances, des Ressources humaines et des Communes : La question soulevée par Madame la députée Amélie Brahier est évidemment d'actualité en ce mois de mars.

En regard aux dispositions légales actuelles, les dons faits à des personnes morales qui ont leur siège en Suisse et qui sont exonérées de l'impôt en raison de leur but de

service public ou d'utilité publique, je pense notamment par exemple à Caritas, sont déductibles jusqu'à concurrence de 20% du revenu net annuel à l'IFD, respectivement jusqu'à concurrence de 10% du revenu net à l'impôt d'Etat. A ce titre, dans sa déclaration d'impôt personnelle, chaque contribuable peut faire valoir, sous la forme de dons, le montant effectif ou un forfait cantonal dans les limites précitées.

S'agissant des sociétés sportives et culturelles, les dons effectués initialement, de manière désintéressée et sans contrepartie, sont en principe déductibles. Tel n'est par contre pas le cas des cotisations ordinaires ou des abonnements aux associations, notamment sportives et culturelles, évoquées dans votre question orale.

Malgré la situation sanitaire, le Gouvernement n'entend pas tenir compte, dans le cadre des dates des déclarations d'impôt 2020 et suivantes, d'une déduction fiscale élargie à titre de don.

De plus, il est aussi possible que les durées d'abonnements soient allongées sans contrepartie financière supplémentaire, ce qui engendrerait un suivi fiscal quasi-impossible pour le fisc.

J'espère avoir répondu ainsi à votre question et vous remercie pour votre attention.

Mme Amélie Brahier (PDC) : Je suis partiellement satisfaite.

Quel avenir dans le Jura pour les pêcheurs de Moutier ?

M. Fabrice Macquat (PS) : Selon nos informations, il semble que les pêcheurs de Moutier soient très actifs tant en matière de gestion piscicole que de protection du milieu, ce qui est réjouissant. Nous savons en particulier que leur société de pêche gère parfaitement une station d'incubation et d'élevage de truitelles et qu'elle intervient à bon escient pour protéger leur rivière, en l'occurrence la Birse.

Dans ce contexte, il est possible que certains de leurs membres aient quelques interrogations sur les conditions qui leur seront proposées dans le canton du Jura si Moutier nous rejoint.

À cet effet, le Gouvernement peut-il nous donner certaines informations, notamment en ce qui concerne l'avenir de leur pisciculture, des moyens financiers qui leur seront alloués pour leurs activités ou encore quelles seront leurs possibilités en matière de pratique de la pêche ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Effectivement, Monsieur le Député, le Gouvernement, notamment moi-même le ministre, connaissons la société de pêche de Moutier et nous partageons votre avis, notamment sur la qualité des activités que cette société déploie.

Cette société est composée de véritables passionnés qui produisent notamment un grand nombre de truitelles, des truitelles qui ont la particularité d'être typiques de la Birse et de ses affluents.

Indéniablement, cet élevage sera d'une grande utilité pour la gestion halieutique du canton du Jura et notamment pour le bassin versant de la Birse.

Par rapport à votre question sur l'avenir de la société de pisciculture, nous allons soutenir bien évidemment, dans le cas où Moutier rejoint le Canton du Jura, nous allons soutenir cette société et mettre en valeur son activité. Activité qui permettra de compléter judicieusement les efforts fournis par la société delémontaine en matière d'alevinage et de repeuplement de la Birse et de ses affluents. Bien évidemment que les moyens financiers nécessaires seront à définir dans ce contexte pour permettre de poursuivre durablement cette prestation.

Concernant la pratique de la pêche, les pêcheurs de Moutier pourront évidemment obtenir le permis cantonal jurassien et ainsi donc pêcher jusqu'à Boncourt, en passant par la Scheulte, la Sorne, le Doubs, l'Allaine.

Nous envisageons également de proposer au canton de Berne la signature d'une convention permettant à tout pêcheur jurassien et bernois de pratiquer l'activité de La Roche-Saint-Jean jusqu'aux Gorges de Court. La société de pêche de Moutier et ses membres seront donc les bienvenus. Ils seront bien accueillis avec leurs compétences dans le canton du Jura, comme le seront d'ailleurs l'ensemble des Prévôtoises et des Prévôtois.

M. Fabrice Macquat (PS) : Je suis satisfait.

Détection des cancers durant la pandémie de la COVID-19

M. Rémy Meury (CS-POP) : Dans un article du journal « Le Temps » du 17 février, on apprenait que des diagnostics de cancer ont tardé à être posés en Romandie, plus particulièrement lors du premier confinement.

Le chef du Département d'oncologie des hôpitaux universitaires genevois faisait part d'une impression, le mot est important, de voir davantage de patients arriver à l'hôpital avec des stades de cancer plus avancés, entraînant de fait un pronostic moins favorable. Parmi les causes, on cite deux éléments majeurs : le ralentissement, voire l'arrêt des programmes de dépistage et la peur de la patiente ou du patient de déranger en allant consulter alors que le système sanitaire est saturé par la pandémie.

D'où notre question : si des constatations similaires ont été faites dans le Jura, y-a-t-il une réflexion menée pour tenter d'éviter les principales causes citées ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : Heureusement, dans le canton du Jura, l'activité en oncologie a été très peu modifiée par le confinement.

On a le même nombre de consultations, le même nombre de traitements, le même nombre de nouveaux cas en 2020 par rapport à 2019. Il y a certes eu une ou deux expériences de retard de prise en charge mais qui sont la conséquence bien sûr inévitable de la crise sanitaire que nous vivons.

Le problème se situe plutôt au niveau du dépistage. Vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, il y a eu un arrêt du dépistage au début de l'année passée. La reprise s'est faite assez rapidement dans le canton du Jura en mai 2020, avec la reprise des envois, la reprise également du suivi des personnes. On a pu combler un certain retard mais je crois que, à ce niveau-là, il faut vraiment lancer un appel à

l'ensemble de la population d'aller se faire dépister. Aussi bien pour le cancer du sein que le cancer du côlon, nous avons le dispositif, les processus qui fonctionnent extrêmement bien. Et je crois que c'est sur ce point-là que nous devons concentrer nos ressources sur les prochains mois pour justement éviter que les effets que vous mentionnez n'arrivent durant cette année. Mais, pour l'instant, ils ne sont pas constatés à l'Hôpital du Jura.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

Un avenir pour nos restaurateurs en cas de situation de faillite due à la COVID-19 ?

Mme Emilie Moreau (PVL) : La fermeture des restaurants, déjà ordonnée lors du premier confinement du printemps 2020, avait considérablement fragilisé bon nombre de professionnels du secteur de la restauration mais, pour beaucoup d'entre eux, la deuxième période de fermeture, imposée depuis novembre et qui persiste, risque cette fois d'être fatale.

Selon l'article 15, titre 2, chapitre 2, section 1 de la loi dite sur les auberges, si, pour certains, la seule issue à cette sombre période sera la faillite, ils ne pourront plus exploiter de nouvelles patentes durant dix ans. Autrement dit, nos restaurateurs faillis perdront tout : leurs biens, leur dignité et tout espoir d'avenir...

L'alinéa 2 de l'article 15 prévoit cependant un régime dérogatoire en disant, je cite : « sauf circonstances exceptionnelles ». Je vous demande donc : est-ce que la grave crise traversée aujourd'hui par les professions soumises à patente et obligées de fermer leurs établissements à cause de la pandémie de la COVID-19, représente une circonstance exceptionnelle au titre de l'article susmentionné ? Et si oui, comment sont appréciées à ce jour ces circonstances exceptionnelles qui permettent de délivrer une patente de manière dérogatoire ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : Effectivement, Madame la Députée, l'alinéa 2 de l'article 15 de la loi sur les auberges permet de prendre en compte des circonstances exceptionnelles en cas de faillite mais il est juste, dans le canton du Jura, une personne qui fait faillite, un exploitant d'un établissement qui fait faillite ne peut pas, pendant dix ans, réouvrir et ceci était basé sur le fait que nous voulions, le législateur de l'époque, éviter que l'on utilise finalement la faillite pour assainir sa situation et réouvrir sous un autre nom quelques mois plus tard.

Alors effectivement, la situation aujourd'hui est une situation exceptionnelle. Comment nous allons la considérer ? Nous n'allons pas généraliser la pratique. Nous allons analyser cas par cas pour justement ne pas donner le signal qu'aujourd'hui, il suffit de se mettre en faillite pour redémarrer dans trois, quatre mois sous une autre entité. Donc, nous allons analyser les cas vraiment de manière précise, en prenant en compte la situation d'avant crise, en prenant compte également des efforts qui ont été effectués durant la crise et je crois que c'est avec cette manière de faire que nous pourrons aussi bien protéger les exploitants qui, malheureusement, subissent cette crise mais également les créanciers car, dans une faillite, il y a aussi

des créanciers qui sont propriétaires, qui ont également des commerces locaux qui livrent à ces restaurants et nous devons également faire attention à eux pour limiter le nombre de faillites si ces dernières avaient pour stratégie, je dirais, de résoudre une situation d'avant crise qui était déjà délicate. Mais, évidemment, si la crise que nous vivons n'est pas une situation exceptionnelle, je crois qu'il faudra revoir complètement cet alinéa. Donc, nous entrerons en matière mais cas par cas.

Mme Emilie Moreau (PVL) : Je suis partiellement satisfaite.

Perspectives pour les restaurateurs jurassiens comme cantines d'entreprises ?

M. Gabriel Voirol (PLR) : Selon nos informations, certains restaurants peuvent ouvrir, depuis peu, leurs portes pour des clients particuliers et selon des règles strictes. La Confédération a notamment autorisé les hôtels ne bénéficiant pas d'un restaurant dans leurs propres murs de passer des contrats avec des restaurants à proximité afin de permettre à leurs hôtes de se nourrir.

La semaine dernière, l'OFSP semble également avoir autorisé l'utilisation des restaurants comme cantines d'entreprises, à savoir que certains puissent ouvrir leurs portes pour accueillir des personnes travaillant en extérieur pour le repas de midi, ce qui est un progrès notable ou qui serait un progrès notable.

Le Gouvernement peut-il nous confirmer ces informations, nous renseigner sur les conditions posées pour permettre ces ouvertures particulières et sur leur existence sur le territoire cantonal ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : Le Gouvernement va effectivement utiliser la possibilité qui est offerte aux cantons par la Confédération d'utiliser les restaurants comme cantines pour les entreprises. On regrette que cette mesure vienne un peu tard. On aurait préféré qu'elle soit à notre disposition déjà en décembre. C'est vrai que la période de froid que nous avons vécu ces derniers mois n'était pas facile pour l'ensemble du personnel qui travaillait à l'extérieur.

Donc, nous allons mettre en place cette possibilité. La procédure qui a été décidée et qui est en place depuis aujourd'hui : le restaurateur s'annonce à l'adresse manifestations@jura.ch. Cette annonce est enregistrée. Il reçoit en retour le modèle de convention à utiliser pour formaliser la relation avec l'entreprise. La convention doit être à disposition des autorités de contrôle dans l'établissement. Chaque entreprise peut avoir un restaurant de référence par district. L'entreprise annonce une fois par écrit tous les employés concernés au restaurant. Ensuite, les employés peuvent s'annoncer au jour le jour par oral au restaurant le plus proche de leur lieu de travail. Pour le reste, bien sûr que les conditions prévues dans la lettre de l'Office fédéral de la santé publique et dans le plan de protection d'un restaurant d'entreprises s'appliquent, à savoir horaire d'ouverture restreint de 11 heures à 14 heures.

Le plan de protection de GastroSuisse s'applique avec deux points en plus : la distance entre chaque client et pas entre table mais entre chaque client est de 1,5 mètre (et pas

entre chaque groupe, comme je l'ai mentionné) et le restaurateur place les clients de manière à ne pas mélanger les entreprises.

Les prix des repas doivent rester abordables pour cette catégorie d'employés et la convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse doit être respectée.

Toutes ces conditions, Mesdames et Messieurs, ont été incluses dans le modèle de convention afin que chaque partie sache exactement de quoi il retourne. C'est dans ces conditions que le Canton va autoriser cette nouvelle manière de faire par la Confédération.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Je suis satisfait.

Nomination de l'adjointe de la cheffe de l'Office des véhicules

M. Romain Schaer (UDC) : Récemment, un poste de chef de secteur juridique et des mesures administratives (notamment pour les retraits de permis) et adjoint de la cheffe de l'Office des véhicules a été octroyé. Pour un tel poste, je suppose que les postulations jurassiennes devaient être extrêmement nombreuses.

Ma question : l'UDC défend le slogan « les Jurassiens d'abord ». La personne nommée est-elle bien domiciliée dans le Jura et, encore mieux, jurassienne ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances, des Ressources humaines et des Communes : Monsieur le député Romain Schaer, comme la réponse à votre question écrite sur le même sujet figure à notre ordre du jour et précise le processus de recrutement, permettez que je sois assez brève dans ma réponse et que j'en vienne directement à l'essentiel.

Alors, oui, je vous confirme qu'outre le fait de bénéficier de compétences jugées en parfaite adéquation avec le poste, la nouvelle adjointe à la cheffe de l'OVJ est bien domiciliée dans le Jura.

M. Romain Schaer (UDC) : Je suis extrêmement heureux et satisfait.

Importations de lait pour la production de fromage ?

M. Mathieu Cerf (PDC) : Le 11 janvier dernier, « Agrihebdo » relevait une information de la « Basler Zeitung » qui explique qu'une fromagerie saint-galloise a soumis une demande à la Confédération pour importer du lait en Suisse. Autrement dit, la Confédération pourrait autoriser l'importation de lait pour la fabrication de fromages ou autres produits laitiers à faible valeur ajoutée dans le cadre du trafic de perfectionnement.

La Suisse subit donc aujourd'hui les conséquences d'une libéralisation du marché du lait, instaurée il y a des années, et doit faire face actuellement à une diminution de son approvisionnement en denrées alimentaires.

Au lieu de s'occuper des vrais problèmes liés à la baisse du prix du lait dans notre pays, nous préférons chercher la facilité en nous tournant vers les pays voisins. Je vous

rappelle que la Confédération a déjà approuvé l'importation de milliers de tonnes de beurre.

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous dire s'il envisage d'intervenir auprès de la Confédération à ce sujet et plus particulièrement pour promouvoir une meilleure valorisation de la filière laitière ainsi qu'une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans cette dernière ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : A ma connaissance, Monsieur le Député, la demande d'importation de lait que vous mentionnez est une importation en vue d'un trafic de perfectionnement et cette demande n'a pas encore reçu une réponse de la part de l'Office fédéral de l'agriculture.

Vous mentionnez que la Confédération peut, dans le régime actuel, autoriser des importations sous certaines conditions... conditions qui, bien sûr, doivent être respectées. Dans le cas présent, une de ces conditions est la garantie de réexportation de produits transformés. Donc, on voit que c'est tout un système.

Où je suis parfaitement d'accord avec vous sur le problème de l'importation de lait, ce serait si nous avons une base constante d'importation de 20% à 30% qui se fait de manière régulière sans autorisation spécifique, comme nous avons le cas actuellement.

Le corollaire de tout ça, il faut également l'analyser, c'est qu'aujourd'hui, la situation des producteurs de lait au niveau du prix est relativement bonne depuis quelques mois.

C'est donc toute cette question de savoir est-ce que nous avons un problème conjoncturel ou structurel d'importation. Mais d'avoir un marché qui est plus ou moins équilibré, avec parfois une demande supérieure à l'offre, permet également, pour les producteurs qui sont encore en production, d'avoir des prix relativement bons et de pouvoir vivre de leur production, ce qui n'est pas le cas lorsque nous sommes en surproduction. Donc, il faut toujours faire attention dans l'analyse que l'on porte par rapport à ce genre d'information.

Donc, le Canton, à ce stade, n'envisage pas d'intervenir auprès de la Confédération mais le Gouvernement partage les préoccupations quant au prix du lait destiné à l'industrie. C'est pour cette raison qu'il a approuvé, en fin d'année dernière, la participation cantonale à un projet de développement régional qui s'appelle Créalait, dont le but est d'augmenter la valorisation du lait sur le territoire jurassien. Ce projet doit permettre d'augmenter la part de lait transformé en fromage dans le canton du Jura et d'améliorer ainsi le prix aux producteurs.

Je crois que c'est à travers ce genre de démarche, ce genre d'investissement que nous arriverons réellement à dégager une plus-value dans la production du lait et garder cette plus-value au niveau des régions, au niveau du canton du Jura.

M. Mathieu Cerf (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Télétravail obligatoire et respect des plans de protection des entreprises

Mme Pauline Christ Hostettler (PS) : La pandémie du coronavirus pèse lourd sur notre quotidien. Toute la

population ne peut pas appliquer de la même manière les recommandations fédérales, notamment au niveau professionnel. Le télétravail est obligatoire en Suisse depuis le 18 janvier. Cette obligation reste toutefois floue car le Conseil fédéral précise que le télétravail doit être appliqué, je cite : « partout où c'est possible sans efforts disproportionnés ».

Bien évidemment, tous les emplois ne sont pas compatibles avec le travail à distance. Si les employés doivent se rendre sur leur lieu de travail, des plans de protection doivent être mis en place : port du masque, respect des distances, etc.

Pour garantir la sécurité sanitaire des employés qui ne peuvent pas faire de télétravail, le Gouvernement peut-il préciser quels contrôles sont mis en place pour vérifier l'application et le respect des plans de protection dans les entreprises ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Économie, de la Santé et de l'Agriculture : J'essaierai de respecter le temps qui m'est imparti mais je vous remercie déjà de m'en faire part si je le dépasse.

Le problème, Madame la Députée, des plans de protection ne sont pas liés au télétravail en soi. Le Gouvernement a, au début de la crise, investi énormément dans l'accompagnement, dans le contrôle des entreprises, des restaurants, de tous les acteurs économiques pour justement avoir des plans de protection qui soient conformes et surtout qui remplissent l'objectif qui est de stopper ou de freiner la contamination au niveau des virus.

Depuis l'introduction du télétravail obligatoire, nous avons mené deux campagnes de contrôle, une auprès du domaine de la construction principalement, avec plus de cent contrôles, et une au niveau de l'industrie et de l'artisanat.

Je dirais que le problème se situe principalement plutôt au niveau des chantiers, que ce soit dans le gros œuvre ou le second œuvre, principalement les collaboratrices et les collaborateurs qui ne veulent pas nécessairement porter le masque ou qui ont du mal à respecter certaines distances ou se laver les mains. Par contre, nous avons pu constater que le matériel était à disposition et que des plans existaient.

Au niveau de l'industrie, aujourd'hui, nous n'avons pas de grandes difficultés à faire appliquer ces plans. Ils sont toujours restés les mêmes depuis le début de la crise. Je crois que, là, il y a un respect, il y a également une facilité à les faire respecter, qui est plus évidente que sur des chantiers. Nous allons donc continuer ce travail.

Nous allons poursuivre nos contrôles. Bien sûr, nous allons également les augmenter avec les ouvertures futures qui sont prévues. Je pense notamment au niveau des restaurants, au niveau du sport à l'intérieur.

Mme Pauline Christ Hostettler (PS) : Je suis satisfaite.

Renouvellement paritaire des commissions cantonales

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Il a été beaucoup question, ces derniers temps, du renouvellement des commissions cantonales pour la nouvelle législature, notamment dans le sens du respect

légitime de la parité femmes-hommes. En ce sens, nous saluons le message du Gouvernement au Parlement relatif à la modification de la loi sur l'égalité femmes et hommes.

Pourtant, la tâche semble ardue, ce qui est difficilement compréhensible en l'état. Afin de faciliter ce renouvellement paritaire dès cette année, je m'interroge à propos des deux points suivants :

- Le mandat des commissaires est-il limité dans le temps en terme de législature et, si oui, quelle est la durée maximale de ce ou de ces mandats successifs ?
- De plus, nous avons connaissance du fait qu'au moins deux femmes parfaitement qualifiées ont postulé spontanément pour certaines de ces commissions, en particulier dans le Département de l'environnement où il y a, semble-t-il, des difficultés à recruter des femmes. Comment ces postulantes spontanées sont-elles traitées ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de l'Égalité, de la Culture et des Sports : Madame la Députée, vous avez peut-être fait preuve d'un peu d'impatience parce qu'effectivement, cela sera traité. Cela sera traité en commission très prochainement. Donc, toutes les questions que vous posez pourront être faites dans ce cas-là, bien évidemment.

C'est pour ça aussi que le Gouvernement a pris ses responsabilités par rapport à cette directive de 1994 qui parlait de « en principe » les pourcentages devraient être ceux-là.

On peut rappeler qu'en 1994, il parlait de 30% et 70% et en disant qu'à terme, il serait bien d'atteindre le 40-60% et 60-40% respectivement comme vous le stipuliez.

De ce fait, le Gouvernement, comme je le disais, a pris ses responsabilités d'ancrer cela dans la loi. Donc, véritablement, je pense d'ailleurs, je crois que ce n'est pas décidé encore mais que la commission de la justice va se charger de ce dossier. Et, véritablement, cela sera l'occasion de pouvoir régler toutes ces questions.

Vous dire peut-être quand même que le Gouvernement n'est pas resté les bras ballants en attendant cela puisque nouvelle législature, donc nouvelles commissions effectivement. Donc, nous avons déjà eu ce souci systématiquement, pas plus tard qu'hier, quand on a des commissions qui nous sont proposées par les services, on essaie vraiment de chaque fois avoir ce souci de ce respect des pourcentages.

Vous dire aussi que ça va dans les deux sens. Le constat qu'on fait, c'est que, parfois, il y a des commissions où il y a un pourcentage d'hommes supérieur à ce qui est attendu mais on a aussi des exemples, une commission que vous connaissez aussi dans le cas de l'Office de la culture qui est la commission des bibliothèques, où on a à peu près 90% de femmes en lien avec les fonctions. Voilà un élément important.

Donc, pour tous ces éléments détaillés dans vos questions, cela sera repris, je pense, à ce moment-là et c'est le plus judicieux. Merci de votre attention.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Je suis partiellement satisfaite.

Sous-traitance des lignes de bus aux Franches-Montagnes aux CJ et avenir des TSPG ?

M. Vincent Wermeille (PCSI) : CarPostal, qui a remporté l'offre au niveau des lignes de bus dans le Jura, envisage de confier les lignes des Franches-Montagnes à la compagnie des CJ.

La société TSPG qui assure depuis plus d'un siècle la liaison entre Tramelan et Goumois est directement concernée par cette redistribution des concessions.

Le site projet-horaire.ch nous apprend que la planification 2022 des horaires des lignes de bus a déjà débuté dans le Jura alors que l'on ne connaît même pas encore le sort réservé à la société TSPG, compagnie interjurassienne faut-il le rappeler.

Ma question : le Gouvernement peut-il nous dire s'il entend s'engager pour que subsiste cette société qui relie Tramelan-Saignelégier, Les Pommerats-Goumois depuis plus de cent ans. Merci pour votre réponse.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Monsieur le Député, effectivement, CarPostal a remporté la concession des lignes de bus et dans l'offre de CarPostal, il était mentionné que l'exploitation des lignes des Franches-Montagnes serait donnée à la société anonyme des Auto-transports Tramelan-Saignelégier - Les Pommerats-Goumois, dont vous êtes d'ailleurs le vice-président. Et, effectivement, nous en sommes-là au niveau de l'Etat.

A présent, si CarPostal souhaite collaborer différemment avec les Chemins de fer du Jura ou avec la société anonyme TSPG, eh bien c'est à CarPostal d'entreprendre les négociations mais, dans tous les cas, c'est à l'Etat qu'il reviendra de valider cette situation puisque la concession a été octroyée sur la base de l'offre; et si l'offre est modifiée dans les quatre premières années, eh bien le concessionnaire (Carpostal en l'occurrence) doit demander l'autorisation du commanditaire qu'est l'Etat jurassien.

Actuellement, nous n'avons été saisis d'aucune demande. Donc, il est difficile de répondre à votre question. Par contre, effectivement, nous comprenons que CarPostal cherche la meilleure solution à la fois au niveau des transports, au niveau des collaborateurs, au niveau de l'entretien du matériel. Mais, a priori, nous n'avons pas de préférence aujourd'hui. Par contre, notre principale condition, c'est que la qualité et la pérennité des prestations soient assurées et cela bien évidemment dans le respect des conditions de travail du personnel et du cadre financier promis par CarPostal.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Je suis satisfait.

Aide en cas de détresse psychologique lors d'un deuil ou d'un drame

M. Yann Rufer (PLR) : Le décès soudain d'une personne de l'entourage familial constitue pour chacune et chacun une épreuve difficile qui nécessite souvent d'être entouré et aidé dans cette période de détresse morale.

C'est l'aide qui a été proposée lors d'un drame récent par la Police cantonale. Cette dernière ayant évoqué, en la circonstance, la possibilité pour la veuve de se faire aider

gratuitement par des conseils psychologiques et, ce, dans les trois jours qui suivent le décès.

Les événements en lien avec les démarches funéraires s'enchaînent avec intensité sans pouvoir nécessairement prendre le temps du recul nécessaire. Aussi, dans le cas de cet événement, c'est après cinq jours que des besoins d'aide se sont fait sentir. La réponse fut assez brève et mal perçue par la veuve puisqu'elle s'est entendue dire que les 72 heures post-accident pour obtenir cette aide gratuite était dépassées.

Si l'on peut comprendre que cette démarche soit sur le fond limitée dans le temps, il n'en demeure pas moins que l'empathie doit rester le maître-mot des relations en pareilles circonstances. D'où ma question au Gouvernement : est-il possible de faire preuve d'un peu plus d'empathie en pareilles circonstances et de ne pas appliquer une rigidité administrative, certes légale, mais peu en lien avec la situation émotionnelle liée à cette situation ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : Permettez-moi, Monsieur le Député, en préambule de remercier l'ensemble des bénévoles d'AJUST qui fournissent une assistance psychologique à toutes les personnes impliquées directement ou indirectement, dans un événement traumatique.

Le Canton du Jura mandate cette association AJUST qui, justement, offre ces prestations, c'est vrai, dans un laps de temps relativement court après l'évènement. Alors, vous avez mentionné ces fameuses 72 heures. Je crois que c'est une limite qui est fixée mais, effectivement, il faut une certaine souplesse par rapport à cette dernière.

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec le chef de la Santé publique. Ils ont parlé notamment de ce problème et il est clair que, par rapport à ça, cela ne doit pas être un frein à un soutien psychologique lorsque ce dernier est nécessaire, indispensable. Mais bien sûr que, par la suite, il doit y avoir une orientation vers des professionnels qui, eux, vivent quelque part de cette prestation.

Donc, nous sommes en discussion avec l'association, qui a également changé de président, pour corriger quelque part ou ajuster (sans mauvais jeu de mots) ces petits aspects. Mais, de manière générale, je crois qu'AJUST a toute la confiance du Gouvernement car ils effectuent un travail remarquable pour ces personnes. Mais c'est clair que tout est perfectible et, par rapport à ça, nous avons déjà pris des contacts pour améliorer ces rares situations qui peuvent poser quelques difficultés.

M. Yann Rufer (PLR) : Je suis satisfait.

Vote du peuple jurassien sur la venue de Moutier

M. Yves Gigon (UDC) : Si Moutier vote oui le 28 mars prochain, le Canton du Jura devra se prononcer par la suite sur la venue de Moutier. En effet, la Constitution jurassienne devra être modifiée et le peuple jurassien devra être consulté.

Bien que la première consultation laisse présager un accueil très favorable des Jurassiens, la situation financière catastrophique de la ville de Moutier pourrait en refroidir plus d'un.

Ma question au Gouvernement est la suivante : quelle sera la question posée aux Jurassiens et dans quel délai ?

Et, en cas de refus très hypothétique du peuple jurassien, le Gouvernement peut-il nous garantir que la Question jurassienne sera définitivement réglée ?

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Les questions soulevées par le député Gigon, bien sûr, s'inscrivent déjà dans le résultat qui sortira des urnes le 28 mars prochain. Donc, je pense qu'on va déjà attendre cette première étape-là. Bien évidemment, si le résultat est positif, il y aura une série de modifications législatives qui devront intervenir pour que la ville de Moutier puisse rejoindre le canton du Jura en 2026 et un rétroplanning sera effectué sur cette base.

Le peuple jurassien devra se prononcer sur plusieurs textes, notamment le concordat intercantonal entre Berne et Jura qui fixera les modalités d'accueil de la ville de Moutier dans le canton du Jura et dont la question, je dois bien vous l'avouer, n'est pas encore définie à ce jour. Donc, l'hypothèse reste ouverte quant au contenu de la question. La population jurassienne devra également se prononcer sur une modification de la Constitution jurassienne.

Un comité paritaire sera mis sur pied et ce comité devra procéder à différentes modifications à adopter à la Constitution mais je renonce ici à vous indiquer les articles exacts de la Constitution jurassienne qui devront être modifiés dans ce cadre.

Donc, par rapport à vos deux questions précises, quelle est la question qui sera posée ? Je vous l'ai dit, on verra encore mais, bien évidemment, une question sera posée dans le cadre du concordat. Et puis, par rapport au règlement de la Question jurassienne, nous l'avons toujours indiqué, une fois le vote de Moutier valablement reconnu, la Question jurassienne sera institutionnellement réglée.

M. Yves Gigon (UDC) : Je suis satisfait.

Identification numérique pour accéder au guichet virtuel du Canton

Mme Leïla Hanini (PS) : Pour s'inscrire à la vaccination COVID, obtenir un permis ou envoyer sa déclaration d'impôts, les citoyennes et les citoyens jurassiens sont invités à utiliser l'identification par SwissID. Le Canton impose à ses employés l'identification SwissID pour avoir accès à différents documents qui leur sont propres, comme leur certificat de salaire.

Identifiant SwissID est un service des SwissSign Group, consortium qui regroupent La Poste, les CFF, les assurances, des banques et des caisses maladie. Des données sensibles sont donc traitées par un consortium d'entreprises privées et, ce, gratuitement.

Or, nous savons que si c'est gratuit, c'est que nous sommes le produit. En l'absence actuelle de bases légales garantissant la protection totale des données, le Gouvernement estime-t-il qu'il s'agit réellement d'une solution sécuritaire ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Madame la Députée,

effectivement, la SwissID est en vigueur depuis longtemps. Donc, ce n'est pas forcément une question d'actualité mais, effectivement, elle est utilisée de plus en plus et elle est vraiment très pratique.

Concernant la société SwissSign, la bonne nouvelle, c'est qu'elle est basée en Suisse. Les données sont hébergées en Suisse, le traitement des données est fait en Suisse également et puis, cette société est auditée régulièrement au niveau de la sécurité. Ainsi donc, c'est pour ça que, par exemple, le dossier électronique du patient a choisi cette solution pour identifier finalement les différents utilisateurs.

Je vous rassure tout de suite, Madame la Députée, SwissSign n'a pas accès aux données échangées lors de la connexion. Si vous remplissez votre déclaration fiscale JuraTax avec l'accès SuisseID, soyez rassurée, vos données fiscales ne sont pas connues par la société, seulement par l'Etat jurassien et par vous-même.

Donc, par rapport à la sécurité, oui, la sécurité est bien évidemment suffisamment forte pour que nous ayons confiance dans cette solution. Elle le sera encore plus si la loi fédérale qui est soumise au peuple sera acceptée puisque cette loi prévoit notamment de renforcer la sécurité au travers d'une commission indépendante qui sera chargée de reconnaître et de contrôler tous les fournisseurs d'identité numérique.

Donc, voilà quelques éléments qui devraient vous rassurer Madame la Députée, à continuer à promouvoir la SwissID et donc la modernité de l'Etat, l'efficacité au niveau des transactions administratives, ce que nous cherchons à faire au niveau du Gouvernement.

Mme Leïla Hanini (PS) : Je suis satisfaite.

Distribution de la propagande électorale lors des élections

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Ma question concerne la distribution de la propagande électorale lors des élections.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, voire même de se demander s'il est toujours nécessaire de distribuer ladite propagande.

A Haute-Sorne, chaque parti politique délègue une ou plusieurs personnes afin de procéder à la mise sous enveloppe de la propagande électorale lors des élections. La dernière fois, il se trouve qu'un parti n'a délégué personne.

Je ne citerai pas le nom de ce parti mais il s'agit d'un grand parti cantonal qui ne manque en principe pas de moyens puisqu'on le dit être « le parti de l'économie ». Ma question : j'aimerais savoir à quelle sanction s'expose une commune qui n'obligerait pas les membres des partis présents à insérer la propagande électorale de celui ou ceux qui seraient absents. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : La loi sur les droits politiques prévoit que les communes distribuent la propagande des partis politiques. Traditionnellement, ceux-ci collaborent autant que possible à cette tâche en mettant à disposition des communes des membres de leur parti pour insérer le

matériel dans les enveloppes. Ce n'est donc pas une obligation absolue que doivent remplir les partis.

Ainsi, et dans ce cadre, la loi sur les droits politiques ne prévoit, de ce fait, pas de sanction à l'encontre des partis et n'oblige pas non plus les communes à infliger des amendes parce qu'un parti refuserait ou ne pourrait pas aussi collaborer par rapport à ces envois.

En tout état de cause, les partis collaborent autant que possible mais ne sont pas tenus d'aider à la mise sous pli du matériel de vote. Il n'y a donc pas d'amende prévue en droit cantonal et encore moins d'obligation faite aux communes d'infliger des amendes si, d'aventure, l'engagement des partis était insuffisant.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je suis partiellement satisfait.

Service à domicile par La Poste

M. Didier Spies (UDC) : La Poste et ses exercices de rationalisation sans fin, ça suffit !

La Poste doit rester un service à la population accessible à toutes et tous et non l'inverse.

La cheffe du Département qui a la haute surveillance du géant jaune devrait le savoir. Cela est inacceptable et surtout pénalisant pour les personnes âgées dans notre canton.

Le Gouvernement partage-t-il cet avis ? Est-il prêt à taper du poing auprès du géant jaune et de faire activer ses représentants aux Chambres fédérales, même si un des représentants, justement, a déjà saisi l'opportunité, étant touché dans sa propre commune ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Voilà, Monsieur le Député, effectivement, on observe que La Poste prend des dispositions régulièrement. La dernière en date paraît assez brutale puisqu'elle annonce que le service à domicile est modifié dans sa pratique et impacte les personnes qui ne sont pas forcément préparées en tout cas à y faire face.

Mais, si effectivement ça se fait peut-être de manière trop rapide, remplacer un service satisfaisant par des démarches en ligne qui ne sont pas si évidentes pour les personnes âgées, c'est effectivement un souci.

Un souci auquel nous sommes très attentifs, bien évidemment, et on voit que c'est aussi une détérioration du service dans les zones qui ont déjà vu disparaître offices de poste ou agences postales. Donc, effectivement, c'est intéressant.

La Poste a beaucoup insisté sur la qualité du service à domicile pour remplacer les bureaux de poste. Et vous avez cité l'exemple du village d'un élu fédéral. Effectivement, si on prend l'exemple que vous mentionniez, c'est Fontenais, c'est assez flagrant puisque Fontenais a vu la mise en place d'un service à domicile dans le village et, quelques mois seulement plus tard, les habitants doivent à nouveau prendre de nouvelles habitudes. Et c'est effectivement déstabilisant et inquiétant.

Alors, pour votre question par rapport à l'activation de nos élus fédéraux, et vous l'avez mentionné, un des élus au Conseil national a déjà déposé une intervention. D'après les

informations que j'ai et les contacts que nous avons, une autre intervention sera très certainement déposée au Conseil des Etats par un des deux autres élus jurassiens.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis satisfait.

La présidente : Toutes les personnes inscrites sous ce point ont pu poser leur question. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance

La présidente : Suite à la démission de Monsieur Yannick Jubin, consécutive à sa nomination en tant que juge dans un tribunal régional neuchâtelois le 3 novembre 2020, notre Parlement est appelé à élire un juge permanent au Tribunal de première instance.

Conformément à la procédure prévue à l'article 8a, alinéa 3, de la loi d'organisation judiciaire, le Conseil de surveillance de la magistrature a mis au concours ce poste vacant dans le Journal officiel du 3 décembre 2020, avec délai de postulation au 24 décembre 2020.

A l'issue de ce délai, quatre personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. L'une d'elles, ayant saisi une autre opportunité professionnelle, a retiré sa candidature avant l'audition devant le Conseil de surveillance de la magistrature.

Le Conseil de surveillance de la magistrature a procédé à l'examen des trois candidatures qui répondaient toutes aux exigences légales et a auditionné les candidats avant d'envoyer son préavis motivé au Parlement. Ce préavis vous a été transmis avec les documents usuels par courriel le 3 février.

Pour le poste de juge permanent au Tribunal de première instance, le Conseil de surveillance a ainsi retenu, sur la base des auditions, la candidature de Monsieur Boris Schepard, né en 1986, habitant à Courtételle, titulaire du brevet d'avocat jurassien depuis 2012 et qui exerce l'activité d'avocat au Barreau jurassien depuis 2013.

Informés de ce préavis par le Secrétariat du Parlement, les autres candidats ont maintenu leur candidature pour ce poste. Par ordre alphabétique, il s'agit de Monsieur Thomas Schaller, né en 1982, habitant Porrentruy, titulaire du brevet d'avocat jurassien depuis 2011, actuellement premier-greffier et juge suppléant auprès du Tribunal de première instance et de Monsieur Alain Sulliger, né en 1985, habitant Vendlincourt, titulaire du brevet d'avocat genevois depuis 2015, actuellement procureur fédéral assistant à la Division criminalité économique du Ministère public de la Confédération.

J'ouvre maintenant la discussion. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc procéder à la distribution des bulletins de vote. J'appelle pour ce faire les scrutateurs, Madame Leïla Hanini et Monsieur Bernard Varin pour procéder à cette distribution. Pendant qu'ils se préparent, je me permets juste encore d'ajouter que Monsieur Yannick Jubin a démissionné simultanément de son poste de juge suppléant au Tribunal cantonal. Ce poste a été mis au concours par le CSM, conjointement avec celui de juge permanent au Tribunal cantonal, mais la seule candidature

déposée a finalement été retirée en raison de l'incompatibilité de la fonction avec l'exercice du barreau. Le Bureau du Parlement a donc invité le CSM à relancer la procédure pour pouvoir pourvoir ce poste en même temps que les cinq nouveaux postes de juge suppléant au Tribunal de première instance. Les élections pour ces postes de juge se dérouleront lors de la séance du Parlement du 26 mai 2021.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Je vous invite à rester à votre place pendant toute la procédure.

Si les scrutateurs ont procédé eux-mêmes à leur vote, je les invite à récolter les bulletins avec les urnes et je vous rappelle encore une fois que vous devez rester à votre place durant toute la procédure d'élection.

Durant le dépouillement, nous allons traiter le point suivant de notre ordre du jour.

4. Promesse solennelle d'un nouveau juge permanent au Tribunal de première instance

La présidente : Monsieur Boris Schepard, à l'appel de votre nom, veuillez répondre « Je le promets » après la lecture de la promesse solennelle : « Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ». Monsieur Boris Schepard ?

M. Boris Schepard : Je le promets.

La présidente : Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction au service de la justice jurassienne. Et encore bravo ! *(Applaudissements.)*

5. Interpellation no 950

Va-t-on vraiment un jour se soucier des plus démunis-e-s ?

Rémy Meury (CS-POP)

Ce jour, 9 décembre 2020, le Parlement jurassien a adopté un crédit supplémentaire de quelque 15 millions destiné au soutien des entreprises jurassiennes touchées par la crise COVID-19. Rien de plus légitime à nos yeux. Ce soutien aux entreprises est aussi un soutien aux emplois dans le Jura. La question se pose tout de même de savoir si aujourd'hui quelque chose de similaire est prévu en faveur des personnes qui se trouvent dans la précarité en raison des effets de la crise économique due à la pandémie. Depuis la parution du rapport social (pour éviter d'utiliser le terme de pauvreté) en février 2019, une forme d'Arlésienne s'est instituée dans le Jura : ne vous inquiétez pas, nous nous soucions des plus démunis-e-s et des mesures seront proposées prochainement. Mais on attend toujours, en prétendant même que la situation n'est pas si grave, moins en tout cas qu'à Genève, etc. Le rapport social parlait d'un quart de la population courant le risque de basculer dans la précarité. L'arrêté présentant le crédit supplémentaire de 15 millions parlait d'un quart des travailleuses et travailleurs dans le Jura au bénéfice des RHT. Parallèlement, Caritas

évoquait un appauvrissement sans précédent de la population, notamment par la perte de 20% sur des salaires déjà considérés comme à la limite du minimum vital.

S'il n'y a pas de plan à prévoir comme pour le soutien à l'économie, ceci surtout parce que des instruments existent déjà, il suffit de les activer ou de les amplifier, nous sommes tout de même étonnés de ne pas voir se développer un programme d'aide aux plus démunis-e-s. Nous savons que le Secours d'hiver a reçu 300'000 francs du fonds de solidarité. C'est bien, mais contrairement au Gouvernement, nous ne pensons pas que ce soit suffisant. Pour preuve, les aides consenties par Caritas dans le Jura lors des six derniers mois sont équivalentes aux aides versées durant trois années ordinaires.

Il est urgent d'agir. En Suisse, plus de 600'000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Près de 400'000 se situent juste au-dessus. La crise risque de la faire basculer du mauvais côté de cette frontière, ce qui est sans doute déjà le cas pour une bonne partie d'entre elles. On le sait aussi, ce sont surtout des femmes ayant charge de famille qui vivent plus douloureusement aujourd'hui ces pertes sur leurs salaires déjà peu enviables.

La pratique veut que les services d'aide sociale en Suisse ne s'inquiètent véritablement d'une situation que quand la hausse des demandes est tangible. On le sait pourtant, cette crise développe sournoisement la précarité parmi une frange importante de nos concitoyens-e-s. Cela se fait pas à pas. Les personnes touchées tentent d'abord de trouver d'autres solutions que celle de faire appel à l'aide sociale. On ne va plus chez le médecin, chez le dentiste, on dépense moins pour se nourrir, pour se vêtir. On fait appel à des connaissances pour emprunter ce qu'il faut pour passer le mois. Puis on plonge définitivement dans la pauvreté. Le soutien des collectivités devient incontournable et sans doute supérieur à ce qu'il aurait dû être initialement, quand cela commençait à aller mal.

Ainsi, sachant que la vague de la crise sociale est devant nous et non derrière, et qu'aucun vaccin ne permettra de l'endiguer, le Gouvernement peut-il nous indiquer ce qu'il a prévu par anticipation pour que cette vague ne nous submerge pas ?

Par exemple, et ce sera le seul, car nous attendons des actes spontanés de la part de l'Etat, a-t-il envisagé de compléter les RHT pour une partie des personnes qui en bénéficient aujourd'hui et qui sont tombées sous le seuil de la pauvreté ?

Admet-il comme nous que la lutte contre la pauvreté est un moyen de soutenir l'économie, car l'argent perçu par ces personnes est immédiatement utilisé pour consommer ce qui est nécessaire pour vivre décemment ?

M. Rémy Meury (CS-POP) : Au début du texte de mon interpellation, je fais état de l'adoption par le Parlement jurassien, le 9 décembre dernier, d'un crédit supplémentaire de quelque 15 millions destiné au soutien des entreprises jurassiennes touchées par la crise de la COVID-19. Nous considérons cette démarche comme légitime et nous la considérerons une fois encore comme incontournable lorsqu'il faudra, à la fin de ce mois, adopter un complément non négligeable à ce premier crédit.

Il y a deux ans, alors que le coronavirus n'existait pas encore, je faisais part d'un certain scepticisme quant à la

volonté réelle du Gouvernement de lutter contre la pauvreté après la parution de son rapport social demandé neuf ans plus tôt par une motion largement acceptée par le Législatif.

On nous répète sans cesse que l'on se préoccupe de la réalité vécue par les plus démunis mais, à part un versement du fonds de solidarité de 300'000 francs en faveur du Secours d'hiver, on ne voit guère de mesures concrètes se profiler. Et, très honnêtement, ce geste charitable est bien loin de répondre aux besoins que beaucoup signalent. En effet, il ne s'écoule bientôt plus une semaine sans que des sonnettes d'alarme soient tirées par des associations caritatives notamment.

Caritas a signalé justement qu'en une année, les demandes d'aide pour se désendetter ont augmenté de 50%. Les demandes de soutien par des personnes en RHT qui perçoivent alors moins que le salaire minimum déjà bien légal en soi, explosent auprès de ces différentes institutions.

Le chômage augmente inexorablement, mois après mois, pour atteindre partout des records de taux. La distribution de nourriture a atteint un niveau exceptionnel en fin d'année passée et cela se poursuit. Plusieurs personnes cumulent ces événements significatifs d'un réel appauvrissement de la population.

Aujourd'hui, la précarité s'est développée dans notre pays et dans notre canton de façon phénoménale en raison de la crise sanitaire que nous connaissons depuis une année et que le rapport social ne connaissait pas. La nécessité d'agir en 2019 s'est transformée en urgence d'agir depuis une année. Et chaque jour qui passe accentue cette urgence.

Près d'un million de personnes vivent dans la précarité en Suisse, en dessous du seuil statistique de la pauvreté ou juste à la limite. Et tout le monde s'accorde à dire que cela ne fera qu'empirer tout au long de l'année 2021. En 2019, le rapport social indiquait que, dans le Jura, les personnes dans la précarité ou proche de l'être représentaient un quart de la population du canton. Qu'en est-il aujourd'hui ? Mais même sans les chiffres réels, il est d'ores et déjà démontré qu'il est indispensable d'agir face à ce qui existe et pour anticiper ce qui s'annonce.

Parmi les actions citées plus haut, à part ce versement au Secours d'hiver, rien n'est à mettre à l'actif de l'Etat. Nous considérons que cela doit changer. En 2019, en réponse à une question écrite relative à la pauvreté du rapport social, un programme d'action de lutte contre la pauvreté était promis en début d'année 2021. Bien que la pandémie soit venue troubler l'agenda d'alors en raison de l'explosion de la précarité d'une part grandissante de la population, nous ne voyons toujours rien venir. Pourtant, comme déjà dit, l'urgence de prévoir ces mesures et d'agir s'est amplifiée.

Nous nous réjouissons d'entendre le Gouvernement répondre à nos questions en nous présentant concrètement sa stratégie sociale, manifestant ainsi le caractère solidaire que l'Etat jurassien a toujours su mettre en avant.

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Le Gouvernement partage votre appréciation, Monsieur le député Meury : la crise a et aura immanquablement des conséquences sur le niveau de vie de nombre de Jurassiennes et de Jurassiens et il incombe aux autorités cantonales de se soucier de toutes celles et

ceux qui ne sont pas ou alors insuffisamment couverts par les assurances sociales.

Sur ce point, il faut saluer les actions rapides et les décisions prises au niveau fédéral qui ont sans conteste permis d'étendre, quasiment sans délai et de manière large, le filet des assurances sociales. Cela a eu pour conséquence qu'à ce jour et dans sa majorité, la population est plutôt épargnée par les effets sociaux de la crise sanitaire.

Toutefois, certaines personnes passent entre les mailles de ce filet de protection. Nous devons dès lors leur accorder toute notre attention et les soutenir du mieux possible.

Ainsi que l'a mentionné Monsieur le député Meury, le premier rapport social établi dans le canton a montré que la population jurassienne n'était pas bien préparée pour faire face aux imprévus. Par conséquent, elle l'est d'autant moins face à une crise de l'ampleur de celle que nous traversons actuellement depuis une année. Je tiens ici à préciser que nous avons intitulé ce rapport de la sorte pour éviter la stigmatisation des personnes en situation de précarité et pour signifier aussi que la pauvreté est un phénomène de société qui nous concerne toutes et tous.

Loin de rester inactif, l'Etat se focalise pour l'heure sur quatre axes principaux : soutien à l'économie, soutien direct aux ménages impactés par la crise malgré les prestations des assurances sociales, actions de prévention et de sensibilisation et finalement monitoring des chiffres clés.

Un cinquième axe dédié au soutien à la réinsertion professionnelle s'y ajoutera dans le courant de l'été 2021.

Reprenons brièvement chacun de ces points :

Premièrement, concernant le soutien à l'économie, le Parlement jurassien, et comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, a déjà adopté un premier crédit supplémentaire destiné au soutien des entreprises jurassiennes touchées par la crise de la COVID-19. Un deuxième crédit supplémentaire vous sera soumis prochainement et je n'y reviens pas puisque nous allons en débattre à la fin de ce mois.

Deuxièmement, en ce qui concerne les soutiens aux ménages privés, le Conseil fédéral a, en date du 20 mars 2020, édicté deux ordonnances en lien avec la pandémie. La première porte sur les mesures en cas de perte de gain, la seconde sur les mesures dans le domaine de l'assurance chômage. Le 18 décembre 2020, le Parlement fédéral a adopté un article complémentaire dans la loi COVID-19 qui fixe l'indemnité en cas de RHT à 100% du salaire pour les personnes qui ont un revenu inférieur à 3'470 francs pour un engagement à plein-temps. Le montant de l'indemnité diminue progressivement pour arriver à 80% du salaire pour un revenu de 4'340 francs à plein-temps. Cette réglementation est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er décembre 2020 et est, pour l'heure, limitée au 31 mars 2021.

A noter également qu'en date du 14 janvier 2021, le Conseil fédéral a ouvert un droit à l'allocation pour perte de gain en faveur des personnes vulnérables qui sont empêchées de travailler, y compris en télétravail, en raison de leur état de santé. Ce nouveau droit complète les dispositions existantes. Il a été ouvert à partir du 18 janvier 2021 et déploiera également ses effets jusqu'au 31 mars 2021.

Ainsi, les compléments apportés récemment aux dispositifs fédéraux donnent une première réponse à la question d'un éventuel complément de salaire.

En complément à ces aides fédérales, le fonds de solidarité COVID-19 cantonal a permis d'octroyer des aides directes aux ménages jurassiens touchés par la crise, pour un montant total de quelque 405'000 francs pour un total de 423 demandes. Le fonds de solidarité, géré par le Service de l'action sociale en collaboration avec Caritas Jura, dispose aujourd'hui d'un solde disponible d'environ 210'000 francs.

Durant la première phase de la crise, une collaboration avec les organismes privés que sont la Croix-Rouge, Caritas et le Secours d'hiver, a permis de servir les aides de manière peu bureaucratique et en prise directe avec les besoins identifiés par les acteurs du terrain. Désormais, le traitement centralisé des demandes au Service de l'action sociale permet d'assurer le monitoring du fonds et d'identifier en temps réel les évolutions.

Le troisième axe concerne l'information aux personnes en situation difficile. Malgré plusieurs actions de communication menées en collaboration avec les communes, notamment des échanges réguliers avec ces dernières, la mise sur pied d'émissions radio, le Service de l'action sociale fait le constat que les demandes ont été peu nombreuses, ceci en particulier depuis le deuxième semestre 2020.

A ce stade, il est toutefois difficile de tirer des conclusions sur cette réalité et diverses hypothèses peuvent être formulées : le peu de demande est-il dû à un non-recours aux prestations ou est-il dû aux mesures prises au niveau fédéral, combinées à la reprise d'une partie des activités économiques ?

Afin d'approfondir ces questions, le Service de l'action sociale a prévu tout prochainement une réunion de la Commission de surendettement, demain, dont l'objectif est d'établir un état des lieux en croisant les regards sur une éventuelle augmentation des situations financières problématiques des particuliers.

Sur la base de ces observations croisées, le Service de l'action sociale sera en mesure de proposer et d'établir les actions à mener. La coordination avec les différents acteurs joue un rôle de détection précoce et permet d'assurer qu'une attention soit portée sur les personnes à risque de pauvreté et de surendettement.

Le quatrième axe concerne le suivi de l'évolution des demandes formulées par la population. Inutile de dire que nous sommes évidemment très attentifs à l'évolution des chiffres relatifs au recours à l'aide sociale pour avoir un topo de la situation en temps réel et anticiper, cas échéant, les augmentations. Il faut constater que, pour l'heure et à l'inverse d'autres cantons comme Genève et Lucerne, la situation au niveau de l'aide sociale reste plus ou moins stable dans le Jura mais la vigilance reste bien évidemment de mise.

Nous cherchons également des moyens pour anticiper de manière plus fine les augmentations, notamment via un suivi précis des arrivées de fin droit au niveau de l'assurance-chômage ou plus généralement des cessations de prestations des assurances sociales.

En résumé, le Gouvernement estime qu'il est faux d'affirmer qu'on laisserait de côté les plus démunis.

Au contraire, la complémentarité entre les aides publiques et les aides privées permet aujourd'hui de toucher la plupart des personnes concernées et évite de manière significative une baisse des revenus des ménages en situation de précarité. Ainsi, les fonds privés, alimentés par le bel élan de générosité de la population et des entreprises jurassiennes durant les premiers mois de la crise, permettent des soutiens ponctuels et limités.

Pour les ménages qui se trouvent face à des difficultés financières durables, l'aide sociale peut et doit intervenir pour garantir le minimum d'existence sur la durée et aider les personnes dans leur démarche de réinsertion, même si c'est assurément très stigmatisant de franchir le seuil d'un service social. Une attention des plus importantes est également apportée au suivi de l'évolution des demandes d'aide afin de pouvoir, en cas d'augmentation, ajuster rapidement le dispositif.

Comme déjà indiqué, un des enjeux principaux pour les mois à venir consistera encore à soutenir les efforts de celles et ceux qui ont perdu leur emploi ou qui ont dû cesser leur activité indépendante dans leurs démarches de réinsertion professionnelle.

Des démarches de coordination à cette fin entre les services de l'économie et de l'emploi, de la formation et de l'action sociale sont en cours, en miroir également des discussions en cours entre les Conférences intercantionales et l'Administration fédérale. Ces services se sont déjà réunis dans le groupe de travail restreint chargé d'élaborer des mesures de lutte contre la pauvreté et des premières propositions vont être formulées d'ici à cet été.

Enfin, et pour répondre à la dernière question soulevée, les soutiens financiers ponctuels octroyés aux ménages en situation de précarité permettent essentiellement de répondre à la couverture des besoins essentiels que sont l'alimentation, le logement, les soins et les dépenses courantes. Il s'agit donc d'aides ciblées et si elles sont extrêmement précieuses pour les ménages qui en bénéficient, elles ne s'inscrivent pas dans une logique de renforcement généralisé du pouvoir d'achat. En ce sens, il serait un peu rapide d'affirmer qu'il s'agit là d'un soutien à l'économie.

En conclusion, et au vu des éléments développés, il paraît aujourd'hui prématuré de prendre des mesures encore plus particulières pour les ménages privés avant d'avoir identifié de manière plus précise les effets de la crise et des mesures déjà mises en place au niveau fédéral et au niveau cantonal.

Ce qui est évident, Monsieur le Député, c'est que le Gouvernement reste très attentif aux besoins de la population par un monitoring constant dans les différents domaines que j'ai mentionnés, par une interaction et une collaboration avec les communes qui sont en prise directe avec leurs habitants et, si besoin, il prendra bien sûr toutes les mesures permettant de garantir une vie digne pour toutes et tous.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis partiellement satisfait.

3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance (premier tour) (suite)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	59
Majorité absolue :	30

Nombre de voix obtenues :

- Schepard Boris	24
- Sulliger Alain	18
- Schaller Thomas	17

La présidente : Aucun des candidats n'a donc obtenu la majorité absolue lors de ce premier tour. J'ouvre maintenant à nouveau la discussion au sujet de cette élection. Elle ne semble pas être demandée. J'invite donc les scrutateurs à une nouvelle distribution de bulletins pour un deuxième tour.

Pour ce deuxième tour, je vous rappelle que tous les candidats ayant obtenu au moins une voix demeurent éligibles selon l'article 78, alinéa 5 de notre règlement. A l'issue du deuxième tour et à chaque tour suivant, les candidats qui n'ont pas obtenu un nombre de voix équivalant au moins au dixième des bulletins valables seront éliminés.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Pour rappel, les députés qui ne sont pas assis à leur place ne reçoivent pas de bulletins. J'invite les scrutateurs à venir chercher les urnes.

Pendant le dépouillement, nous allons à nouveau continuer avec la suite de notre ordre du jour.

6. Motion no 1328

Un prix jurassien de la citoyenneté Baptiste Laville (VERT-E-S)

Le jeudi 5 mars avait lieu l'attribution des mérites sportifs jurassiens. Cette cérémonie est principalement organisée par l'Office des sports et décerne par exemple le « Prix du Gouvernement de la République et Canton du Jura ». Dans d'autres domaines, le Gouvernement décerne des prix divers et variés comme le Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture, le Prix jeunesse Jura, le Prix Renfer de littérature distribué par la Commission intercantonale de littérature.

S'il n'est pas donné à tout le monde d'être un artiste, un sportif ou un scientifique d'exception, tout le monde peut, à sa manière, devenir une personne d'exception. L'engagement sans faille de nos héroïnes et héros pour protéger la population et lutter contre la pandémie de la COVID-19 nous prouve toute la chance que nous avons de disposer de citoyens et citoyennes absolument exemplaires.

Bon nombre de Jurassiens et Jurassiennes s'engagent quotidiennement, en toute discrétion, pour renforcer la solidarité et le vivre-ensemble. Actions superbes d'humanité mais souvent trop peu visibles ! Agissements pour les proches aidants, pour l'égalité femmes-hommes, pour les migrants, pour revitaliser des biotopes ou encore protéger des espèces, pour le climat, pour un développement

durable... de nombreuses initiatives et personnes méritent une reconnaissance de notre société et donc de nos autorités. À cet égard, la ville de Neuchâtel délivre déjà depuis 2014 le Prix de la citoyenneté à ses concitoyens.

Face à l'importance des défis à venir, nous devons promouvoir et encourager des initiatives issues de la société civile. En offrant une reconnaissance officielle à des citoyens exemplaires, le Gouvernement mettra en valeur leurs actions et invitera ainsi d'autres citoyen-nes à suivre ces modèles et à s'engager eux-mêmes!

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de remettre annuellement un Prix jurassien de la citoyenneté à une personne ou à un groupe de citoyen-nes qui s'engagent de manière exemplaire afin d'améliorer notre société.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : C'est avec plaisir que j'inaugure ici la première motion de cette nouvelle législature. Une motion, souvenez-vous-en, rédigée durant la période si difficile qu'était la première vague de la COVID-19. Cette période toute particulière où les mots « solidarité » et « citoyenneté » résonnaient encore en nous comme l'unique lueur d'espoir au moment où l'incertitude régnait. Il n'y avait pas de vaccin à l'époque, je vous le rappelle... Car, oui, l'élan de solidarité qui a vu le jour dans le Jura au cœur de la crise du coronavirus, au printemps, était absolument remarquable. La motion que nous traitons maintenant avait pour but et a encore pour but de pérenniser, de marquer d'une pierre, devrais-je plutôt dire, de marquer d'un prix cet élan de solidarité et cette prise de conscience, en quelque sorte, de l'ancrer sur le long terme.

Jacques Dubochet. Si je vous dis ce nom, cela vous rappelle certainement à tous et toutes quelque chose. Vous savez, le prix Nobel de chimie en 2017 pour ses travaux sur la cryomicroscopie électronique. Ce nom que tout le monde a déjà entendu (Jacques Dubochet), voici probablement un nom que personne d'entre nous ne connaissions encore il y a peu de temps. Si désormais, chacun de nous, connaissons un peu mieux ce personnage, connaissons ses recherches scientifiques et ses multiples engagements pour la société, c'est précisément parce qu'il a reçu ce fameux prix Nobel.

Le but d'un prix, chères et chers collègues, qu'il soit international, qu'il soit national ou même régional, cela permet d'offrir une reconnaissance, une visibilité pour une cause qui importe. Remettre un prix, c'est en fait mettre en lumière une action extraordinaire pour que cette dernière sorte de l'ombre et puisse servir d'exemple pour le plus grand nombre.

La motion que nous traitons ici demande au Gouvernement, donc à la République et Canton du Jura, de remettre simplement annuellement un prix jurassien de la citoyenneté à une personne ou à un groupe de citoyens qui s'engagent de manière exemplaire pour notre société. Car, oui, de nombreux Jurassiens et de nombreuses Jurassiennes œuvrent quotidiennement à renforcer le vivre-ensemble et la solidarité, œuvrent à bâtir une société plus juste, plus tolérante. Mais, malheureusement, trop peu de ces actions sont visibles et pas assez reconnues à leur juste valeur.

S'il est vrai que le Gouvernement décerne déjà de nombreux prix (Prix des mérites sportifs, Prix des arts, des lettres et des sciences, Prix de la jeunesse), il faut bien faire le constat qu'aucun des prix que je viens de mentionner n'est adressé au fondement même de ce que nous sommes tous

et toutes : des citoyennes et des citoyens de la République et Canton du Jura.

La première phrase de notre Constitution affirme explicitement l'importance du peuple. Elle dit, et c'est la première phrase de la Constitution : « Le peuple jurassien, conscient de ses responsabilités devant Dieu, devant les hommes et envers les générations futures, voulant rétablir ses droits souverains et créer une communauté unie ». Je m'arrêterai ici.

La base même de notre société jurassienne, chères et chers collègues, qui fait notre force, qui fait notre spécificité et certainement aussi un peu notre fierté, selon les termes de la Constitution, c'est d'être un peuple conscient, un peuple souverain qui souhaite créer une communauté unie.

Un prix de la citoyenneté est donc en parfaite adéquation avec l'ambition et l'esprit de la création de notre canton. Ce prix jurassien de la citoyenneté est une nouveauté en ce sens que c'est tout d'abord un prix qui s'adresse au peuple, au peuple jurassien. C'est aussi une nouveauté car aucun canton de Suisse n'accorde un tel prix à ses concitoyennes et concitoyens pour l'instant.

Quelle déception donc de réaliser que le Gouvernement ne souhaite pas mieux valoriser la citoyenneté ! Où est passé ce jeune Jura, ce Jura novateur qui n'hésitait pas à se distinguer des autres cantons et à faire entendre haut et fort ses valeurs. L'explication du Gouvernement pour ce refus est « qu'il existe déjà un cadre légal et une reconnaissance d'un certain nombre d'initiatives ». Quelle réponse un peu décevante, je dois bien l'admettre, mais est-ce donc une raison pour ne pas instaurer ce prix ?

Comme nous l'avons vu, le Gouvernement remet bien les mérites sportifs, par exemple, alors que de nombreuses initiatives et de nombreuses subventions existent déjà pour le sport, de même pour la culture, de même pour les sciences, de même pour tous les autres domaines. Je pense simplement en toute honnêteté que le Gouvernement n'a pas saisi tout l'intérêt que ce prix représente, d'une part, afin de mettre en valeur une cause honorable, d'autre part, et ce n'est pas à négliger aussi pour mettre en valeur et faire rayonner notre canton et ses principes fondamentaux.

Je m'adresse ici à la gauche de cet hémicycle et vous demande : pourquoi sommes-nous élus si ce n'est pour faire progresser les notions de partage, de solidarité et de citoyenneté ? Sur de telles ambitions, nous devons pouvoir nous unir. J'espère naturellement avoir le soutien de l'ensemble de la gauche de cet hémicycle.

Je m'adresse maintenant aux libéraux de cet hémicycle. J'ai souvent entendu dire, et j'entends encore souvent dans vos rangs, que l'on devrait plus s'inspirer de ce qui se fait dans l'économie privée. Soit ! Je relevais justement, il y a moins de deux semaines, un article du « Quotidien Jurassien », à titre d'exemple, qui disait que la Fondation d'impulsion économique régionale venait de lancer un prix pour récompenser des entreprises innovantes. Cette fondation privée, en remettant ce prix, sait parfaitement ce qu'elle fait. Le rôle important qu'elle joue et le rôle d'émulation et de promotion qu'un tel prix recouvre. Donc, je dirais même ici qu'un prix, c'est peut-être aussi quelque part un instrument qui est issu de l'économie privée.

Je m'adresse désormais aussi à celles et ceux ici qui souhaitent défendre les valeurs chrétiennes. Les valeurs défendues par ce prix de la citoyenneté, la tolérance, la

responsabilité et le respect, l'espoir d'une société plus juste, ce sont aussi des valeurs chrétiennes.

Chères et chers collègues, ce prix de la citoyenneté, ce n'est pas un coût pour notre canton, ce n'est pas une perte de temps mais c'est bien une opportunité qui permettrait de mettre en avant et présenter la population mais aussi le canton sous son plus beau jour. Nous serions justement le premier canton de Suisse à remettre un tel prix.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP vous demande donc de soutenir ce texte. Je vous remercie pour l'attention.

La présidente : Avant la prise de position du Gouvernement, je vous propose de suspendre ce point pour procéder aux résultats du deuxième tour de l'élection au poste de juge permanent au Tribunal de première instance.

3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance (deuxième tour) (suite)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
 Bulletins rentrés : 60
 Bulletins valables : 60
 Majorité absolue : 31

Nombre de voix obtenues :

- Schepard Boris 25
 - Schaller Thomas 21
 - Sulliger Alain 14

La présidente : Comme le veut le règlement, à l'issue du deuxième tour, si tous les candidats recueillent un nombre de voix supérieur ou égal au dixième des bulletins valables, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé.

Il s'agit, dans le cas présent, de la candidature de Monsieur Alain Sulliger qui ne pourra donc plus se présenter au troisième tour. Les voix qui seraient éventuellement portées à son nom ne seront plus valables.

J'invite à nouveau les scrutateurs à venir procéder à une nouvelle distribution pour le troisième tour.

(Distribution et récolte des bulletins.)

6. Motion no 1328 (suite)

Un prix jurassien de la citoyenneté Baptiste Laville (VERT-E-S)

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : L'auteur de la motion demande au Gouvernement de remettre annuellement un prix jurassien de la citoyenneté à une personne ou un groupe de citoyens qui s'engageraient de manière exemplaire afin d'améliorer notre société.

A priori, on peut déjà se poser la question de savoir que signifie, dans le fond, « améliorer notre société ». La réponse à cette question n'est pas unique. Elle prend des dimensions différentes selon la personne qui y répond et selon le contexte auquel on se réfère.

Comme mentionné, il convient de rappeler que le Gouvernement attribue d'ores et déjà plusieurs prix dans les domaines de la culture, des arts et des sciences, de

l'économie, des sports ou encore de la jeunesse. Ainsi, le Gouvernement décerne, durant chaque législature, le Prix des arts, des lettres et des sciences.

Le dernier a été remis à René Prêtre. C'était un honneur, pour le Gouvernement, d'ainsi récompenser l'engagement de cet éminent cardiologue d'origine jurassienne, qui donne un rayonnement tout particulier à notre canton. Le prix lui a été décerné pour son engagement scientifique et lui-même a mis en exergue le côté artistique de son métier. Son engagement est également citoyen et c'est aussi pour cette raison que le Gouvernement a choisi de lui décerner ce prix.

D'autres prix récompensent plus spécifiquement le talent mais aussi l'engagement citoyen au sens large. Ainsi, la Commission intercantonale de littérature, remet chaque année, le Prix Renfer destiné à promouvoir les auteurs francophones qui ont un lien étroit avec la région jurassienne.

De même, sur proposition du Département de l'économie, le Gouvernement remet, tous les deux ans, le Prix de l'innovation et de l'excellence. L'un des derniers a, par exemple, été remis pour la culture de spiruline. Ce prix s'inscrivait dans une logique d'innovation et de développement durable.

Dans le cadre des mérites sportifs, chaque année, le Gouvernement remet un prix à un acteur qui s'est investi de manière durable et engagé en faveur du sport.

Le Prix Jeunesse Jura est également attribué chaque année et est destiné à encourager les jeunes de 12 à 25 ans qui réalisent des projets novateurs, audacieux et créatifs.

Le fondement de l'engagement sociétal et citoyen repose ainsi en grande partie sur des convictions personnelles. Si chacune et chacun a besoin de reconnaissance dans ses activités, il est probable aussi que la grande partie de ces personnes ne recherche pas forcément de reconnaissance et de récompense officielle et publique.

Cela étant, il convient bien évidemment de relever et de saluer l'engagement admirable de ces Jurassiennes et de ces Jurassiens au sein d'associations ou à titre individuel dans les domaines de la culture, du sport, des soins, du domaine caritatif ou encore en faveur de l'environnement et qui mériteraient dans le fond toutes et tous un prix de la citoyenneté.

De même, les associations qui soutiennent les proches aidants, qui prennent particulièrement soin de nos aînés ou des personnes en situation de handicap, reçoivent des subventions qui leur permettent de donner une véritable assise à leurs activités.

Que de citoyennes et de citoyens remarquables, vous en conviendrez, Monsieur le Député.

Ainsi qu'on le constate en particulier depuis le début de la crise, l'engagement en faveur de la société prend parfois une dimension plus large et se confond avec l'engagement professionnel. On pense notamment aux soignantes et aux soignants mais également aux vendeuses et vendeurs et à toutes celles et ceux qui ont continué à travailler chaque jour depuis une année à présent, durant cette période particulière de pandémie

On pourrait bien sûr multiplier les exemples. Ce sont souvent de petits gestes cumulés qui contribuent à améliorer la société. Dans ces circonstances, quels critères retenir

pour attribuer un prix ? Si l'on récompense « toutes celles et ceux qui se sont engagés par exemple durant la crise », on vise bien évidemment trop large.

Si l'on cible de manière plus précise, comment hiérarchiser l'engagement ? Si on récompense et on met en valeur une vendeuse en particulier, pourquoi elle finalement et pas son collègue ? Pourquoi mettre en évidence tel proche aidant plutôt qu'un autre ? Les critères seraient éminemment subjectifs et, in fine, comment valablement identifier les personnes concernées ?

En résumé, il existe déjà un cadre légal suffisant pour favoriser et encourager de nombreuses actions citoyennes par le biais des différents prix déjà existants ou par l'attribution de subventions. L'attribution d'un prix de la citoyenneté ne produirait peut-être pas les effets attendus, que cela soit en termes d'engagement, de motivation et, finalement, les exigences administratives en lien avec l'organisation de ce prix valent-elles l'attribution d'un prix particulier à des citoyennes et des citoyens par ailleurs juste extraordinaires et tellement précieux pour la société ?

Au vu de l'ensemble de ces éléments et attendu que les leviers pour mettre en visibilité et en exergue l'engagement particulier de certains citoyens ou citoyennes permettent déjà de toucher toute une série de domaines. Le Gouvernement, bien qu'il ait saisi les enjeux du développement de votre intervention, n'est pas favorable à instaurer un prix de la citoyenneté au niveau cantonal et il vous propose donc de rejeter la motion.

M. Pierre Chételat (PLR) : Je vous prie de m'excuser, j'ai brûlé un petit peu la politesse au Gouvernement. J'ai voulu parler avant la ministre. L'ordre a été remis. Quelque part, c'est peut-être aussi parce qu'on a coupé le point par l'élection et je trouve que c'est dommage de couper un point. Mais je commence et je ne vais pas déjà commencer à donner des leçons, on est d'accord.

Des titres, des titres, encore des titres. Dans certains pays, les titres ont plus d'importance. Les us et coutumes dans les autres pays, nous les respectons. Ici, on n'a pas l'habitude de donner des titres. Les titres académiques : Docteur, Maître, etc., Ingénieur en italien et j'en passe. On parle de toutes sortes de titres, ce ne sont pas toujours tous les mêmes. Le Canton donne déjà des titres par rapport à certaines prouesses, comme mentionné par le motionnaire et Madame la Ministre.

La ville de Delémont a instauré, depuis 1988, une distinction tous les deux ans, appelée « Mérite de la Ville de Delémont ». C'est un hommage rendu aux personnes qui se sont distinguées d'une façon ou d'une autre et qui font honneur à la commune de Delémont sur le plan culturel et humanitaire. Elle distribue également les mérites sportifs et encore bien d'autres titres.

Pas toujours évident de trouver la personne de qualité pour décerner de tels titres. On peut s'imaginer qu'il y a le titre de Porrentruy, le titre de Delémont (c'est sûr qu'il existe), le titre de Saignelégier, le titre de Courrendlin, etc., etc., ça fait beaucoup de titres.

Le groupe PLR est d'avis que plus il y a de titres, moins il y a de visibilité. Un jour, si chaque député veut mettre la reconnaissance de son titre, il y aura autant de titres que de citoyens. Chaque député aura le titre Laville, pourquoi pas ?

C'est un peu comme les journées dédiées au cours de l'année. Il y en a tellement que l'on ne porte pas toujours l'attention qu'elles méritent : la journée de la femme, la journée du cancer, etc.

Les titres tels que Monsieur et Madame me suffisent pour moi et je ne parle pas de Mademoiselle.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR va refuser cette motion et vous demande d'en faire autant. Je vous remercie de votre attention.

Mme Amélie Brahier (PDC), présidente de groupe : Je serai brève. Le groupe PDC-JDC a pris connaissance de la motion no 1328 du député Baptiste Laville. Si le groupe peut s'accorder sur le fait qu'il faut encourager et promouvoir les initiatives des citoyens et des citoyennes, il n'est pas convaincu qu'un prix supplémentaire soit encore nécessaire. En effet, le Gouvernement décerne déjà de nombreux prix dans différents domaines : la culture, le sport, les entreprises innovantes etc. et de plus, certaines villes en décernent également à leurs citoyens.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC-JDC refusera la motion.

Mme Lisa Raval (PS) : Eh bien, *bis repetita placent* ! Cette motion a provoqué un débat nourri au sein du groupe socialiste, débat à la suite duquel deux positions ont émergé.

Une partie de notre groupe considère qu'un prix de la citoyenneté est un prix superfétatoire dont le but, tel qu'exprimé dans la motion, n'est pas clair. Elle estime également que le choix du ou de la récipiendaire reposerait essentiellement sur des critères subjectifs et arbitraires. Par ailleurs, le fait que le Gouvernement remette ce prix n'est peut-être pas le meilleur moyen d'atteindre l'objectif visé par la motion et d'autres options pourraient être envisagées. Il serait, par exemple, possible de mettre en évidence une série d'actions citoyennes afin de valoriser au lieu de choisir. Il serait également imaginable de créer un prix remis par le Parlement qui serait alors en charge de prendre sur son temps et son budget à cette fin.

L'autre partie du groupe socialiste est d'avis que toute remise de prix repose sur une part d'arbitraire. S'il peut être plus aisé de fixer des critères pour des prix sportifs ou culturels, il n'en demeure pas moins que la détermination de ces mêmes critères et le fait de savoir si la personne les remplit entièrement ou non est, elle, en partie arbitraire. Elle estime que, dans la mesure où nulle part dans cette motion, il n'est fait mention d'une somme d'argent en guise de prix, ce dernier pourrait dès lors être symbolique. Elle considère surtout qu'à l'heure où la performance représente un parangon de réussite, la valorisation de la participation citoyenne et de valeurs telles que la solidarité et le temps donné à la collectivité participe pleinement à la cohésion sociale.

Pour ces différentes raisons, le groupe socialiste votera donc selon le principe de la liberté de vote. Je vous remercie.

M. Yves Gigon (UDC) : Comme le veut la formule, le groupe UDC a étudié avec beaucoup d'attention la motion de notre collègue Baptiste Laville et nous arrivons à la même conclusion que le Gouvernement.

Il existe déjà, comme cela a été dit, un grand nombre de prix dont l'utilité ou la visibilité peuvent être discutables. Et, de plus, ces subventions, nombreuses, déjà accordées sont une marque importante de reconnaissance pour les différentes personnes ou associations méritantes.

Aussi, les lauréats potentiels d'un éventuel prix de la citoyenneté ne sont pas définis de manière claire. N'importe quelle association ou personne et même n'importe quelle action pourrait justifier ce prix.

Que des prix, que des titres ! Comme le dit la formule, si trop d'impôts tue l'impôt... trop de prix tue le prix.

Le groupe UDC, vous l'aurez compris, rejettera la motion à l'unanimité.

M. Baptiste Laville (VERTS) : J'ai bien pris note de tout ce que vous avez dit et, vous vous en doutez bien, sur certains des points qui ont été mentionnés à l'instant, je ne suis pas d'accord.

Ce que j'aimerais d'abord soulever, c'est que je regrette un peu, effectivement, que cette motion ait été interrompue.

Deuxièmement, je regrette un peu aussi quand même le délai pour traiter cette intervention. Je pense que si l'intervention, qui a été déposée tôt l'année dernière, avait pu être traitée un peu plus tôt, effectivement on aurait été plus dans l'urgence. Je pense que le contexte aurait été plus bénéfique au traitement de cette motion. L'homme est ainsi fait qu'il oublie vite les périodes difficiles.

On s'achemine désormais, avec le vaccin, vers une période un peu meilleure et je pense qu'on est déjà un peu quelque part en train d'oublier ces superbes notions de solidarité.

Le but de cette motion, c'est effectivement justement sur le long terme de se souvenir, de garder un souvenir de ce qui s'est passé et de marquer le coup par ce prix en octroyant ce prix de la citoyenneté.

Chères et chers collègues, je tiens aussi à répéter ici que la démocratie, c'est quelque chose de fragile. La démocratie repose sur des citoyennes et des citoyens. Vous voyez tous l'actualité... qu'on ne voit donc pas ici en Suisse mais aux Etats-Unis. Les gens qui ont attaqué le Capitole, ce sont des gens qui se pensaient être de bons citoyens et de bonnes citoyennes. Je vous rappelle simplement qu'on vit dans un monde où les fake news existent, un monde qui est de plus en plus compliqué et où les gens sont facilement désorientés. J'étais abasourdi de voir cette multitude d'Américains envahir le Capitole en criant et en scandant, au nom de la démocratie. Donc, l'éducation des citoyennes et des citoyens devrait se faire aux Etats-Unis mais chez nous aussi. Les problématiques ne sont pas que toujours à l'extérieur.

Maintenant, j'aimerais revenir sur ce qui a été dit par la représentante du Gouvernement. Que signifie « améliorer la société » ? Alors, ça, c'est un large débat. On peut effectivement se poser la question mais déjà améliorer la société, c'est la volonté de l'améliorer, simplement. Et je voudrais simplement dire ici que cette question paraît compliquée pour le Gouvernement. La ville de Delémont, comme ça a été mentionné, a trouvé une réponse en octroyant le mérite delémontain qui récompense justement un citoyen extraordinaire. Je tiens à rappeler ici qu'au niveau suisse, il y a le « Swiss Award ». Donc, la Suisse elle-même a été capable de répondre à cette question. Et même au

niveau européen, un prix est décerné pour la citoyenneté. Donc, je m'étonne quand même que le Gouvernement ne soit pas capable de répondre à cette question.

Ensuite, je prends ce qui a été dit par le représentant du parti libéral-radical, Pierre Chételat. Excusez-moi de vous le dire, mais c'était un peu hors sujet. Vous avez parlé de titre de docteur, là n'était pas la question. Nous parlons bien d'un prix et nous ne parlons pas de titres. Donc, je suis désolé de devoir vous le dire mais je suis simplement emprunté pour vous répondre parce que votre intervention était malheureusement hors sujet.

Au niveau du PDC, il y a déjà des prix. Oui, il y a des prix qui existent déjà mais la question que vous devez vous poser, c'est : le prix de la citoyenneté, ce prix qui récompense le peuple, pas les écrivains, pas les sportifs d'élite mais qui récompense justement le citoyen et la citoyenne, ce prix existe-t-il ? Eh bien, la réponse à cette question, c'est : ce prix n'existe pas. Donc, ce n'est pas un prix superflu, ce n'est pas un prix en plus. C'est un prix qui s'adresse à une partie de la population, la grande majorité de la population qui n'est pas honorée par un titre.

Je m'adresse maintenant au Parti socialiste qui semble divisé sur cette question. Comme je l'ai dit dans mon propos, je regrette naturellement que la gauche soit divisée sur un texte de cette tonalité, un texte qui cherche à promouvoir la citoyenneté, la solidarité. Je m'étonne énormément que le groupe soit divisé. Je reprendrai juste ici un texte qui émanait du Parti socialiste, un texte qui est parvenu à une motion qui a été traitée ici au Parlement, qui disait : comment la crise actuelle entrera-t-elle dans notre imaginaire ? Quelles leçons en tirera-t-on ? Comment l'entretiendrons-nous dans nos souvenirs ? Qui dira l'ampleur de la solidarité humaine qui s'est dressée contre elle ? Qui rendra hommage ? Eh bien, je dis aux partenaires...

La présidente : Monsieur le Député, votre temps de parole est gentiment terminé !

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Je dis au Parti socialiste et particulièrement à Monsieur Comte que c'est nous qui rendons hommage aujourd'hui et que c'est nous qui avons l'occasion, aujourd'hui, de rendre hommage à cette solidarité, à cet élan de solidarité. Et c'est pour ça que je demande au Parti socialiste de soutenir ce texte.

La présidente : Veuillez conclure, Monsieur le Député !

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Excusez-moi ! Je ne finirai pas tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur le Député ! Et, pour ma part, j'ai bien pris note des remarques formulées sur la gestion de ce point.

Au vote, la motion no 1328 est refusée par 36 voix contre 19.

3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance (troisième tour) (suite)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés : 60

Bulletins rentrés : 60

Bulletin blanc : 3

Bulletins valables : 57

Majorité absolue : 29

Boris Schepard est élu avec 29 voix ; Thomas Schaller obtient 28 voix. (Applaudissements).

La présidente : Je félicite Monsieur Boris Schepard et l'invite à venir devant la tribune pour la promesse solennelle. J'invite l'assemblée à se lever.

7. Postulat no 427

La Suisse, une Confédération, vraiment ?

Loïc Dobler (PS)

(Ce point a été retiré).

8. Question écrite no 3340

COVID 19 : Sécurité sanitaire garantie et gratuite du vote pour la population lors du 2^{ème} tour de l'élection cantonale

Géraldine Beuchat (PCSI)

Une fois encore, les conditions sanitaires nécessitent des mesures fortes afin de contenir l'évolution du virus dans notre région. La situation est jugée grave par le Gouvernement et il vient d'annoncer toute une série de mesures valables durant trois semaines, ceci afin de ralentir la propagation. Durant cette période aura lieu le deuxième tour de l'élection au Gouvernement jurassien.

L'organisation d'un scrutin implique que plusieurs paramètres soient garantis. Dans le contexte actuel, les mesures sanitaires durant le dépouillement doivent, dans la mesure du possible, éviter de nouvelles contaminations et ainsi empêcher un effet multiplicateur des cas. De plus, une élection doit être représentative du choix des électrices et électeurs. Difficile d'évaluer si la situation actuelle crée une certaine appréhension de la part de la population à faire son devoir civique. Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

1. Le Gouvernement peut-il nous assurer que la sécurité sanitaire durant le dépouillement des élections du 8 novembre 2020 pourra être garantie ? Si oui, quelles mesures supplémentaires va-t-il mettre en place ?
2. Afin que les citoyennes et citoyens se sentent toujours impliqués et ne renoncent pas à aller voter, des mesures d'encouragement sont-elles prévues, comme par exemple la gratuité de l'envoi des bulletins de vote ?

Réponse du Gouvernement :

Les élections cantonales de l'automne 2020 auront été particulières, à l'image de cette année. Le déroulement de la campagne a été complètement chamboulé en raison de la restriction des rassemblements et de la limitation des contacts. La situation sanitaire a nécessité des mesures adaptées touchant l'ensemble du processus électoral. Les recommandations de privilégier le vote par correspondance ont été très bien suivies. 86,5% des votants ont choisi ce moyen lors du premier tour et même 91% lors du second tour alors que le temps à disposition pour voter par

correspondance était réduit à quelques jours seulement. La participation, 47,5% au premier tour, 45,6% au second, montre que les électrices et électeurs ont pu exercer leurs droits politiques sans entrave particulière liée à la situation extraordinaire.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées:

Réponse à la question 1 :

Le deuxième tour de l'élection du Gouvernement s'est déroulé alors que l'état de nécessité avait été décrété dès le 2 novembre, accompagné de mesures contraignantes pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire. Conformément au droit fédéral, le port du masque était obligatoire pour les personnes se rendant dans les bureaux de vote. Les communes ont mis des masques et du gel hydroalcoolique à disposition des votants et des membres des bureaux de vote. D'une manière générale, les mesures déjà en vigueur lors du premier tour (hygiène des mains, respect de la distance, port du masque obligatoire et aération des locaux) ont été reconduites. En sus, un plan de protection détaillé a été transmis à tous les bureaux de vote.

Réponse à la question 2 :

Le vote par correspondance a été encouragé. Les personnes à l'isolement ou en quarantaine disposaient à cet égard de différents moyens pour exprimer leur volonté. En effet, dans les communes où la Poste offre un service à domicile, il était possible de glisser son enveloppe de vote par correspondance dans sa boîte aux lettres pour que le facteur la récupère. Il était également possible de faire appel à une personne de confiance. Finalement, l'administration communale pouvait être sollicitée. D'une manière générale, les administrations communales et la Chancellerie d'Etat étaient à disposition pour renseigner toute personne sur la manière de voter.

La gratuité de l'envoi des enveloppes de vote par correspondance a été discutée avec la Poste. Cette solution n'a pas été jugée opportune, notamment en raison d'un délai de traitement supplémentaire par rapport à un envoi affranchi en bonne et due forme, avec un possible retard dans la distribution. La Chancellerie d'Etat a toutefois demandé aux communes de prendre en considération les enveloppes non affranchies. Bien qu'il n'y ait pas de statistiques consolidées à ce propos, il ressort des informations prises dans quelques communes que plus de 60% des votes par correspondance sont glissés directement dans la boîte aux lettres de l'administration communale. A cet égard, et afin de privilégier l'usage du vote par correspondance, les communes ont été invitées à relever leurs boîtes aux lettres juste avant l'ouverture du bureau de vote. Différentes communications à ce propos ont eu lieu. Il était ainsi possible de voter par correspondance jusqu'à l'ouverture du vote à l'urne.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

9. Motion no 1329

Des voies vertes pour une mobilité responsable et efficiente

Roberto Segalla (VERT-E-S)

Le vélo électrique et la bicyclette conventionnelle ont le vent en poupe ! En effet, en Suisse, les ventes de petites reines bondissent depuis plusieurs années. Le Jura ne fait pas exception en la matière.

À l'heure où le Jura a déclaré l'urgence climatique (Parlement du 27 avril 2019) où il faut se passer au plus vite des énergies fossiles, il est nécessaire que les personnes souhaitant remplacer tout ou partie de leurs déplacements professionnels notamment, puissent, en plus de transports publics performants, avoir la possibilité de faire des trajets conséquents (jusqu'à 20 km) de manière rapide, sûre et sans obstacles.

La loi cantonale actuelle sur les itinéraires cyclables (RSJU 722.31) se doit d'être revue pour tenir compte des nouvelles exigences de mobilité douce telle que le vélo électrique.

Force est de constater que les projets de pistes cyclables, notamment celles du projet de l'agglomération de Delémont, ont pris un sérieux retard et c'est fort regrettable.

On peut aussi constater que les transports urbains de Delémont sont peu utilisés et que le report s'est malheureusement fait sur les voitures au détriment de la mobilité douce. Pour inciter les usagers à utiliser la petite reine, il est urgent d'inscrire dans notre capitale des « voies vertes » permettant la mobilité douce en toute sécurité.

Nous le voyons, avec l'épisode de la COVID-19, le déplacement à vélo classique ou électrique, est un moyen très efficace de respecter les distances sociales imposées sans engorger inutilement nos agglomérations.

Mobilité douce ne veut pas dire mobilité inefficace, bien au contraire. Si les voies de communication sont bien pensées c'est une mobilité qui permet des déplacements professionnels efficaces et des déplacements de loisirs agréables tout en bénéficiant d'une grande sécurité.

Nous demandons au Gouvernement de soutenir activement le déploiement des pistes cyclables sur le sol cantonal, notamment le déploiement des pistes cyclables inscrites dans le projet d'agglomération de Delémont et de créer de véritables « voies vertes » efficaces et incitatives à l'utilisation de la mobilité douce et de créer un groupe de travail chargé de mettre à jour la loi cantonale sur les itinéraires cyclables (RSJU 722.31).

M. Roberto Segalla (VERT-E-S) : Je débute en informant qu'il existe plusieurs définitions de la voie verte, sur Wikipédia bien sûr mais aussi dans le dictionnaire Larousse qui dit ceci : « routes réservées aux moyens de transports non motorisés (vélo, cheval, trottinettes, etc.) ainsi qu'aux piétons ».

En 2004, l'émission « A bon entendeur (ABE) » se penchait sur les pistes cyclables des villes romandes et notamment de la ville de Delémont. ABE indiquait que, par sa taille et sa topographie, la ville est propice à l'utilisation du vélo. ABE pointait déjà du doigt les points noirs de la route de Moutier à Delémont. La conclusion d'ABE : Delémont aurait tout pour devenir un paradis cycliste, à condition d'en avoir la volonté.

Nous sommes en 2021. Certes, des améliorations ont eu lieu, il faut saluer le travail qui a été fait dans ce domaine mais c'est nettement insuffisant. Nous devons clairement nous orienter vers des liaisons sécurisées, utiles dans les déplacements professionnels et de loisirs afin de faciliter le transfert de la voiture vers une mobilité douce.

Mobilité douce ne veut pas dire mobilité inefficace, bien au contraire. Si les voies de communication sont bien pensées, c'est une mobilité qui permet des déplacements professionnels efficaces et des déplacements de loisirs agréables tout en bénéficiant d'une grande sécurité.

Prenons l'exemple de la liaison Val Terbi – Delémont. On peut saluer le travail effectué de Courroux vers le Val Terbi. Par contre, il reste toujours ce piège à bicyclettes que sont les ronds-points proches d'une chaîne de restauration rapide. Point qui avait déjà été soulevé par ABE en 2004.

On va me rétorquer qu'il existe la liaison par le Colliard vers le nord entre Courroux et Delémont. Mais cette liaison, certes bucolique, est clairement inappropriée pour un déplacement efficace vers la zone de Delémont qui regroupe la gare, les commerces, les entreprises et les écoles. De plus, cette piste amène l'utilisateur dans une zone relativement dangereuse et mal équipée.

Ce constat peut se faire en Ajoie et aux Franches-Montagnes. Il manque clairement les liaisons finales sécurisées pour faire de notre réseau de pistes cyclables une réelle voie verte qui serait une alternative de mobilité efficace et cohérente.

Cette motion ne demande pas la lune. Elle demande de résoudre et finaliser ces liaisons qui permettent un véritable échange entre zones par la mobilité douce et une réelle alternative au trafic routier. Elle demande aussi de créer un groupe de travail chargé de mettre à jour la loi cantonale sur les itinéraires cyclables afin de tenir compte des évolutions importantes de ces dernières années de la mobilité douce.

Je vais terminer par une phrase : nous devons le faire non pas parce que c'est facile mais parce que c'est difficile. Je vous remercie pour votre attention et du soutien à cette motion.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Pour le Gouvernement, la pratique du vélo et son développement dans le canton sont des enjeux majeurs. Enjeux majeurs tant en matière de transport, de tourisme que de santé publique.

Le Jura continue de s'engager pour favoriser la pratique du vélo. Il s'agit, par cette politique volontariste, de mieux répondre aux besoins actuels en matière de déplacements et de tenir compte de la présence toujours plus importante du vélo à assistance électrique.

Dans le contexte de l'urgence climatique, la priorité doit être donnée à l'usage du vélo dans la mobilité quotidienne, par exemple pendulaire, car cela peut contribuer à réduire le nombre de voitures sur les routes. La pratique du vélo à titre de loisir intervient de manière complémentaire.

En juillet 2017, le Gouvernement jurassien a mis à jour le plan sectoriel des itinéraires cyclables dont la première version datait de 1994. Elle inclut les itinéraires SuisseMobile et les projets de l'agglomération de Delémont. Le réseau cyclable jurassien, composé d'itinéraires

régionaux, locaux et complémentaires, offre près de 645 km d'itinéraires de tous types aux adeptes de la petite reine.

Pour aboutir à ce document, des discussions ont été menées avec Pro Vélo Jura et la section jurassienne de l'ATE (Association transport et environnement). Le bureau spécialisé BFM SA de Berne a été mandaté pour cette mise à jour. SuisseMobile a également été associé à la démarche. Depuis cette date, près de 7 km de nouveaux tronçons ont été ouverts et, ce, dans les trois districts du Canton du Jura.

La motion fait référence à des voies vertes mais il n'existe pas de définition officielle d'une voie verte, vous l'avez dit. On peut considérer que de nombreuses pistes cyclables jurassiennes présentent des avantages identiques à ceux de voies vertes qui sont aménagées sur le territoire urbain de métropoles suisses.

Cela dit, la création de véritables voies vertes n'est pas toujours des plus aisées. Une partie du réseau cyclable doit actuellement être partagée avec d'autres utilisateurs, que ce soit en localité ou même en dehors. De l'avis des autorités cantonales et communales consultées, il faut mettre en place plutôt des voies assurant la sécurité et le confort de la mobilité douce par des aménagements. Le confort peut passer par l'ombrage de l'itinéraire avec des aménagements verts mais le côté vert n'est pas primordial dans ce contexte. Le Canton reste attentif aux projets en cours, saisissant les opportunités de nouvelles réalisations ou d'améliorations pouvant être coordonnées avec des remaniements parcellaires ou des projets de réfection de chemins réalisés dans certaines communes.

Le Gouvernement veille à ce que la cohabitation entre les nombreux types d'utilisateurs du réseau cyclable cantonal se passe au mieux. Les projets ne manquent pas dans l'agglomération de Delémont, que ce soit à travers des programmes d'agglomération ou des programmes spécifiques des communes. On peut en dénombrer une quinzaine. Leurs réalisations sont étalées sur l'ensemble de la décennie, souvent pour des raisons budgétaires évidentes.

Je me permets de m'étonner du paragraphe de votre motion où vous dites que « les transports urbains de Delémont sont peu utilisés et que le report s'est malheureusement fait sur les voitures au détriment de la mobilité douce », fin de citation. De manière générale et depuis une quinzaine d'années, la fréquentation des transports publics urbains de Delémont est en hausse constante. La part des transports publics dans la mobilité générale, que ce soit à l'échelle cantonale ou à l'échelle de l'agglomération de Delémont, a également crû de manière spectaculaire.

Tant le Canton que la Commune de Delémont ont des ambitions de poursuivre sur cette lancée. Il suffit de se référer au renforcement de l'offre de bus prévu dès décembre 2021 sur les lignes desservant la capitale cantonale.

La motion demande également la création d'un groupe de travail qui devrait mettre à jour la loi cantonale. Une telle mise à jour devra probablement se faire suite aux modifications législatives fédérales qui sont en cours. Ces modifications sont la conséquence directe de la très large acceptation, par le peuple suisse et jurassien en 2018, de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables. Logiquement,

nous ne lancerons cet examen qu'après que les bases légales fédérales soient connues et entrées en vigueur, ce qui ne devrait pas être le cas avant 2022. Évidemment, il sera tenu compte des autres évolutions intervenues depuis 1994. La manière de réviser la base légale cantonale sera déterminée à ce moment-là.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, la COVID-19 a été un accélérateur dans la pratique et l'intérêt pour l'utilisation du vélo au quotidien. Heureusement, le Gouvernement n'a pas attendu cette crise pour agir. Et même lorsque la crise de la COVID-19 sera terminée, le Gouvernement est convaincu qu'il faudra continuer d'agir pour que la pratique du vélo au quotidien devienne de plus en plus sûre, de plus en plus agréable et de plus en plus efficace. Cette continuité de la politique jurassienne en faveur du vélo est essentielle.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement propose au Parlement d'accepter la motion sous forme de postulat.

M. Pierre Chételat (PLR) : Oui, la pratique du vélo, son développement dans notre canton et, plus généralement, la mobilité douce nous importe. Encore définir mobilité douce parce que l'on voit de plus en plus des vélos qui vont à des vitesses extrêmement élevées et nous avons encore toujours à l'esprit que c'est un vélo et, ma foi, c'est un vélo électrique.

Avec notre soutien, le Jura s'est engagé en ce sens avec la mise à jour, en 2017, de son plan sectoriel des itinéraires cyclables et la réalisation de plusieurs projets. Le développement des pistes cyclables est en constante évolution et la volonté est bien de poursuivre sur cette voie.

Oui, des projets de qualité restent à concrétiser. Il faut simplement un peu de patience.

Le ministre l'a dit, et vous l'avez dit, la définition de voies vertes doit être encore clairement définie car elle peut être interprétée de diverses manières. Par exemple, on parle de véhicules motorisés pouvant y accéder. Les vélos électriques, les trottinettes électriques entrent-ils dans cette catégorie ? Qu'en est-il des gyroroues ou monoroues ? Quoi, faute de législation ou de classification, ne peut pas être utilisé en Suisse ? J'ai encore un ami qui, il n'y a pas très longtemps, a été amendé avec son gyroroue. Donc, il y a beaucoup de choses à étudier.

Quant à la création d'un groupe de travail, il sera évidemment constitué en temps voulu pour la mise à jour de la loi cantonale sur les itinéraires cyclables, loi qui date de 1994 et mérite effectivement un toilettage mais surtout une mise en conformité avec les lois fédérales en phase de révision.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR ne soutiendra pas la motion no 1329 mais acceptera sa transformation en postulat.

Mme Amélie Brahier (PDC) : Le réseau d'itinéraires et leur hiérarchie, leurs mesures à prendre sur les itinéraires d'importance régionale ou locale pour garantir aux cyclistes les meilleures conditions de sécurité et de confort possibles sont contenues dans le plan sectoriel des itinéraires cyclables.

La première version jurassienne du PSIC (pour abrégé plan sectoriel des itinéraires cyclables) date de 1994 déjà. Une fois les réalisations effectuées et le crédit-cadre épuisé,

une nouvelle version a été établie en 2017, qui tient compte de l'évolution des pratiques et visions ainsi que de la grande dynamique autour du vélo de loisir. Le rythme du développement du réseau cyclable est certes lent car dicté par les opportunités lors de remaniements parcellaires, par exemple, et la volonté d'éviter des expropriations.

Au niveau du projet d'agglomération de Delémont, la plupart des liaisons avec les communes avoisinantes sont actuellement réalisées. Subsistent encore les tronçons les plus délicats et les plus coûteux.

La base légale cantonale qui date du 21 décembre 1994 devra être adaptée. Le calendrier dépendra du traitement et de l'adoption, en 2021 probablement, de la nouvelle base légale fédérale. Il faudra effectivement définir la meilleure façon de mettre à jour la loi cantonale sur les itinéraires cyclables.

La motion, à ce stade du déploiement des pistes cyclables et avec les outils de planification mis en place, ne semble pas nécessaire au groupe PDC-JDC. Le postulat, par contre, permettra au Gouvernement de poursuivre ses efforts de priorisation et d'engagement en faveur de la pratique du vélo.

Le groupe PDC-JDC, dans sa grande majorité, refusera la motion et soutiendra donc le postulat.

M. Alain Koller (UDC) : La motion no 1329 nous a interpellés et nous l'avons traitée. Dans chaque projet de rénovation de routes, les pistes cyclables sont toujours prises en compte. C'est vrai, un boom du vélo sur les itinéraires officiels ou sauvages s'est vu en forte augmentation dû à la pandémie.

La loi cantonale actuelle sur les itinéraires cyclables est déjà bien adaptée et nous ne pensons pas qu'un groupe de travail devrait être créé car cela est en cours de modification.

On serait ouvert pour une éventuelle étude. Le Gouvernement aussi s'active déjà pour l'intérêt de l'utilisation du vélo au quotidien.

Pour finir, le groupe UDC refusera la motion mais acceptera avec une faible majorité un éventuel postulat.

Mme Pauline Christ Hostettler (PS) : Le vélo c'est, oui, un outil fondamental pour améliorer notre système de mobilité, le rendre moins dépendant aux énergies fossiles mais aussi améliorer la santé de la population. Il est donc essentiel aujourd'hui de développer des réseaux efficaces et sécurisés de pistes cyclables pour encourager la pratique du vélo pour le plus grand nombre de personnes et notamment lors des déplacements quotidiens.

Aujourd'hui, des projets sont en cours dans notre canton mais il est nécessaire de donner une impulsion supplémentaire et un signal pour permettre leur concrétisation.

Des changements législatifs sont en cours également au niveau fédéral mais ce sont toujours les cantons qui sont en charge de la construction et de la planification. Les cantons sont également chargés de s'assurer que les pistes cyclables soient interconnectées et sécurisées. Des points sont donc à améliorer dans notre canton et notamment à l'intérieur de certaines localités. Lors de chaque nouvel aménagement, il faut que la question des vélos soit prise en compte.

Le groupe socialiste estime ainsi que les bases sont posées dans notre canton, principalement au moyen du plan sectoriel des itinéraires cyclables et, de manière plus ciblée pour la région de Delémont, au travers du projet d'agglomération. Par ailleurs, nous rappelons également que notre Parlement s'est encore prononcé récemment en faveur d'une réalisation en matière de pistes cyclables en Basse-Allaine.

Pour le groupe socialiste, la priorité pour améliorer les infrastructures cyclables consiste à accélérer la mise en œuvre des mesures prévues, en particulier en leur attribuant les montants nécessaires lors de l'établissement du budget mais également dans le cadre de la planification financière que nous aurons prochainement à traiter.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra, comme le Gouvernement l'a suggéré, le postulat mais rejettera la motion car elle pourrait être interprétée comme un mandat qui viserait à remettre en question les planifications citées tout à l'heure. Les projets d'avenir doivent se concrétiser. Les bases actuelles permettent le développement de nombreux projets si la volonté politique suit.

La présidente : Plusieurs groupes proposent la transformation de la motion en postulat. Est-ce que l'auteur de la motion accepte cette transformation ?

M. Roberto Segalla (VERT-E-S) : Oui.

La présidente : Monsieur Segalla accepte de transformer sa motion en postulat. La discussion générale est ouverte. La parole n'est plus demandée. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. L'auteur de l'intervention souhaite-t-il s'exprimer ? Monsieur Segalla, vous avez la parole.

M. Roberto Segalla (VERT-E-S) : J'ai bien entendu les informations effectivement : priorité aux pendulaires, mise à mal par les interconnexions. C'est peut-être là que le bât blesse et il faudra qu'on définisse clairement les priorités ces prochains temps, ces prochaines années, rapidement d'ailleurs, sur ces interconnexions car il est intéressant de prendre une mobilité douce mais si c'est pour se retrouver ensuite dans des zones qui sont dangereuses pour l'utilisateur, ça devient extrêmement moins intéressant de faire ce transfert modal.

Je voulais simplement réagir aussi que déplacer 80 kg (je fais à peu près 80 kg et c'est pour ça que je le dis) avec un véhicule de 1,5 tonne, c'est nettement moins doux, même s'il est électrique, que de déplacer 80 kg avec un véhicule et même électrique de 40 kg. Donc, la mobilité douce va aussi vers cet élément-là, même si ces véhicules sont un peu plus rapides que ce que l'on pourrait des fois espérer et pourraient être aussi un peu dangereux. Mais on arrive vers une mobilité douce, très intéressante.

Vélo de loisir, oui. Mais attention, le déplacement professionnel et quotidien doit être en ligne de mire. On ne doit pas négliger cet élément-là qui permet le réel transfert modal. Et c'est sur cet élément-là que l'on doit vraiment s'axer et se prioriser.

Pour ce qui est des plans d'agglomération, donc, PA1, PA2, PA3, pour rappel, mais ça, ce n'est peut-être pas de la faute aussi de l'agglomération, mais les éléments du PA1 notamment

pour les itinéraires cyclables n'ont pas encore été complètement mis sur pied. Et on en est déjà au PA3 si je ne me trompe pas.

Voilà un peu ma réaction sur ces éléments-là. Je remercie donc mes collègues d'avoir réagi à cette motion et j'accepte le postulat avec joie.

Au vote, le postulat no 1329a est accepté par 54 députés.

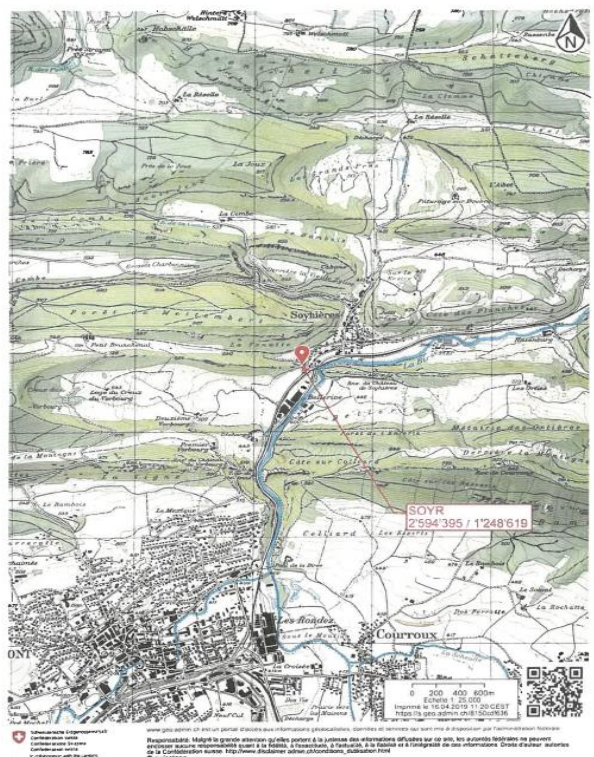
10. Motion no 1331

Pour une information satisfaisante des ayants droit lors du dépôt public des installations de téléphonie mobile (rayonnements non ionisants)
Fabrice Macquat (PS)

Les antennes de téléphonie mobile ont souvent une portée très importante et la réglementation définit une « distance maximale pour former opposition ». Elle est fonction de la puissance et de la valeur limite de l'installation. La puissance de ces installations fait que cette distance est souvent de l'ordre du kilomètre : 1'346 mètres pour le projet de mât 5G du stade de Alle en 2019, 998 mètres pour le projet de nouvelles antennes sur mât existant à Courgenay en 2020.

En termes d'informations légales des ayants droit concernés par ces antennes :

- En cas d'ajouts ou modifications d'antennes sur des mâts existants, aucun gabarit n'est posé, malgré la demande grand permis (ex. des antennes de Courgenay). Le projet est invisible sur le terrain pour les ayants droit.
- Il est fréquent aussi que la « distance pour former opposition » dépasse les limites communales, et impacte des propriétés des communes voisines. Par exemple, à Delémont en octobre 2019, l'adaptation 5G du mât de Bellerive (voir illustration), à quelques mètres de la limite de Soyhières, avec sa « distance maximale pour former opposition » de 1'102 mètres concerne en fait tout le village de Soyhières bien plus que Delémont, seule commune où le projet a en fait été publié !



- Pour un petit permis, un avis écrit aux voisins est indispensable en plus de l'affichage public, pour un grand permis la pose de gabarits est obligatoire en plus du dépôt officiel. Mais pour les installations émettrices de puissants rayonnements, les mesures d'informations légales actuelles de mise à l'enquête ne permettent pas une information des ayants droit concernés dans la « distance maximale pour former opposition » !

Les pratiques communales divergent aussi. Par exemple, à Alle, la commune a informé tous les habitants dans un rayon réduit à 200 mètres, alors qu'à Courgenay, aucune information publique n'a été délivrée et aucun gabarit n'a été déposé.

Alors que les installations de téléphonie se multiplient dans le paysage, que la technologie 5G est mise en œuvre sans accord de la population et dans le déni du principe de précaution, il faut constater que ni les droits fondamentaux à l'information, ni les droits d'opposition de tous les ayants droit concernés ne sont respectés.

Il est demandé que le Gouvernement adapte rapidement le décret 701.51 concernant le permis de construire (DPC) pour que tous les ayants droit concernés par la « distance pour former opposition » d'un projet d'installation de rayonnement non-ionisant soient prévenus par écrit au moment de la publication, quelle que soit leur commune d'appartenance.

M. Fabrice Macquat (PS) : La présente motion vise à une meilleure information des ayants droit par rapport aux projets d'installation de téléphonie mobile.

Ces antennes ont souvent une portée très importante et la réglementation définit une « distance maximale pour former opposition ». Elle est fonction de la puissance et de la valeur limite de l'installation. La puissance de ces installations fait que cette distance est souvent de l'ordre du kilomètre.

Le problème, lors du dépôt de ces projets, est qu'en cas d'ajouts ou de modifications d'antennes sur des mâts existants, aucun gabarit n'est posé, malgré la demande de grand permis. Le projet est donc invisible sur le terrain pour les ayants droit.

Un autre souci d'information à la population est qu'il est fréquent que la « distance pour former opposition » dépasse les limites communales et impacte des propriétés des communes voisines. L'exemple est donné par une antenne située à Bellerive sur le territoire de la commune de Delémont, à quelques mètres de la limite de Soyhières. La distance maximale pour former opposition est de 1'102 mètres et concerne en fait tout le village de Soyhières bien plus que Delémont où le projet a été publié. L'information du projet n'est donc pas idéale pour les habitants de Soyhières car tout le monde ne lit pas chaque semaine le Journal officiel pour s'enquérir des projets d'antennes dans les communes voisines. Et même si certaines personnes souhaitent le faire, il faut encore connaître la distance pour déposer une opposition, distance qui n'est pas indiquée dans la publication. Une illustration avec le rayon pour former opposition des habitations concernées pourrait également améliorer l'information aux ayants droit.

L'information par écrit aux ayants droit concernés par la « distance pour former opposition » d'un projet d'installation de rayonnements non ionisants ne paraît pas être

insurmontable. Les communes réalisent régulièrement des tous-ménages pour leur population. Informer de la publication de ce type d'installation rayonnante est une tâche démocratique largement réalisable. Une information claire et transparente à l'occasion des publications, par exemple information des ayants droit dans le périmètre, mention du rayon d'opposition et des communes concernées dans la publication, est de nature à assainir la relation de la population avec la pose d'antennes de téléphonie mobile.

Ces installations sont particulières et méritent une procédure particulière. Le décret sur les permis de construire n'est manifestement pas adapté à ces installations et mérite d'être revu. Je vous remercie pour votre attention.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Monsieur le Député, l'introduction de la 5G est un dossier sensible et pas uniquement dans le canton du Jura.

Le Gouvernement est conscient de l'inquiétude des citoyens quant aux potentiels effets du rayonnement électromagnétique sur leur santé et leur environnement. Toutefois, cela ne doit pas mener à modifier des bases légales de manière téméraire.

La présente motion déposée par le groupe socialiste visant à ce que tous les ayants droit concernés par la distance pour former opposition d'un projet d'installation de rayonnement non ionisant soient prévenus par écrit au moment de la publication, quelle que soit leur commune d'appartenance, mérite de rappeler les principes de procédure de permis de construire.

Lorsqu'une demande de permis est déposée en procédure ordinaire, autrement dit un grand permis, l'autorité communale doit afficher publiquement le projet et faire publier l'avis de construction dans le Journal officiel afin d'informer la population. Durant les 30 jours de dépôt public, tout intéressé peut consulter le dossier d'enquête et, cas échéant, former opposition. L'avis de construction indique dans quelle commune le projet est envisagé. Cette procédure est applicable pour l'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile ou lorsqu'une antenne doit être remplacée par une autre.

La procédure de grand permis de construire est notamment utilisée lorsque les effets d'un projet dépassent le cercle restreint des voisins directs ou lorsque le projet est susceptible de toucher un intérêt public important. Dans ces cas, définir précisément pour chaque demande de grand permis les personnes et organisations potentiellement touchées par le projet serait un véritable casse-tête pour les autorités communales qui sont compétentes en la matière. Ce serait également sujet à interprétation de celles-ci avec, pour corollaire, un risque d'erreur ou d'oubli, les autorités communales devant répertorier toutes les parcelles incluses dans le rayon maximal pour former opposition.

Si l'on appliquait ce que demandent les motionnaires au projet d'antenne de Courgenay, à savoir que l'autorité communale informe par écrit tous les ayants droit concernés par la distance pour former opposition, ce ne serait pas moins de 650 parcelles qui seraient concernées. Or, 650 parcelles ne représentent pas 650 propriétaires fonciers uniques mais bien davantage. En effet, si on a affaire par exemple à des copropriétés, à des voiries ou à des

propriétés par étages, le nombre de personnes informées augmente de manière exponentielle, ce qui serait quasiment impossible à gérer pour les autorités communales.

Dans le même registre, les autorités communales sont aussi compétentes en matière de gabarit. Dans chaque demande de grand permis de construire, les autorités communales prennent une décision à ce sujet en tenant compte de tous les éléments en présence. Elles disposent d'une marge de manœuvre qui leur permet de tenir compte de la situation concrète et d'accorder des facilités lorsque cela se justifie.

Ainsi, à titre de comparaison et de manière générale, aucun gabarit n'est posé pour des projets souterrains, pour des transformations qui ne touchent pas au volume extérieur de bâtiments, pour des gravières ou encore pour des changements d'affectation de locaux sans travaux.

En pratique, accepter cette motion reviendrait à créer une procédure particulière applicable uniquement aux installations de téléphonie mobile et engendrerait un travail disproportionné pour les administrations communales qui seraient particulièrement impactées par cette modification alors qu'elles sont déjà fortement sollicitées dans tous leurs domaines de compétence.

La procédure actuelle permet déjà d'informer de manière suffisante les personnes potentiellement touchées par un projet. La publication d'un projet au Journal officiel, qui est appliquée depuis plusieurs années, a en effet été retenue car elle permet, accompagnée de l'affichage public, d'informer de manière suffisante la population, les organisations et les collectivités qu'un projet est déposé.

En tout état de cause, il relève de la responsabilité de chacun de prendre connaissance des projets de construction dans le Journal officiel, disponible en version papier, disponible en version électronique ou sur l'affichage public.

Dès lors, affirmer, comme le font les motionnaires, que la technologie 5G est mise en œuvre sans accord de la population, que les droits fondamentaux à l'information et les droits d'opposition de tous les ayants droit concernés ne sont pas respectés n'est pas défendable et, sur ces points, le Gouvernement s'inscrit en faux.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement vous invite à refuser la motion no 1331.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : La question du développement de la 5G est entrée dans notre quotidien en forçant la porte. Une grande partie de la population n'a en effet absolument jamais rien demandé en termes de performances supplémentaires promises par cette nouvelle technologie, pourtant tellement vantée par les opérateurs de téléphonie mobile. On comprend pourquoi !

Depuis que la Confédération a octroyé les licences 5G aux différents opérateurs, puis la parution du rapport tant attendu de l'OFEV, rapport qui n'a finalement abouti sur aucune recommandation claire, le développement de nouvelles antennes 5G ou l'activation sur des antennes existantes continue dans le canton du Jura comme partout ailleurs en Suisse, et cela malgré une multitude d'oppositions et moratoires en cours.

La dernière directive de l'OFEV, destinée aux cantons et aux communes, qui permet des dépassements de valeurs

limites par les antennes adaptatives, car ces dépassements seront pondérés dans un laps de temps de six minutes de puissance émise, rend obsolète le principe de précaution, qui devrait de fait être appliqué à ces nouvelles technologies de téléphonie mobile.

En France, le Haut Conseil pour le climat vient de publier son rapport sur l'impact environnemental de la 5G. Commandé par le Sénat, il s'agit du premier rapport portant sur l'impact d'une nouvelle technologie sur les émissions de gaz à effet de serre. On y apprend que la technologie 5G entraînerait une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre, une pollution principalement due à la fabrication des smartphones, tablettes et autres objets connectés souvent importés de l'étranger. Le fonctionnement du réseau et des centres de données (data center) est également pointé du doigt, tout comme l'augmentation de la production d'électricité provoquée par l'arrivée de la 5G.

Alors que le Canton est en train d'élaborer un plan climat ambitieux, nous pouvons légitimement nous poser la question de la compatibilité du déploiement de la 5G avec ce dernier.

En l'absence de toute consultation démocratique à ce sujet, la motion proposée par notre collègue Fabrice Macquat apparaît comme tout à fait pertinente car la proposition d'adaptation du décret concerné permettra à la population de mieux être informée lors d'installation de cette technologie de nouvelle génération dans leur périmètre proche, sans frontière communale, et ainsi, le cas échéant, de faire opposition en toute connaissance de cause.

Pour ces raisons, le groupe VERT-E-S et CS-POP soutiendra la motion sans réserve.

M. Alain Koller (UDC) : Je vous rassure, je ne prendrai la parole qu'une seule fois ! La motion no 1331 nous a interpellés et nous l'avons traitée.

Tiens, on revient sur un débat déjà bien fourni, et je pense à la 5G, et ce ne sera encore pas fini. Je ne veux pas entrer profondément dans le sujet. Les demandes de permis sont publiées à la commune et sur le Journal officiel avec un délai de 30 jours d'opposition. Cela est déjà suffisant pour une information optimale lors du dépôt public du permis de construire.

Si la motion no 1331 passait, il y aurait une énorme surcharge de travail, soit au canton, soit aux communes, et cela ne serait pas le bon moment de leur donner une telle augmentation administrative.

C'est pour cela que le groupe UDC refusera, à l'unanimité, la motion no 1331.

M. Bernard Studer (PDC) : Dans toute procédure nécessitant publication, l'information des ayants droit est un élément fondamental. Le groupe PDC ne le conteste pas. Toutefois, dans le cas présent, nous estimons que la motion va trop loin et qu'il n'y a pas lieu de modifier les dispositions relatives au décret sur le permis de construire pour deux raisons principales.

Premièrement, ce que demande la motion, soit une information par écrit de tous les ayants droit concernés, générerait une charge de travail très importante pour les administrations communales. La distance maximale pour former opposition peut atteindre parfois plusieurs

kilomètres. Selon l'emplacement de l'antenne et la densité de population à l'intérieur de ce rayon, le nombre d'ayants droit à informer se chiffre par centaines. On peut citer en exemple l'antenne située sur le toit de Centre Ajoie à Alle dont la distance pour faire opposition englobe l'entier de la zone à bâtir de notre commune.

Selon le motionnaire, chaque habitant et chaque propriétaire, dont certains sont domiciliés hors commune, devrait recevoir un courrier l'informant de cette publication. Si la distance pour former opposition s'étend sur le territoire de plusieurs communes, chacune d'entre elles devra alors analyser les parcelles et les habitants touchés.

Deuxième point : on a appris hier dans la presse par le collectif « Jura Non 5G » que plus de 3'000 oppositions avaient été formulées contre des projets publiés dans une quinzaine de communes jurassiennes. Ce nombre d'oppositions démontre que l'information circule plutôt bien et que les ayants droit ont l'occasion de se manifester. Par ailleurs, certaines ONG sont très actives sur les réseaux sociaux pour relayer les avis publiés dans le Journal officiel et certaines communes, certainement à juste titre, envoient également des tous-ménages à leur population.

A notre sens, il n'y a donc pas lieu d'ajouter de nouvelles dispositions dans le DPC spécifiques aux antennes de téléphonie mobile. Les mesures proposées par la motion sont clairement disproportionnées. Il n'y a pas, à notre sens, de déficit d'information justifiant de telles nouvelles dispositions. Le groupe PDC va donc rejeter la motion.

A noter que la présente motion ne change rien sur le fond. On a parlé de 5G quant au respect des normes fixées dans l'ORNI. On l'a vu, la téléphonie mobile fait à nouveau la une de l'actualité suite à la publication par l'OFEV de nouvelles aides à l'exécution pour la 5G et les antennes adaptatives. On aura probablement l'occasion d'en rediscuter bien que la fixation des valeurs limites d'émissions relève du droit fédéral et pas cantonal.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Cette intervention fait suite à plusieurs autres sur le thème de la 5G. Il n'est donc pas question ici de dissenter sur cette technologie mais d'examiner la proposition telle que formulée et consistant à modifier les règles habituelles en matière d'information en lien avec les permis de construire.

Autant être clair d'emblée, notre groupe ne souscrit pas au principe d'élaborer des règles spécifiques à une technologie dans le domaine des dossiers de permis de construire ou d'alourdir les processus administratifs y relatifs. Nous rejoignons en cela la position du Gouvernement.

Les personnes en charge des permis le savent bien, les mesures actuelles offrent toute latitude aux personnes qui le souhaitent de faire valoir leurs droits. Élargir le cercle des opposants n'apportera rien au traitement de fond des oppositions collectives.

Cette motion n'apporte également rien au débat sur la technologie de la 5G. Par contre, elle ne servira qu'à alourdir les processus d'attribution des permis, à ouvrir la porte à une multitude de demandes différentes, non souhaitables, dans d'autres domaines, à engendrer d'éventuels cas de recours si l'information devait ne pas arriver aux destinataires pour des raisons indépendantes des collectivités... bref, une boîte de Pandore que nous ne souhaitons pas ouvrir.

Notre groupe est, comme indiqué précédemment, opposé à cette motion qui, à nos yeux, manque sa cible.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Le groupe PCSI–PVL partage, pour l'essentiel, les considérations du Gouvernement. Il est presque unanimement contre cette motion parce que, d'une part, c'est pris comme une motion anti-5G, ce que nous confirme d'ailleurs l'argumentaire du groupe VERT-E-S pas libéral, parce que ça relève exclusivement de la compétence de la Confédération.

Toutefois, si avait lieu une transformation en postulat, Monsieur le Député, cher collègue, vous n'auriez peut-être pas beaucoup plus d'avis positifs dans le groupe mais moins d'avis négatifs. Et, à titre personnel, je soutiendrais un postulat vu sous l'angle de l'amélioration de l'information, comme ça a été assez bien décrit en préambule dans l'intervention de mon collègue PLR. L'information qui, vu que c'est un sujet sensible, fait un peu défaut aujourd'hui de savoir exactement qui a le droit de faire opposition et, ça ce n'est pas toujours très clair dans les communes qui ont des projets en cours.

La présidente : La proposition a donc été formulée de transformer la motion en postulat. Est-ce que l'auteur de la motion accepte cette transformation ?

M. Fabrice Macquat (PS) : Oui, je l'accepte.

La présidente : Monsieur Macquat accepte de transformer sa motion en postulat. La discussion générale est ouverte. La parole n'est plus demandée. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. L'auteur de l'intervention souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Macquat, vous avez la parole.

M. Fabrice Macquat (PS) : J'accepte la transformation en postulat, bien que je ne me fasse pas beaucoup d'illusions sur le résultat !

J'entends les remarques par rapport au travail des communes, un travail de l'administration. C'est vrai que ce travail est conséquent.

Néanmoins, j'estime que l'information démocratique des ayants droit, de la population, n'est pas optimale, n'est pas idéale actuellement. Car, effectivement, cela reste trop flou. Souvent, cela reste quand même trop compliqué à mon avis pour des personnes qui ne connaissent pas forcément leurs possibilités de faire opposition ou non.

J'ai voulu volontairement un peu dissocier cet aspect du débat général sur la 5G bien qu'il revient et reviendra certainement sur le tapis. Cela a été dit, les nouvelles de la Confédération vont dans le sens d'une augmentation encore de ces mâts, de ces antennes 5G. On n'en est qu'au début, à mon avis, de cette épopée 5G, bientôt 6G, bientôt 7G. Finalement, ça fait surtout le beurre des opérateurs et des constructeurs de téléphones portables.

Donc, voilà, je pense que les choses se font actuellement d'une certaine manière qui n'est pas complètement... Je ne mets pas en cause tout ce qui se fait actuellement mais je pense qu'il y a des choses à améliorer. Il y a des éléments à creuser pour améliorer cette information à la population et, dans ce sens-là, un postulat permettra d'améliorer les choses qui se font actuellement.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Monsieur le député Macquat, vous mentionnez la dernière information de la Confédération qui, effectivement, a précisé certains aspects au niveau notamment des mesures, l'aide à l'exécution comme on l'appelle, par rapport à ces antennes. Mais cette information n'a aucune incidence parce que vous dites que ça générera une augmentation des mâts. Non, cette information précise les choses mais n'a pas d'incidence sur le besoin supplémentaire ou pas de nouvelles antennes. Et ça, c'est défini par rapport à la puissance définie de l'ORNI, la puissance d'émission possible des antennes et la puissance a été voulue à un niveau assez faible au niveau suisse. C'est pour ça qu'il y a besoin de beaucoup d'antennes parce que la puissance d'émission est faible.

Donc, si on réduit encore la puissance, il y aura encore plus besoin d'antennes et, si on augmente la puissance, moins besoin d'antennes. Et toute la difficulté est là, c'est de savoir où est le juste milieu.

Alors, on peut aussi dire qu'on ne veut simplement pas d'antennes, pas de 5G, etc. Mais, à partir du moment où la Confédération avance dans ce dossier, eh bien elle a défini des critères qui ont pour conséquence, pour couvrir le territoire, d'un certain nombre d'antennes qui sont nécessaires.

C'était juste cela que je voulais préciser, Monsieur le Député, et pour le reste le Gouvernement maintient sa proposition de refuser motion et postulat.

Au vote, le postulat no 1331a est refusé par 32 voix contre 24.

11. Motion no 1337

Cyberadministration : un défi canton-communes essentiel pour l'avenir
Gabriel Voirol (PLR)

Le 23 mars 2020, le député Gabriel Voirol retirait la motion intitulée « Pour un partage équitable canton-communes » déposée le 4 mars 2020. La raison était liée à l'annonce des défis financiers grandissants en lien avec les mesures prises en lien avec la COVID-19. Dans l'argumentation figurait une piste, celle du financement des mesures impactant le canton et les communes avec comme exemple la cyberadministration.

Si la crise liée à la COVID-19 n'est pas terminée, certains enseignements peuvent toutefois déjà en être tirés, avec les mesures d'auto-confinement et les limitations mises en place durant la crise. Force est de constater que, si l'on veut que les autorités administratives puissent fonctionner au mieux, des efforts doivent être faits en matière de cyberadministration, par exemple par le développement des guichets virtuels communaux et cantonaux.

Un projet de cyberadministration impliquant le canton et les communes est en route. Il se heurte toutefois à des problèmes de financement, les structures associatives telle que l'AJC n'étant pas prévues pour imposer des mesures financières conséquentes à ses membres sans risquer une dissolution de cette structure. Les deux présentations faites de la cyberadministration en assemblée AJC ont clairement mis en évidence cette problématique. Or, il est urgent que

ce dossier puisse s'accélérer pour le bien de nos concitoyennes et concitoyens.

Lors de la séance parlementaire du 27 mai dernier, le Gouvernement a évoqué, pour les mesures « COVID » prises par le Canton, un coût approximatif de 1,4 million pour les communes. Le coût des mesures « COVID » pour le Canton pourrait quant à lui être financé par l'apport supplémentaire 2020 et 2021 de la Banque nationale suisse.

Dès lors, dans le but de faire avancer le dossier cyberadministration, de compenser les coûts financiers indirects de la COVID-19 pour les communes, de tenir compte des recettes supplémentaires annoncées et issues de la BNS qui ne vont pas dans les caisses communales contrairement à d'autres pratiques cantonales, il est demandé au Gouvernement jurassien de prévoir un financement uniquement cantonal pour les frais de développement du projet « cyberadministration ». Libre à lui toutefois d'utiliser la manne de la BNS ou une autre source de financement pour permettre sa réalisation.

La présidente : Le Gouvernement propose, sous ce point, au Parlement d'accepter cette motion. Selon le nouveau règlement, est-ce qu'un groupe ou un député souhaite exprimer un avis contraire ? Cela ne semble pas être le cas.

Selon l'article 63, alinéa 3, lorsqu'une motion ou un postulat n'est combattu ni par le Gouvernement ni par un groupe parlementaire ou un député, il est soumis au vote sans débat. Nous pouvons dès lors procéder au vote.

Au vote, la motion no 1337 est acceptée par 57 députés.

12. Motion no 1341

Solaire photovoltaïque : mettre la deuxième, puis la troisième !
Ivan Godat (VERT-E-S)

Dans sa Conception cantonale de l'énergie (CCE), adoptée en 2015, le Canton du Jura s'est fixé comme objectif pour 2035 une autonomie énergétique de 65% en matière d'électricité. Pour atteindre cet objectif, la CCE mise sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, avec comme sources principales l'éolien (150 GWh/an), le photovoltaïque (100 GWh/an), la cogénération issue de sources renouvelables (45 GWh/an) et la géothermie profonde (30 GWh/an), pour un total de 340 GWh/an.

La volte-face du Gouvernement sur la géothermie profonde et la lenteur avec laquelle avance le dossier éolien font que l'on commence sérieusement à se demander si les objectifs de la CCE pourront être atteints ; l'éolien et la géothermie profonde représentant plus de la moitié de la production renouvelable projetée.

On pourrait espérer que le solaire photovoltaïque, qui ne suscite pas de débat au sein de la population, parvienne à compenser les retards évoqués précédemment. Or on est dans ce domaine également à la traîne. Une récente étude publiée par le WWF, en collaboration avec SuisseEnergie et l'OFEN arrive à la conclusion qu'avec la cadence actuelle, « la Suisse n'aura pleinement exploité son potentiel en matière de production d'électricité solaire sur tes toits que dans 262 ans ». Le Canton du Jura fait pire, puisque qu'il

faudrait attendre l'an 2313 (soit dans 293 ans) pour que le potentiel photovoltaïque jurassien soit pleinement exploité si l'on continue avec le rythme actuel de développement de cette énergie. Avec une telle célérité, l'objectif national de production d'électricité photovoltaïque prévu dans le cadre de la Stratégie énergétique (SE) 2050 ne serait pas atteint avant... 2106. Inacceptable !

Aussi, nous demandons au Gouvernement :

- d'entamer au plus vite une révision ambitieuse de la Conception cantonale de l'énergie (CCE) qui fixe, dès à présent, et pour chaque période de cinq ans, des objectifs clairs de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du canton du Jura, de façon à ce que les objectifs généraux de production d'énergies renouvelables tel que définis dans la CCE et la SE 2050 puissent être atteints ;
- et de mettre en œuvre les mesures incitatives, et si nécessaire prescriptives, qui permettent d'atteindre lesdits objectifs.

La présidente : Le Gouvernement propose au Parlement d'accepter cette motion. Un groupe ou un député souhaite-t-il exprimer un avis contraire ? Cela semble être le cas. Nous allons ouvrir le débat selon le processus habituel. Pour le développement de la motion, je passe la parole à son auteur, Monsieur le député Ivan Godat.

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Le constat de base de cette motion est simple : la Conception cantonale de l'énergie, que le Parlement a adopté en 2015, fixe un objectif d'autonomie énergétique de 65% pour l'électricité à atteindre à travers les économies et le développement des énergies renouvelables. Or, ce deuxième volet compte beaucoup sur la géothermie profonde et l'éolien (en réalité, plus de la moitié de la production visée) et ces deux domaines, on le sait, sont des domaines dans lesquels les choses n'avancent soit plus, soit très lentement. Les objectifs fixés ne pourront donc vraisemblablement pas être atteints.

L'idée de cette motion n'est absolument pas d'entrer sur le fond de la question de la géothermie ou de l'éolien mais plutôt de faire en sorte, à travers une révision ambitieuse de la Conception cantonale de l'énergie, que le photovoltaïque, qui ne suscite pas de controverse dans la population, au contraire des deux sources d'énergie précédemment citées, soit développé massivement de façon à ce que l'on puisse atteindre les objectifs, même si les choses n'avancent pas dans d'autres domaines.

Malheureusement, on ne peut pas dire que le photovoltaïque se développe rapidement actuellement, malgré le fait que les prix ont beaucoup baissé. Une installation est aujourd'hui amortie en sept ans environ alors qu'elle va produire durant largement trente ans.

La transition énergétique qui doit nous permettre de tourner le dos au nucléaire et le changement climatique posent des défis importants qui nous demandent d'être ambitieux et également de se donner les moyens de ses ambitions.

J'ai cru comprendre que la deuxième partie de la demande suscite des réticences chez certains d'entre vous. Bien sûr, je suis favorable à ce que seul le volet incitatif soit utilisé pour atteindre les objectifs et je crois que les durées d'amortissement, évoquées précédemment pour le pho-

tovoltaïque, les économies substantielles qui peuvent être réalisées après les sept ans d'amortissement sont déjà des incitatifs très forts. Encore faudrait-il peut-être que cela se sache davantage dans la population mais si on n'arrive pas à atteindre les objectifs en ne misant que sur l'incitatif, qu'est-ce qu'on fait ? On tire un trait sur les objectifs ? Je pense qu'il faut, en deuxième recours, avoir également à disposition des outils réglementaires pour faire en sorte que les objectifs soient atteints.

Je ne comprends dès lors pas trop la logique qui consiste à dire : « OK pour le point 1, on veut une révision ambitieuse, on veut des objectifs clairs mais non pour le point 2 qui précise qu'on veut se donner les moyens d'atteindre ces objectifs ».

Je vous invite donc à soutenir cette motion. Je vous remercie pour votre attention.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : Le dépôt de la motion que nous traitons fait suite à la publication d'une étude du WWF qui a été publiée en août dernier. On y lit qu'en poursuivant au rythme actuel, il faudra au canton du Jura 293 ans pour exploiter pleinement son potentiel photovoltaïque.

Avant toute chose, le Gouvernement tient à nuancer quelque peu les chiffres publiés par le WWF. D'abord, le potentiel pris en compte est très théorique. Il se base sur le cadastre solaire suisse réalisé sur la base d'un modèle qui ne prend pas en compte les caractéristiques détaillées des toits. Par exemple, la présence d'éléments qui empêchent la pose de panneaux solaires échappe souvent au modèle. Le Gouvernement pense à des lucarnes de toit, à des cheminées, à des installations techniques. La statique du bâtiment n'est pas non plus considérée. Bref, le potentiel est certainement surévalué.

Il faut également rappeler que l'objectif ne peut être d'exploiter l'ensemble du potentiel photovoltaïque. Couvrir tous les toits de cellules photovoltaïques rendrait nécessaire un renforcement coûteux du réseau électrique.

On observerait des surplus de production d'électricité à des moments où la consommation est la plus faible, par exemple l'été à midi. Il faudrait alors soit détruire l'énergie, soit la stocker, ce qui n'est pas pertinent. L'objectif doit être de produire ce qui est utilisable à des coûts raisonnables.

La transition énergétique nécessite un mix énergétique renouvelable. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons, que nous devons faire mieux en matière d'énergie solaire. Le Gouvernement constate que nous en prenons le chemin.

Considérons d'abord les objectifs qui ont été fixés en 2015 dans la Conception cantonale de l'énergie. Nous voulions produire 5 millions de kWh par année avec des petites installations photovoltaïques et 15 millions de kWh par année avec des grandes installations. Au milieu de l'année 2020, dernier état des lieux dont nous disposons, nous avons très largement dépassé ces objectifs.

Les installations produisent plus de 45 millions de kWh alors que l'objectif était de 20 millions de kWh. Mieux, on constate une accélération en 2020. Si la tendance observée durant le premier semestre s'est poursuivie au second, l'augmentation de la puissance installée sera plus que doublée par rapport à l'augmentation observée en 2019. Nous pouvons être optimistes concernant le développement de l'énergie solaire dans le canton du Jura.

Revenons à la motion no 1341. Le Gouvernement vous invite à l'accepter. Le Gouvernement précise toutefois que ce qu'il demande sera de toute façon réalisé. Le Gouvernement l'a déjà dit à plusieurs reprises à cette tribune, la Conception cantonale fait l'objet d'une mise à jour. Les travaux sont en cours.

Le plan de mesures pour les années 2015 à 2021 fait l'objet d'une évaluation. De nouvelles mesures seront définies pour les années 2022 à 2026 pour adapter les objectifs en matière de développement d'énergie solaire, pour intégrer la mobilité, pour revoir les objectifs en matière d'assainissement des bâtiments et aussi dans les autres domaines liés à l'énergie qui n'ont pas fait l'objet d'interventions parlementaires au cours des dernières années.

Les mesures incitatives seront privilégiées. Toutefois, si nécessaire, nous renforcerons les mesures coercitives. Celles-ci, si elles sont raisonnables, sont bien acceptées. Le Gouvernement en veut pour preuve l'obligation de produire de l'électricité pour les nouveaux bâtiments, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Le Gouvernement tient aussi à redire que la transition énergétique n'est pas l'affaire de l'Etat seul mais bien de l'ensemble de la société.

Le Gouvernement termine en rappelant que le Parlement aura l'occasion de débattre concernant le nouveau plan de mesures de la Conception cantonale de l'énergie. Ce sera vraisemblablement en fin d'année 2021.

En conséquence, le Gouvernement vous invite à accepter cette motion.

M. Didier Spies (UDC), président de groupe : Le groupe UDC peut soutenir cette motion jusqu'au début du dernier paragraphe (je cite) : « et de mettre en œuvre les mesures incitatives ». Le reste de la phrase ne nous convient pas du tout.

Nous sommes d'accord d'avancer avec les énergies renouvelables et j'ai peut-être l'occasion, si le temps nous le permet avant la pause de midi et le départ du ministre, de vous en dire un peu plus lors de la présentation de mon postulat. L'envie de poser des panneaux solaires est là mais l'utilisation de l'énergie doit être valorisée.

L'UDC ne pourra jamais soutenir des textes avec des mesures prescriptives, même avec une petite annotation « et, si nécessaire », car, au final, cela coûtera toujours quelque chose à la population. L'UDC n'acceptera jamais d'atteindre la fameuse justice climatique par des taxes. Alors, on fait quoi avec cette motion ?

Nous proposons au motionnaire, parce que nous sommes convaincus du 98% du contenu de son intervention et que la motion est susceptible de fractionnement, de retirer le dernier paragraphe de sa motion ou de le soumettre séparément au vote. Ainsi, le groupe UDC soutiendra la motion no 1341 très facilement et avec conviction juste avant la fin du dernier paragraphe.

M. Marcel Meyer (PDC) : Le titre très allusif de la motion dont nous devons débattre, titre presque agitateur, en dit long à lui seul !

Si on peut s'accorder à dire aujourd'hui que les chiffres en termes de production électrique à partir d'énergies

renouvelables sont loin d'être la panacée, il faut tout de même se souvenir qu'on part de loin et, par là même, veiller à garder une vision aussi réaliste que possible de la situation.

En effet, si l'on considère que la géothermie profonde et l'éolien représentent à eux seuls plus de 50% des objectifs fixés par la Conception cantonale de l'énergie, alors qu'on sent bien que la population est réticente contre l'un ou l'autre de ces procédés de production d'énergie pour les raisons qu'il est inutile de rappeler dans cet hémicycle, il serait néanmoins illusoire d'imaginer mettre comme seul relief de compensation des installations solaires photovoltaïques.

Selon l'étude de la CCE ces équipements permettent quelque 30% de la production globale d'énergie prévue. Certes, les possibilités d'installer des centrales solaires sont encore bien réelles dans le Jura mais il ne faut pas oublier que tous les propriétaires actuels mais aussi les futurs, qui, comme nous tous, sont impactés plus ou moins fortement par la crise sanitaire, auront sans doute d'autres soucis de préoccupation que celui de l'installation uniquement de panneaux solaires sur leur toit.

Le groupe PDC-JDC est, pour sa part favorable à une révision de la Conception cantonale de l'énergie qui doit fixer des objectifs certes ambitieux mais également réalistes afin de prendre en compte les contraintes techniques et financières qui pourraient s'avérer disproportionnées pour certains propriétaires.

La population de notre canton n'acceptera pas de supporter des investissements disproportionnés parce que notre assemblée aurait omis de prendre en compte les réalités d'une grande partie de celle-ci. Le peuple ne comprendrait pas qu'on lui inflige de nouvelles taxes. Elles seraient perçues certainement comme punitives.

Dès lors, nous invitons les porteurs de la motion à supprimer le deuxième volet de leur demande formulée dans la motion sous l'intitulé « et de mettre en œuvre des mesures incitatives et, si nécessaire, prescriptives, qui permettent d'atteindre lesdits objectifs ».

Dans le cas contraire, si le motionnaire n'accepte pas de scinder la motion en deux, le groupe PDC, dans son ensemble, ne soutiendra pas cette dernière. Dans le cas contraire, il l'acceptera.

Mme Sarah Gerster (PS) : La promotion des énergies renouvelables et en particulier la production d'énergie photovoltaïque sont des priorités pour le parti socialiste. Des efforts sont clairement nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2035.

Nous saluons la motion qui a été déposée par le groupe VERTS et CS-POP et la grande majorité de notre groupe la soutient.

La présidente : Une demande de scinder la motion a été demandée. Est-ce que l'auteur accepte de scinder la motion ?

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : J'accepte volontiers de scinder la motion, non pas de supprimer le deuxième point mais de la scinder pour que l'on puisse se prononcer sur l'un et l'autre point. Et je vous invite bien évidemment à accepter les deux.

La présidente : La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas demandée. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. L'auteur de l'intervention souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc procéder au vote en deux parties.

Premier paragraphe : « *Nous demandons au Gouvernement d'entamer au plus vite une révision ambitieuse de la conception cantonale de l'énergie qui fixe, dès à présent et pour chaque période de cinq ans, des objectifs clairs de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du canton du Jura de façon à ce que les objectifs généraux de production d'énergie renouvelable tels que définis dans la CCE et la SE 2050 puissent être atteints* ».

Au vote, le premier paragraphe de la motion est accepté par 56 voix contre 2.

Deuxième paragraphe : « *Et de mettre en œuvre les mesures incitatives et, si nécessaire, prescriptives, qui permettent d'atteindre lesdits objectifs* ».

Au vote, le deuxième paragraphe de la motion est accepté par 33 voix contre 25.

13. Motion no 1343

Liaison Delémont-Bâle : urgence d'un plan d'action cantonal **Vincent Eschmann (PDC)**

Dans les débats du Parlement sur de la motion 1302 concernant le contournement de Courroux, plusieurs députés ont relevé que l'intervention était centrée sur un maillon très spécifique de la liaison Delémont-Bâle. Malgré la mention d'un lien indissociable entre H18 et évitement de Courroux, ce que l'auteur a indiqué lors des débats, la motion a été refusée.

Or, le temps presse. En effet le prochain programme de développement stratégique des routes nationales PRODES 2030 est déjà à l'étude et son financement sera soumis aux Chambres fédérales en 2023. La H18 n'y est pas mentionnée. Elle ne l'est pas plus dans les projections du PRODES 2040. Ce n'est que dans la rubrique bien nommée « projets d'avenir » du FORTA qu'elle apparaît en page 5 au milieu de toute une série d'autres tronçons en Suisse ! Cela signifie que rien ne sera réalisé d'ici 2050 si le Canton du Jura ne s'engage pas dans une démarche éminemment politique.

Les autres cantons sont déjà à l'œuvre, puisque 16 projets sont retenus par l'OFROU. Ce dernier sélectionne les tronçons selon des critères très pointus, environnementaux, économiques et démographiques entre autres.

Nous chargeons le Gouvernement d'établir et de réaliser un plan d'action visant à obtenir de l'OFROU l'inscription dans le PRODES 2030 de la liaison Delémont-Bâle incluant l'évitement de Courroux.

La présidente : Le Gouvernement propose au Parlement d'accepter cette motion. Un groupe ou un député souhaite-t-il exprimer un avis contraire ? Cela semble être le cas. Nous allons donc ouvrir le débat selon le processus

habituel. Pour le développement de la motion, je passe la parole à son auteur, Monsieur le député Vincent Eschmann.

M. Vincent Eschmann (PDC) : La motion dont nous débattons à présent est le prolongement de celle que j'ai eu l'occasion de développer le 1^{er} octobre dernier portant le no 1302 et refusée en votation finale. Ce refus était en partie motivé par le fait qu'une route de contournement de Courroux ne figurait plus dans la fiche du plan directeur cantonal. D'autre part, les contacts que j'avais eus avant le plénum ont montré que les réserves observées par des députés de différents groupes tenaient à la prorogation d'un crédit d'étude concernant cet objet, crédit devenu entretemps caduc.

De l'eau a coulé sous les ponts, les élections sont passées par là et le nouveau Parlement est saisi aujourd'hui d'une motion plus générale et d'intérêt cantonal.

Au risque de paraître redondant pour les anciens collègues réélus, je précise ici les étapes qui nous amènent au fond de la question de la liaison routière Delémont-Bâle, un dossier qui n'a pas avancé depuis plusieurs années.

Au lendemain du vote fédéral sur la vignette autoroutière à 100 francs, cette dernière ayant été refusée par le peuple suisse, la H18 Delémont-Bâle en est restée au stade de la fiction.

Par la suite, une autre votation fédérale a instauré le fonds FORTA, pérennisant les ressources pour les programmes routiers au même titre que le fonds FAIF qui assure le financement du réseau ferroviaire. Mais, pour autant, le projet dont nous parlons est resté au point mort. Il n'a pas été réactivé.

La démarche proposée ici est éminemment politique puisqu'elle permettra de relancer le principe d'une liaison Delémont-Bâle qui n'est pas du tout acquis à l'heure actuelle. En effet, sur le site de l'OFROU (Office fédéral des routes), vous trouverez, dans le chapitre PRODES (programme de développement des routes nationales), deux cartes de la Suisse pour 2030 et 2040. Les deux cartes vous ont été remises tout à l'heure par le secrétariat, que je remercie au passage. Ni la carte 2030 ni la carte 2040 ne mentionnent la liaison de la H18. Elle est reléguée tout à la fin, en page 5 du chapitre FORTA à l'horizon 2050, donc dans 30 ans !

Il faut savoir que l'OFROU suit une procédure très pointue pour l'analyse des programmes de développement PRODES avec des critères économiques, environnementaux et politiques entre autres. Actuellement, 16 projets ont été remis à l'OFROU. La H18 n'y figure pas. Elle est en priorité 2 et, si l'on veut la monter en priorité 1, il faut déjà aujourd'hui s'atteler à la tâche. Pour le PRODES 2030, les Chambres fédérales voteront les crédits en 2023 : 2023, c'est demain !

Les CFF ont déjà oublié la liaison ferroviaire Delémont-Bâle : Rail 2000 devait aboutir au doublement de la voie à Grellingue : il n'est toujours pas réalisé vingt ans après ! En compensation, la Confédération doit donc nous soutenir dans cette démarche.

Si le Jura ne montre pas une volonté politique claire, il n'aura rien du tout. Nous savons toutes et tous que sans volonté politique, sans la création du canton du Jura, la Transjurane n'existerait pas aujourd'hui !

On ne peut pas se gargariser à longueur d'année d'un lien avec Bâle et attendre passivement que quelque chose se déroule, que les autres s'activent à notre place. Le Canton de Bâle-Campagne a lui déjà entrepris plusieurs démarches dans ce sens. Un comité portant le nom de « Pro route fédérale Bâle–Jura » a déjà été constitué avant 2017 et le Parlement de ce canton s'est déjà engagé dans ce dossier.

En conclusion, je vous invite expressément à soutenir la motion. Merci de votre attention.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : En 2012 et 2013 déjà, des variantes de tracés ont été étudiées pour la réalisation d'une nouvelle route H18 entre Delémont-Est et la frontière bâloise. Elles visaient principalement à résoudre les problèmes de circulation à l'entrée sud-est de Delémont et à travers la commune de Courroux.

La fiche M.04 du plan directeur cantonal, intitulée « H18 Delémont–Bâle », a été approuvée par le Gouvernement le 12 mars 2018, puis validée par le Parlement le 24 octobre 2018 et par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019. Cette fiche prévoit une route d'évitement de Delémont pour réaliser une liaison sûre, rapide et efficace entre Delémont et Bâle.

Parallèlement, le peuple et les cantons ont accepté l'arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. C'était le 12 février 2017 et le fonds s'appelle le fonds FORTA. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, 7 km de H18 ont été repris par la Confédération. Il s'agit du tronçon entre la jonction Delémont-Est de l'A16 et la frontière cantonale à Soyhières.

Par la même occasion, les projets développés en 2012 et 2013 pour une nouvelle H18 ont été transférés à l'Office fédéral des routes au titre de projets en cours.

Désormais, le tronçon en question doit être nommé N18 et non plus H18. La réalisation d'une nouvelle route N18 entre Delémont et Bâle n'est pas intégrée à ce jour dans le programme de développement stratégique de l'OFROU, nommé PRODES, comme l'a indiqué Monsieur le député Eschmann. Toutefois, l'OFROU vient de lancer la procédure de mise à jour du PRODES. Le calendrier est le suivant : coordination avec les cantons jusqu'au printemps 2021 ; élaboration du projet de consultation à mi-2021 ; ouverture de la consultation à la fin de cette année ; fin de la consultation au printemps 2022 ; prévision du message en automne 2022 ; adoption du message par le Conseil fédéral à la fin de l'année 2022. Des séances de coordination ont déjà eu lieu entre l'OFROU et les cantons concernés. Le Canton du Jura a été sollicité via les services des infrastructures et du développement territorial.

En parfaite coordination avec le canton de Bâle-Campagne, le Service des infrastructures a demandé à l'OFROU, lors d'un workshop ou d'un atelier qui s'est tenu le 10 décembre 2020 :

- Première demande : réunir en un seul projet intitulé Delémont-Est–Bâle le projet jurassien du contournement de Delémont–Courroux et les deux projets bâlois. Ceux-ci sont constitués du contournement de Laufon et Zwingen ainsi que du tunnel du Muggenberg.
- Deuxième demande : lancer des études de faisabilité du projet Delémont-Est– Bâle pour disposer d'un niveau de

détail permettant une juste évaluation dans le cadre de la mise à jour du PRODES.

- Troisième demande : intégrer au final le projet Delémont-Est–Bâle dans le PRODES 2030.

La révision du PRODES est l'occasion de confirmer la volonté du Gouvernement d'y intégrer la N18 entre Delémont et Bâle. Ce projet correspond totalement à la volonté du Gouvernement de se rapprocher de l'agglomération bâloise au niveau économique mais également au niveau de la formation et de la culture. L'incorporation de la N18 dans le PRODES 2030 permettrait de démarrer rapidement les travaux sur territoire jurassien. Il est à noter que tous les frais d'études et de réalisation de ce projet devraient logiquement être pris en charge par la Confédération.

Le Gouvernement entend entreprendre les actions concrètes suivantes dont certaines ont déjà été initiées.

Lors de la Conférence des affaires fédérales du 18 novembre 2020, le Gouvernement a sollicité la députation jurassienne aux Chambres fédérales. Il lui a demandé d'entreprendre les démarches nécessaires pour que la Confédération s'engage à inscrire une nouvelle route Delémont-Est–Bâle dans le PRODES 2030.

Par ailleurs, un courrier commun est en cours d'élaboration par le Bureau du Parlement jurassien, le Bureau du Parlement du canton de Bâle-Campagne et le Bureau du Grand Conseil de Bâle-Ville. Il est envisagé que ce courrier soit envoyé par les législatifs cantonaux à l'OFROU et à la Conseillère fédérale en charge du DETEC ainsi qu'aux élus fédéraux des trois cantons partenaires. Il requiert un engagement fort de ces parlementaires en faveur de l'inscription dans le PRODES 2030 d'une nouvelle liaison routière N18 Bâle–Aesch–Delémont.

Enfin, un comité de soutien pour une nouvelle route Delémont-Est–Bâle sera mis sur pied. Il regroupera des acteurs politiques, économiques et culturels du canton du Jura et des deux Bâle. Le pilotage pourrait être proposé à une des chambres du commerce et d'industrie, notamment peut-être celle du Jura.

Bien évidemment, le Gouvernement est conscient que les différents milieux concernés devront être associés aux réflexions tout au long du développement du projet.

Au terme de ce développement, le Gouvernement prouve qu'il a déjà agi dans le sens d'un plan d'action cantonal en faveur de la N18.

En conclusion, le Gouvernement propose au Parlement d'accepter cette motion.

M. Raphaël Ciochi (PS) : Il est important que le Jura s'engage pour défendre ses intérêts et ses projets. La liaison H18 ou N18 Delémont–Bâle en est clairement un.

Le groupe socialiste soutiendra donc la motion qui charge le Gouvernement d'établir et de réaliser un plan d'action visant à obtenir de l'OFROU l'inscription dans le PRODES 2030, voire mieux, la liaison Delémont–Bâle. Nous avons également relevé avec satisfaction les mesures déjà entreprises ou à venir, juste annoncées à présent par le ministre.

Je tiens toutefois à préciser, à l'attention du ministre, que nous ne pouvons élaborer le plus beau des plans de promotion pour faire pression au niveau fédéral sans

concerter et sans finalement partir d'un projet qui est clairement soutenu par l'ensemble des acteurs politiques concernés par ce projet. Toute action de lobbying est vouée à l'échec si, ici clairement, on ne concerne pas d'office à l'échelon local les communes pour défendre un projet commun et ensuite parler d'une seule et même voix. Il est donc impératif que l'autorité cantonale commence par réunir les autorités communales concernées. Vous avez parlé de Bâle. Il faut aussi ici maintenant parler de ce qui va être fait pour les communes. Certes, une séance a eu lieu entre Delémont, Courroux et Val Terbi. Il faudrait également ici y joindre à mon avis la commune de Courrendlin, peut-être même les communes de l'agglomération, parce qu'il faut discuter et adopter une position claire sur la H18 ou N18 et notamment et plus particulièrement l'évitement de Courroux ou Delémont. A cet égard, la demande exacte de la motion est tout de même un peu particulière car elle demande un plan d'action qui inclut de fait l'évitement de Courroux.

Je tiens ici tout de même à rappeler, sans revenir sur les arguments exposés par le Gouvernement lors du débat concernant la précédente motion no 1302 ni les arguments exposés ce jour, que le contournement de Courroux n'est peut-être plus si pertinent que cela aux yeux de l'autorité cantonale et je le sais de certaines communes concernées.

Il est souhaité que le Canton s'engage dans une démarche éminemment politique. C'est un vœu que je soutiens également. Il faut donc que le Gouvernement en discute d'abord et prioritairement avec les autorités politiques concernées, c'est-à-dire les communes, afin de monter un projet solide pour ensuite le défendre, comme vous le demandez, Monsieur Eschmann, à juste titre, rapidement et de toutes nos forces à Berne.

C'est fort de ces considérations que le groupe socialiste soutiendra la motion. Je vous remercie de votre attention.

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Cette motion, appuyée par le Gouvernement, relève d'une vision de la mobilité qui fait fausse route au regard des enjeux climatiques. Nous sommes en 2021, tous les signaux sont au rouge sur le plan du climat et on convoque l'union sacrée de toutes les instances politiques pour obtenir de la Confédération le financement de nouvelles infrastructures routières sur notre territoire. Quelle tristesse ! Ce canton n'a-t-il pas d'autres projets porteurs que de construire des routes ?

Cette nouvelle mouture de la motion no 1302, refusée par le Parlement en octobre dernier, se verra réserver par le groupe VERT-E-S et CS-POP le même sort que sa première version car elle relève, comme je l'ai dit, d'un même paradigme de mobilité dépassée.

D'ailleurs, l'objectif de la première motion (créer un évitement routier de Courroux), personne n'en a parlé mais il demeure toujours dans cette motion-ci. Seulement, le motionnaire a compris qu'il fallait, pour l'obtenir, le lier à l'avancement du dossier d'une nouvelle H18 ou N18 Delémont-Bâle... c'est-à-dire, il faut quand même être clair, la construction d'une nouvelle route à travers la plaine de Belleve, avec les pertes de terres agricoles que cela suppose (les agriculteurs apprécieront !) et le percement d'un tunnel à l'est de Courcelon.

Nous sommes déçus de voir qu'à la différence d'il y a cinq mois, cette proposition d'un autre temps reçoit le soutien enthousiaste d'un Gouvernement qui prend la mesure des enjeux climatiques à géométrie variable.

J'aimerais que le Gouvernement nous explique comment il peut soutenir cette motion aujourd'hui alors que, le 1^{er} octobre, il affirmait à Monsieur Eschmann, avec raison, que (je cite) : « La réalisation d'une nouvelle route, en l'occurrence le contournement de Courroux, est en contradiction avec la politique cantonale qui vise un transfert modal et l'utilisation des transports publics ». Le ministre ajoutait plus loin que « ce projet (on parle toujours du contournement de Courroux) est en contradiction avec les objectifs visant à limiter le mitage du territoire et le maintien des surfaces d'assolement », fin de citation. Est-ce que la nouvelle liaison H18 à travers la plaine de Belleve, que vous soutenez aujourd'hui, ne constitue pas la réalisation d'une nouvelle route ? Est-ce que cette nouvelle liaison H18 n'est pas en contradiction avec la politique cantonale qui vise le transfert modal, l'utilisation des transports publics ? N'est-elle finalement pas en contradiction avec les objectifs visant à limiter le mitage du territoire et le maintien des surfaces d'assolement ?

Le 1^{er} octobre, Monsieur le Ministre, vous disiez très justement au député Vincent Eschmann que (je cite) « la réalisation d'une route de contournement de Courroux est une option en très fort décalage avec les changements de paradigme en cours en matière de mobilité et de développement durable ». Plus loin, vous disiez : « Créer une nouvelle route de contournement ne fera que créer un nouvel appel d'air pour le trafic automobile et conduira à augmenter l'engorgement plus en aval et une augmentation générale de la circulation ». Est-ce que la nouvelle liaison H18 que vous soutenez aujourd'hui et l'évitement de Courroux qui lui est lié dans la motion ne sont pas en fort décalage avec les changements de paradigme en cours de mobilité et de développement durable ?

Est-ce que les projets routiers que vous défendez aujourd'hui ne vont pas créer un nouvel appel d'air pour le trafic automobile, qui conduira à une augmentation de la circulation ? A mon sens, bien sûr que si. Que s'est-il passé, Monsieur Eray, entre le 1^{er} octobre et aujourd'hui ? Vous pratiquez une gymnastique dangereuse... attention les entorses !

Sur ces deux projets (nouvelle liaison H18 et évitement de Courroux), il convient de se poser des questions fondamentales : quelle est leur pertinence sur le long terme, au vu notamment des enjeux climatiques ? Est-ce que ces projets constituent une réponse adaptée aux problèmes qu'ils se proposent de résoudre ? Quels impacts auront-ils sur le territoire en termes de transfert modal, etc. ?

Si on prend tout d'abord la H18, quels sont les problèmes actuels qui nécessitent une nouvelle liaison ? Est-ce que le Canton a réalisé une analyse qui fasse la preuve qu'elle est absolument nécessaire et pertinente ? Ce serait un élément intéressant à avoir entre nos mains à l'heure de voter cette motion. Pour Jacques Lévy, que vous avez peut-être lu, Monsieur le Ministre, professeur de géographie et d'urbanisme à l'EPFL, spécialiste des questions de mobilité, construire de nouvelles routes revient à créer un aspirateur à voitures. Plus on en construit, plus on incite à l'utilisation de la voiture au détriment des autres moyens de transport. Est-ce que c'est ça le projet ?

Si on prend ensuite l'évitement de Courroux qui figure toujours dans la motion, nous avons déjà eu l'occasion de développer quelques arguments au mois d'octobre mais je me permets d'en rappeler un certain nombre.

Dans le domaine de la mobilité, il est aujourd'hui largement admis qu'on ne résout pas un problème de congestion routière en augmentant la place dévolue aux voitures. Cela s'explique simplement par le fait qu'en augmentant l'offre en infrastructures routières, on stimule l'utilisation de la voiture et on tue le report modal avec, pour résultat final, autant, voire plus de congestion qu'avant l'augmentation de la capacité routière. Si on veut trouver des solutions à la problématique du trafic dans le village de Courroux, il faut en trouver car la situation est insupportable, ce doit être des solutions de mobilité durables tournées vers l'avenir et non des solutions issues de vieux paradigmes de mobilité du tout-voiture des années 70.

Selon les derniers relevés du trafic dans la localité, la moitié du trafic est causée par les habitants de Courroux, l'autre moitié par du trafic de transit en provenance du Val Terbi. Le centre du village de Courroux est à 2,2 km de la gare de Delémont. C'est sept minutes à vélo, cinq en voiture. Vicques–Delémont gare, c'est 5,4 km, seize minutes à vélo, dix en voiture. Vicques et Courroux, ça représente 70% de la population du Val Terbi si on inclut Courroux dans le Val Terbi. Cela signifie que 70% de la population du Val Terbi (Courroux inclus) vit à un quart d'heure ou moins à vélo de la gare de Delémont.

Comme nous le disions en octobre, si on était en Hollande, au Danemark ou en Suisse allemande, ça fait longtemps qu'on aurait dans cet espace qui s'y prête à tout point de vue (topographie plate, distances courtes, entre deux relativement grands bassins de population et centres d'activités, bon réseau de transports publics), on aurait dans cet espace une infrastructure cyclable qui donne envie aux gens d'aller travailler à vélo parce qu'elle est rapide, agréable et sûre.

A l'heure actuelle, on en a déjà parlé ce matin, aucune piste cyclable rapide et sûre ne permet de rejoindre la capitale depuis Vicques et Courroux.

Avec une stratégie de mobilité durable, basée sur la mobilité douce et les transports publics, on peut résoudre le problème du trafic dans le village de Courroux de manière beaucoup plus rapide et efficace qu'avec un éventuel évitement routier qui se réaliserait au mieux dans quinze ans mais aussi de manière beaucoup plus économe. Il ne faut pas oublier que le fonds FORTA, c'est de l'argent qui vient de la Confédération mais, avant d'arriver à Berne, il était dans nos poches. C'est aussi résoudre les problèmes de Courroux sans emprise sur les terres agricoles ou presque, sans emprise sur le paysage, en diminuant la pollution de l'air, en diminuant le bruit lié au trafic routier, avec des retombées positives en termes de santé publique, d'image du canton et le tout en étant cohérent et responsable au regard des enjeux climatiques. C'est donc dans ce sens-là qu'il faut agir si on veut soulager Courroux du trafic.

Je vous invite à réfléchir, à méditer ces questions-là, même si on se sent un peu seul à les exposer, avant de voter cette motion. En tout cas, le groupe VERT-E-S et CS-POP la refusera dans son ensemble.

M. Pierre Parietti (PLR) : Je ne vous cache pas que le groupe PLR a pris connaissance avec un grand intérêt de la position arrêtée par le Gouvernement en acceptant cette motion, cette motion de notre collègue Vincent Eschmann, qui fait parler d'elle depuis un certain temps déjà.

Je me permets de me référer à peut-être une phase de lancement, puisqu'en 2018, par l'interpellation no 889, le groupe PLR se préoccupait de la possibilité d'amélioration des liaisons routières et ferroviaires. On a vu ce qu'il en est du ferroviaire pour le moment. Le côté routier est pour nous également extrêmement important et nous demandions, par cette interpellation, d'entreprendre des démarches avec les gouvernements des deux demi-cantons bâlois dans ce but. On est, je pense, sur la bonne voie par la collaboration qui est en train de se développer.

Nous savons également que le Canton de Soleure est directement intéressé également à ces démarches et, à plusieurs cantons, c'est la seule possibilité de pouvoir faire avancer le dossier. Nous espérons y arriver dans des délais « normaux » si tant est que la normalité peut être définie ici par le Parlement.

Mais, en tous les cas, il est pour nous primordial que le Canton du Jura puisse voir ses relations avec la région bâloise s'améliorer, avoir une mobilité qui soit en adéquation avec les attentes de toutes et tous. Les solutions techniques, nous n'allons pas les décider ici aujourd'hui autour de la table. Il appartiendra aux responsables de venir avec des dossiers étayés, avec des dossiers étudiés pour nous proposer des solutions qui soient adaptées.

En tous les cas, le groupe PLR appuiera très largement, et à l'unanimité, la proposition faite par cette motion.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je ne pensais pas forcément prendre la parole mais c'est vrai que j'aimerais revenir sur un point qui a été dit par Monsieur le Ministre. Il est vrai que, comme ça a déjà été dit, les projets jurassiens qui dépendent de la Berne fédérale méritent toute l'attention du Parlement jurassien.

Monsieur le Ministre a fait part qu'il y avait un courrier qui était discuté au sein des législatifs des trois cantons concernés par la N18. Par rapport à cela, j'aimerais vous faire un petit historique de ce qui est en discussion actuellement. Ce projet de la N18 maintenant a une dimension intercantonale, comme vous le savez.

Lors des réunions des bureaux des trois cantons en octobre dernier, ce sujet a été évoqué. Suite à cette réunion, l'idée a été émise qu'un courrier commun soit adressé à l'ensemble des élus fédéraux de ces trois cantons ainsi qu'à la responsable du Département, Madame Sommaruga, au niveau fédéral s'entend. Suite à cela, une proposition de courrier a été faite et soumise aux bureaux de ces trois parlements. Comme vous l'a indiqué Madame la Présidente du Parlement jurassien, nous nous sommes rendues toutes les deux à l'invitation de la commission régionale du Grand Conseil de Bâle-Ville, à Bâle pour discuter de divers sujets dont celui-là.

Le courrier est en cours de finalisation mais, comme il y a eu des élections en tout cas au niveau du canton de Bâle-Ville, il n'est pas encore finalisé mais il est évident qu'il vous sera soumis avant qu'il soit envoyé.

Mais ce que j'aimerais dire, c'est qu'il est important que ce projet soit considéré comme il le doit au niveau de la Berne fédérale. Il doit y avoir une volonté politique importante de soutien pour cette liaison avec Bâle qui est indispensable pour le Jura.

A noter, et j'aimerais revenir sur l'intervention du groupe VERT-E-S et CS-POP, que la notion de la vision globale

modale est aussi notée dans le courrier qui sera proposé parce qu'il est extrêmement important d'avoir cette vision du développement de la route mais aussi en lien avec le rail. Si ce projet de route N18 est inscrit au PRODES 2030, il ne va pas tuer, comme le député Godat l'a dit, la part du rail. Au contraire, il va l'inclure et c'est extrêmement important.

Donc, je profite de ma prise de parole pour vous dire que le groupe PCSI va soutenir cette motion et je compte sur ce Parlement pour la soutenir d'une manière évidente et claire pour la suite des opérations.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je ne pensais pas prendre la parole mais suite à l'intervention d'Ivan Godat, je dirai un certain nombre de choses.

D'abord qu'à l'UDC, nous nous préoccupons non pas seulement mais en bonne partie du développement économique, surtout en cette période difficile. Nous ne voulons pas retourner à l'âge du bronze ni à l'ère de la lampe à huile... Il faut que ceci soit dit et redit s'il le fallait !

Le développement économique est primordial pour notre région et, vous l'aurez compris, c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons évidemment cette motion en lien avec la liaison Delémont-Bâle.

La présidente : Les groupes s'étant exprimés, la discussion générale est ouverte. La parole n'est plus demandée. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. David Eray, ministre du Territoire, de l'Environnement et des Transports : J'aimerais revenir sur quelques propos, notamment ceux du député Godat.

J'ai bien écouté attentivement, Monsieur le député Godat, vos propos. J'aimerais vous rappeler qu'un tel projet comme la N18, c'est aussi améliorer la qualité de vie. La qualité de vie des villages qui verront ce trafic sortir des axes qui traversent les localités, villages et villes (Delémont, Laufon, Aesch). Je pense que la qualité de vie est aussi quelque chose d'important, que l'on soit d'un parti ou d'un autre, je pense que cela tient à cœur à tout le monde.

C'est aussi une façon de développer nos voies de communication. Vous semblez dire qu'il faut déconstruire les routes ou décroître. Il faut peut-être préciser vos propos mais, pour le Gouvernement, il est important de maintenir un bon niveau de voies de communication. La mobilité est actuellement principalement fossile mais elle va aussi évoluer. Ça veut dire qu'il faudra toujours des infrastructures de transport, en tout cas aux yeux du Gouvernement et d'une partie de la population.

Je ne vais pas vous dire que quand on donne des leçons, c'est bien de les appliquer... parce que je suis sûr que vous serez content de venir une fois ou l'autre au Parlement en train. Mais je crois que, ce matin, vous avez été aussi heureux d'utiliser les voies de circulation utiles aux véhicules individuels. C'est aussi une option que l'on peut avoir quand on donne des leçons, c'est de les appliquer aussi soi-même.

La présidente : Est-ce que l'auteur de l'intervention souhaite encore intervenir ? Vous avez la parole Monsieur Eschmann.

M. Vincent Eschmann (PDC) : Merci à Monsieur le Ministre pour les informations qu'il a données dans sa première intervention.

Peut-être juste deux points à reprendre. Je ne vais pas refaire l'historique parce que c'est très long et puis on a tous faim !

L'évitement de Courroux : si j'ai parlé de l'ancienne motion, c'est justement parce qu'elle mentionnait cette route et puis, là, on parle d'évitement. J'avais déjà précisé cela dans la motion no 1302 l'automne dernier. On parle d'évitement de Courroux, c'était à l'origine, dans le texte précédent. Ici, c'est resté, effectivement. Maintenant, il ne faut pas oublier qu'il y avait à l'origine aussi toute une série de personnes qui s'étaient engagées dans ce dossier. On a bien pris connaissance du vote du Parlement et du fait que cette route ne figure plus dans le plan directeur cantonal.

J'avais dit dans mon développement au mois d'octobre que l'évitement concernait, et d'ailleurs ça a été repris tout à l'heure, l'agglomération delémontaine. C'est dans ce sens-là qu'il faut le comprendre.

On me refait le coup du vélo, comme l'automne passé ! Alors, je vais occasionnellement aussi en vélo. Je suis assez seul d'ailleurs, je trouve, dans ma localité ou les localités voisines. Je prends aussi le chemin bucolique du Colliard, dont le groupe VERT-E-S nous parlait tout à l'heure, pour me rendre à Delémont. Mais là, il s'agit aussi des enjeux de transports de biens et de marchandises et pas uniquement de personnes ou de personnes individuelles.

Voilà, c'étaient ces deux points sur lesquels je voulais revenir. Évidemment, on doit associer les communes de l'agglomération. On me glissait à l'oreille, et ça a été des discussions et ce sera encore des discussions, sur l'emprise des terres bien sûr, selon les nouvelles dispositions fédérales.

Il y avait donc juste ces deux points que je voulais apporter en complément de ma première intervention. Merci de votre attention.

Au vote, la motion no 1343 est acceptée par 47 voix contre 11.

La présidente : Comme annoncé dans les communications, nous suspendons à ce stade le traitement du Département du territoire, de l'environnement et des transports. Nous décalerons ses points au prochain ordre du jour. Nous avons reçu deux résolutions. Toutes les deux sont signées par plus de quinze députés. Nous allons donc les traiter.

14. Postulat no 421

Notre dépendance au numérique : un nouveau paradigme
Roberto Segalla (VERT-E-S)

15. Postulat no 424

Valorisons mieux l'eau de pluie
Jacques-André Aubry (PDC)

16. Postulat no 426

Un réel changement au niveau de l'approvisionnement énergétique dans le Canton du Jura
Didier Spies (UDC)

17. Question écrite no 3336

Combien la nouvelle loi sur le CO₂ va-t-elle coûter aux collectivités publiques ?
Alain Koller (UDC)

18. Question écrite no 3344

Service des infrastructures (SIN) : combien de travaux adjudés à des entreprises ne sont finalement pas réalisés ?
Didier Spies (UDC)

19. Question écrite no 3353

Déménagement de l'administration cantonale de Morépont à StrateJ : quels avantages ?
Lionel Montavon (UDC)

20. Question écrite no 3356

Décharge du SEOD : une décharge qui se décharge de ses conséquences ?
Loïc Dobler (PS)

(Les points 14 à 20 sont renvoyés à la prochaine séance).

50. Résolution no 204

Des engagements encore plus forts pour l'ensemble de la population et la ville de Moutier !
Pierre-André Comte (PS)

Le 28 mars 2021, la ville de Moutier se prononcera à nouveau sur son appartenance cantonale. Elle confirmera ou non son choix du 18 juin 2017, date à laquelle elle s'est prononcée une première fois pour son union avec la République et Canton du Jura.

Dans le message adressé au corps électoral en 2017, les autorités jurassiennes ont exposé leurs engagements à l'égard de la cité prévôtoise, relatifs à l'implantation d'unités administratives et aux emplois qui leur sont affectés, ainsi qu'au statut politique de la ville si celle-ci décidait de s'unir au Canton du Jura.

Le 12 janvier 2021, le Gouvernement jurassien a complété les engagements pris en 2017 par un avenant qui les confirme et précise leur ampleur. Il s'avère ainsi que 180 emplois publics seront localisés à Moutier. Ces emplois sont liés à l'implantation du Service des contributions, du Service de l'informatique, du Contrôle des finances, de l'Office des sports, d'un ORP, d'un poste de Police cantonale, d'une Recette de district, d'un centre d'expertises de l'Office des véhicules permettant aux Prévôtois de passer les examens nécessaires à l'obtention du permis de conduire et les contrôles techniques. Au surplus, la prison régionale de Moutier sera intégrée dans le développement des établissements pénitentiaires jurassiens.

Parmi les engagements de l'Etat jurassien figure de même la reconduction d'une convention intercantonale pour l'accueil d'élèves des deux cantons à l'école secondaire de la Courtine. D'autres accords en matière de formation seront passés, qui permettront par exemple aux Prévôtois qui le

souhaitent d'accomplir leur maturité gymnasiale à Bienne. En tout état de cause, les collaborations intercantionales en matière de formation continueront d'être une réalité conforme aux intérêts des deux cantons et de leurs étudiants. Il faut ajouter qu'en application de la loi scolaire jurassienne, l'école à journée continue telle qu'elle est organisée aujourd'hui à Moutier sera maintenue. Le Parlement s'y engage.

Comme l'affirment les cantons de Berne et du Jura, l'avenir de l'Hôpital de Moutier est indépendant de l'appartenance cantonale de Moutier, les autorités jurassiennes précisent que les prestations offertes sur le site de Moutier seront reconnues sur la liste hospitalière jurassienne au même titre qu'elles le sont aujourd'hui sur la liste hospitalière du canton de Berne.

Les engagements de l'Etat jurassien, adoptés par le Parlement le 26 avril 2017 par 58 voix et une abstention sont ainsi confirmés et augmentés. Par cette résolution, le Parlement jurassien réitère solennellement et dans leur intégralité ses engagements à l'égard de Moutier, ville jurassienne.

M. Pierre-André Comte (PS) : La République et Canton du Jura, son Gouvernement, son Parlement et son peuple sont unanimes à tendre leurs bras à la ville de Moutier. Comme en 2017 à l'occasion du premier scrutin d'autodétermination de leur cité, nous nous engageons aux côtés des Prévôtoises et des Prévôtois.

Nos engagements formels ne peuvent être remis en cause malgré les affirmations contraires des partisans du statu quo politique. Ils sont fermes, incontestables, applicables et seront appliqués. La parole de l'Etat ne peut être objet de suspicion. Elle est définitive et déploiera tous ses effets.

Aujourd'hui, la jeunesse de Moutier est mobilisée. Elle est l'espoir de toute la communauté prévôtoise. Elle se bat pour un avenir meilleur. Cet avenir, elle est autorisée à le fonder sur les avantages que la ville retirera de son union avec l'Etat jurassien avec son retour dans sa famille naturelle.

Tous les arguments, dans quelque domaine que ce soit, plaident en faveur de cette union, le premier étant celui d'une paix assurée par un vote positif des Prévôtois. L'histoire nous le dit on ne peut plus clairement : chaque modification territoriale ou remembrement concernant le Jura depuis le réveil du peuple jurassien de 1947 s'est produit et se passe sans à-coup, dans la sérénité et la ferme volonté des adversaires d'hier d'œuvrer au bien commun. On l'a vu dans le Jura dès 1979, on l'a vu dans le Laufonnais et on le verra à Moutier. Dans quelques années, on se demandera en Prévôté comment il se faisait que la cité eut appartenu à un autre canton que celui du Jura.

Si les choses se passent comme nous l'espérons lors du vote du 28 mars prochain, une ère nouvelle s'ouvrira pour Moutier et pour le Canton du Jura. Nous entrerons dans une phase politique enivrante dans la mesure où nous aurons ensemble la responsabilité d'organiser la transition.

Moutier vivra des moments d'intenses implications dans la réalisation de son destin jurassien et là, nous verrons émerger l'expression d'un débat démocratique qui nous rappellera les heures glorieuses de notre émancipation et de notre accession à la souveraineté cantonale. Moutier, cœur

du Jura, là où commence notre histoire, retrouvera la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Deuxième ville du canton, elle se hissera au faite de sa nouvelle condition.

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Ministres, nous voici donc réunis dans un moment de pleine solidarité avec la ville de Moutier. Montrons-lui que, de la parole aux actes, les Jurassiens prennent toujours le chemin le plus court, ne se débinent jamais et assument en chaque circonstance leur devoir envers tout ou partie du corps de nation – pour reprendre les mots du pasteur Morel – auquel ils appartiennent et dont ils se réclament. Merci de votre soutien à Moutier et bienvenue à elle.

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Jour J-25... la dernière ligne droite s'annonce pour la ville de Moutier et, avec elle, la question essentielle mais aussi sensible de son appartenance.

Dans le cadre du message de la votation du 18 juin 2017, le Gouvernement avait pris des engagements forts, cela en vue d'honorer le souhait exprimé par les autorités prévôtoises de rejoindre la République et Canton du Jura.

Afin qu'ils bénéficient d'une pleine légitimité, ces engagements avaient alors été soumis à l'approbation du Parlement jurassien lors de sa séance plénière du 26 avril 2017. Cette démarche, au-delà du fait de donner une valeur incontestable aux intentions affichées par le Gouvernement envers la commune de Moutier, témoigne de l'importance et du caractère exceptionnel et historique du choix qui se présentait aux Prévôtoises et aux Prévôtois.

Depuis cette séance plénière du 26 avril 2017 où le Parlement a approuvé les engagements du Gouvernement, beaucoup d'événements se sont produits. Sans refaire toute l'histoire, l'annulation de la votation du 18 juin 2017 est venue doucher les espoirs soulevés lors de cette folle journée. Cette invalidation a pour conséquence que les habitantes et habitants de Moutier doivent une nouvelle fois se prononcer sur leur appartenance cantonale le 28 mars prochain.

Le dispositif mis en place pour la répétition du vote de Moutier a été élaboré et entériné d'un commun accord par les cantons du Jura et de Berne sous l'égide de la Confédération. Le conseil municipal de Moutier a également été associé aux discussions. De même, l'Office fédéral de la justice, dont le mandat a d'ailleurs été étendu par rapport à la première votation, a apporté son aide précieuse dans ce processus. C'est ainsi que, depuis plusieurs mois, les partenaires mettent tout en œuvre pour que le vote du 28 mars prochain puisse se dérouler dans un climat serein et empreint de confiance et surtout que le résultat soit incontestable.

Dans ce cadre-là, et pour tenir compte des particularités qui découlent de la répétition d'un scrutin, il a été renoncé à réécrire le message destiné au corps électoral de Moutier. Ce dernier a toutefois été amendé par la rédaction d'un avenant dont le but a été de mettre en évidence les évolutions principales intervenues depuis lors. Cet avenant, rédigé conjointement par les Exécutif jurassien, bernois et prévôtois, a été validé le 13 janvier dernier. En raison de la co-écriture commune des trois autorités, l'approbation du Législatif n'a pas été requise, comme ce fut le cas pour la partie jurassienne du message de 2017.

La résolution déposée aujourd'hui permet de rappeler que le Parlement, au même titre que le Gouvernement jurassien, réitère et confirme les engagements pris à l'égard de la commune de Moutier lors du vote de 2017.

En effet, si, fatalement, plusieurs choses ont évolué depuis, d'autres sont en revanche restées inchangées. C'est le cas en particulier de la volonté des autorités jurassiennes de servir au mieux les intérêts de la commune de Moutier ainsi que ceux de l'ensemble de la région. C'est d'ailleurs de cette volonté que sont nés les engagements exposés dans le message de 2017 et confirmés dans l'avenant de 2021.

Les engagements qui ont été rappelés lundi dans un communiqué offrent aux habitantes et aux habitants de Moutier des perspectives d'avenir des plus positives. Ainsi, en cas de oui le 28 mars, la commune de Moutier aura très rapidement la possibilité de prendre en main son avenir au sein de son nouveau canton. À cet effet, il est prévu que des organes paritaires, incluant des représentantes et des représentants des autorités prévôtoises, puissent examiner, respectivement proposer les modifications constitutionnelles et légales avant leur adoption par le Parlement.

Cela garantira que les intérêts de la ville de Moutier soient pris en compte avant même que son transfert ne devienne effectif. Actuellement vingtième commune du canton de Berne, Moutier deviendra la deuxième commune du Canton du Jura en cas de oui le 28 mars.

Le changement de canton impliquera indéniablement un changement de statut. Les autorités cantonales jurassiennes feront en sorte de redonner à la ville de Moutier une vraie place et un rayonnement digne de ce nom au sein de l'arc jurassien.

Prérogative importante et totalement nouvelle, la commune de Moutier comptera jusqu'à sept députés au législatif cantonal une fois le changement de canton effectué. En devenant jurassienne, la ville de Moutier et sa population influenceront davantage l'issue des élections et des votations cantonales et fédérales. Les Prévôtoises et les Prévôtois auront aussi plus de chances d'être élus au sein des autorités.

Comme cela avait été indiqué, plusieurs unités de l'administration cantonale seront implantées de manière pérenne à Moutier. Au total, et comme cela a encore été précisé il y a peu dans le rapport de l'Office fédéral de la justice, ce sont quelque 180 emplois équivalents pleintemps de l'administration jurassienne qui sont prévus à Moutier, chiffre auquel viendront notamment s'ajouter les postes liés à l'enseignement, qui seront naturellement repris par le Canton du Jura.

Un transfert de la commune n'aura pas d'impact sur l'existence des établissements de la scolarité obligatoire, ni sur l'effectif de leur corps enseignant. Moyennant la conclusion de conventions intercantionales, les écoles prévôtoises pourront continuer d'accueillir des élèves en provenance des communes voisines restées bernoises.

Parler de l'école obligatoire, c'est aussi l'opportunité de rassurer les parents prévôtois. Le Canton du Jura, qui offre déjà lui-même des solutions adaptées et efficaces d'accueil extra-familial, maintiendra et soutiendra financièrement l'école à journée continue, telle qu'elle prévaut actuellement à Moutier.

Un transfert de la commune dans le canton du Jura ne modifiera pas non plus les besoins de la population en

matière de formation. Le Gouvernement a ainsi fait part de son souhait de maintenir à Moutier le ceff ARTISANAT qui est aujourd'hui déjà ouvert à la jeunesse des deux cantons. Si Berne refusait cette possibilité, le Gouvernement s'engage alors à installer à Moutier l'une des cinq divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation. De même, au niveau gymnasial, les jeunes Prévôtois qui le souhaitent auront la possibilité d'accomplir leur maturité à Bienne, comme le permet la convention BEJUNE.

Concernant l'Hôpital de Moutier et comme cela a été encore précisé dans le communiqué du Gouvernement de lundi, les prestations offertes sur le site de Moutier seront reconnues sur la liste hospitalière jurassienne, au même titre qu'elles le sont aujourd'hui sur la liste hospitalière du canton de Berne.

Sur le plan économique, un transfert permettra, entre autres, à la cité prévôtoise de pouvoir bénéficier de services de proximité fournis par la Promotion économique cantonale, décuplés par l'apport indéniable de BaselArea. Des relations privilégiées pourraient aussi être nouées avec le Parc suisse de l'innovation qui se trouve à quelques minutes seulement de Moutier ainsi qu'avec les services de Creapole qui s'occupent de la promotion de l'innovation.

Mesdames et Messieurs les Députés, les engagements que je viens de mentionner ici sont le fruit de la conviction qui est la nôtre. Conviction du Gouvernement jurassien, conviction que le Parlement réitère, à travers la résolution déposée ce jour, mais aussi très large conviction de la population jurassienne. Il suffit pour s'en rendre compte de constater le nombre grandissant de drapeaux jurassiens estampillés à Moutier qui fleurissent ces jours aux fenêtres des maisons de notre canton. La ville de Moutier a toute sa place au sein de la République et Canton du Jura. Et elle a un véritable rôle à y jouer.

L'Etat jurassien espère vivement et de tout cœur que notre conviction sera également partagée par la majorité des Prévôtoises et des Prévôtois qui se rendront aux urnes le 28 mars prochain et qu'ensemble, nous pourrions réaliser de grandes choses en vue de développer et de faire rayonner notre région, notre magnifique canton, tout en maintenant allumée la flamme de celles et ceux qui se sont engagés sans compter dans sa création. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente : La discussion générale est ouverte. La parole n'est plus demandée. L'auteur de l'intervention souhaite-t-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

Au vote, la résolution no 204 est acceptée par 58 députés.

51. Résolution no 205

A quand une prise de conscience réaliste en faveur de métiers de bouche
Marcel Meyer (PDC)

Lors des conférences de presse données par le Conseil fédéral les 17 et 24 février 2021, nous avons pris connaissance, avec regret et consternation, que les restaurateurs ne pourraient pas rouvrir leurs établissements avant le 22 mars dans le meilleur des cas et de surcroît, il

semble qu'on se dirige uniquement pour une ouverture des lieux extérieurs ! Cette situation n'est plus tenable, ni tolérable pour cette branche essentielle au bien de la société en général !

Cela va faire tantôt une année que les restaurateurs et cafetiers font partie des grands oubliés de la crise sanitaire, tant il est vrai que pour bon nombre d'entre eux, malgré la possibilité d'obtenir des RHT et/ou des APG, ils peinent parfois à recueillir les aides dues aux cas de rigueur, aides financières grandement nécessaires à la survie de leur profession. Ceci n'est plus acceptable, il faut agir tant qu'il est encore temps et corriger cette terrible inégalité de traitement face à d'autres secteurs !

Le Parlement jurassien juge que le régime infligé aux métiers de bouche est inégal et particulièrement insupportable. Il proteste avec force, face aux décisions du Conseil fédéral, car tout indique que les mesures imposées aux restaurateurs étaient efficaces et suffisantes contre la propagation du virus.

Aujourd'hui, ce sont les hypothèses funestes des différentes variantes au virus qui font l'objet des décisions en demi-teinte du Conseil fédéral et par-là même c'est tout un pan de notre économie et de la société en général qui se meurt. Et demain, quelles seront les craintes qui amèneront le Conseil fédéral à surseoir à la réouverture de nos auberges ?

A trop vouloir se prémunir, la peur risque de faire plus de ravages que le virus lui-même et pour longtemps !

Par cette résolution, le Parlement jurassien souhaite faire entendre le profond désarroi qui sévit dans la sphère de la restauration. Il fait part de son indignation profonde face à cette pénible situation et invite le Conseil fédéral à autoriser la réouverture des restaurants sans délai.

M. Marcel Meyer (PDC) : Cela fait plusieurs mois que bien des secteurs souffrent terriblement de la crise sanitaire. Mais il en est un parmi eux qui vit un véritable séisme socio-économique, précurseur d'un traumatisme sans égal, il s'agit de celui de la restauration dans sa globalité. Un profond désarroi s'est installé dans tout ce secteur à la suite de l'arrêt imposé de leurs activités, ceci malgré les mesures sévères qui lui ont été imposées pour éviter la propagation du virus, mesures auxquelles l'entier de la branche s'est strictement conformé. Aujourd'hui, ces femmes et ces hommes ne demandent pas la lune, ils ont besoin de travailler pour retrouver le goût à ce qui leur est cher.

Servir avec soin, avec passion, avec sérieux, pour le bien de tous. Comment oserions-nous rester sourds et insensibles face à cette situation qui n'est plus tenable, je vous le demande. Aujourd'hui, ces personnes se sentent délaissées, oubliées, tant par l'autorité fédérale que par ses élus locaux.

Ils envoient inlassablement des appels au secours mais, jusqu'à présent, l'écho qu'ils reçoivent est comparable à une bouteille jetée à la mer. Quand allons-nous prendre conscience que les dommages causés par tant d'attentisme et de refus, risquent d'être irréversibles pour nombre d'entre eux ?

Personne ne conteste le fait que le virus circule, que les différentes variantes sont menaçantes, que la situation est préoccupante. Mais à l'heure qu'il est, rien n'indique aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, que le virus se propage

plus dans les restaurants que dans les grandes surfaces ou alors en pleine ville ou même dans des écoles, là où les règles sont pourtant bien différentes. La situation à laquelle ont été confrontés les aubergistes était draconienne pour respecter la sécurité sanitaire. Ces mesures sévères sans doute nécessaires ont été acceptées par l'ensemble de la branche mais, malgré tout, on leur a interdit le droit à leur travail. On leur a fait comprendre que leur profession était quelque part non essentielle. Alors, je vous le demande, Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qui est le plus essentiel, se trouver autour d'un repas au restaurant avec un moyen de contrôle adapté, ou se laisser surprendre en groupe disparate, disséminé çà et là.

Le temps est venu pour le Parlement de dire ça suffit. Nous devons répondre avec force et courage pour protéger et venir en aide à celles et ceux qui nous ont élus. Alors, chers collègues, ne balayons pas d'un simple revers de main le peu de chances qu'il nous reste pour venir en aide à la branche des métiers de bouche qui a besoin aujourd'hui d'un signal fort. Exprimons la douleur, la souffrance et le mal qui rongent ce secteur aussi essentiel qu'existential pour nous tous aux autorités fédérales. Aujourd'hui, ayons le courage de dire qu'il n'existe pas de secteur non essentiel et corrigeons cette terrible méprise.

En soutenant la résolution qui est soumise à votre appréciation, vous faites preuve de courage et d'abandon face à un système qui, aujourd'hui, assurément, montre quelque part ses limites. Notre message doit porter au-delà d'une simple et seule action de parole, il doit permettre un regard nouveau et concret face à cette situation, au travers de laquelle, l'homme a quelque peu perdu la raison.

Enfin, et ce sera là ma conclusion, soutenir cette résolution, c'est apporter une réponse attendue de la part de nos restaurateurs et aubergistes, nous leur devons bien ça. Je vous remercie de votre attention mais également et surtout de votre soutien.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture : Le Gouvernement est parfaitement conscient de la situation de ras-le-bol de la population en général, et bien sûr du désarroi que vous avez mentionné dans de nombreux secteurs, mais notamment celui qui est mentionné dans la résolution.

Le Gouvernement, par contre, se porte en faux par rapport à vos affirmations comme quoi ce secteur n'aurait pas été considéré et n'avait pas toute l'attention nécessaire dans la gestion de cette crise. Par contre, il est vrai que ce secteur est en souffrance et que ce secteur est un des secteurs au front, je dirais, par rapport aux mesures qui ont été prises dans le cadre de la gestion de cette crise.

Mesdames et Messieurs les Députés, attention au mélange des genres. Aujourd'hui, c'est le Conseil fédéral qui a la main sur les décisions par rapport à la crise, main qui a été demandée, notamment par les cantons, car il était juste impossible de gérer au niveau cantonal de manière cohérente cette crise par rapport aux mesures qui devaient être prises.

Aujourd'hui, j'y reviendrai, les chiffres s'améliorent, c'est vrai, mais il serait faux de penser que les législatifs, qu'ils soient au niveau cantonal mais principalement au niveau fédéral, puissent assumer une gestion quotidienne de la crise et assumer une réactivité nécessaire dans le cadre de cette gestion. Donc c'est vrai, aujourd'hui, il y a un certain

empressement. Vous ne faites pas l'erreur, Monsieur le député, dans votre résolution de fixer une date, ce que je salue. Par contre, au niveau fédéral, on tend à imposer au Conseil fédéral à travers une loi, une date. Je me demande, très honnêtement, si une troisième vague venait à se déclarer, si le même empressement des mêmes représentants dans les législatifs, seraient là où seront là dans trois semaines, dans un mois, dans cinq semaines, pour mener les mêmes interventions, mais pour demander à ce moment-là une fermeture, fermeture rendue indispensable par l'évolution de la pandémie.

Le Gouvernement, dans sa prise de position, a clairement mentionné qu'il désire des perspectives pour les restaurants. Aujourd'hui, c'est de la spéculation que de fixer une date à notre niveau. On tend même parce qu'il semble que ça dérange de vouloir faire taire les scientifiques qui, depuis une année, ne se sont pas trompés. Donc, sur l'annonce de savoir s'il y aura ou non une troisième vague, il y a une certitude, il y aura une troisième vague. L'incertitude est par rapport à sa densité.

Donc, nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous avons pris des mesures. Des mesures qui fonctionnent, heureusement dirais-je, parce qu'autrement quels coûts nous subirions de mesures prises et qui n'auraient pas permis de freiner l'évolution de cette pandémie. Mais, quelque part, nous sommes à un tournant, nous sommes dans une phase extrêmement difficile où les chiffres sont ce qu'ils sont, donc plutôt bons, qui démontrent que nous savons quelles sont les mesures qui sont effectives dans la gestion de cette crise.

Mais nous sommes à un tournant parce que, vous l'avez mentionné, la population en a ras-le-bol. La population et certains secteurs sont en énormes difficultés et nous en sommes parfaitement conscients. Mais l'évolution de la situation, Mesdames et Messieurs, reste incertaine et peu prévisible. Je me permets juste de citer quelques chiffres pour remettre un petit peu en situation, parce que nous sommes quasi dans la même situation de l'avant deuxième vague.

Le 5 octobre dernier, nous avions à peu près une dizaine de nouveaux cas par jour pour un hôpital qui avait à peu près une dizaine de personnes hospitalisées et des soins intensifs qui étaient vides. En l'espace de quatre semaines seulement, nous sommes arrivés à peu près à une centaine de personnes hospitalisées et 200 nouveaux cas quotidiens de virus avec des soins intensifs totalement utilisés. En l'espace de quatre semaines, on a vu cette évolution et on n'a rien pu faire malgré toutes les mesures qui ont été prises pour refermer l'ensemble des secteurs. Nous étions alors le 5 octobre, dans une situation où, je vous le rappelle, tous les secteurs étaient ouverts.

Aujourd'hui, nous avons à peu près exactement les mêmes chiffres que le 5 octobre, dans une situation où tous les secteurs sont fermés.

Et en plus, nous sommes face à un variant qui a pris la majorité des nouveaux cas qui se propagent beaucoup plus rapidement que le variant que nous avions le 5 octobre. Tout ça pour dire que nous ne sommes pas dans une situation où le virus n'est plus là, où nous pouvons garantir que les prochaines semaines se passeront sans aucune difficulté. Il y a un risque, Mesdames et Messieurs, d'ouvrir trop rapidement. Risque que nous avons pris, risque que nous

pensions maîtriser au printemps passé. Nous avons vu le résultat.

Aujourd'hui, encore une fois, le Gouvernement ne se prononce pas sur la résolution en tant que telle mais profite de cette plateforme pour faire passer certains messages. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous devons accepter ou non un certain niveau de risques. Tout ouvrir augmente le risque. Tout fermer diminue le risque de la pandémie, mais augmente le risque d'avoir d'autres effets, notamment psychologiques, de faillites sur certains secteurs. Donc c'est un jeu d'équilibre extrêmement difficile dans une phase encore une fois où tout le monde en a marre.

Les chiffres sont bons. Par contre, l'évolution du variant, malheureusement, suit plus ou moins ce que les scientifiques ont prédit avec une petite lueur d'espoir ces derniers jours, ces dernières semaines, avec un petit tassement et un doublement de nouveaux cas quotidiens qui se situe aujourd'hui à peu près à deux semaines, deux semaines et demie alors que l'on prévoyait à peu près une semaine. Avec également une lueur d'espoir, notamment par rapport à la vaccination. Aujourd'hui, dans le canton du Jura, nous n'avons plus de cas COVID dans les EMS, ce qui tendrait à prouver que les 80% des résidents dans les EMS qui sont vaccinés portent effectivement un effet positif par rapport à l'évolution de ce virus. Donc, je dirais que c'est une question de semaines pour voir comment évolue la situation.

Permettez-moi pour conclure, de donner une situation par rapport aux aides parce qu'on entend beaucoup de choses. Je crois qu'il faut tout de même poser certains faits. Jusqu'à hier, Mesdames et Messieurs les Députés, près de 6,2 millions de francs d'aides ont été versés pour 230 demandes déposées. Plus de la moitié des demandes déposées était pour ou par des restaurateurs. Le délai de traitement pour obtenir une avance au niveau cantonal se situe autour de quelques jours. Il n'y a aujourd'hui que 14 demandes encore en cours de traitement, tous les autres ont reçu une réponse.

Par rapport aux aides à fonds perdu, 28 dossiers ont été déposés, 20 ont été refusés. Pourquoi me direz-vous ? Soit parce que le chiffre d'affaires a permis de couvrir les charges incompressibles en 2020, ce qui est la majorité des cas de ces refus, sachant que les charges incompressibles prennent en compte le revenu AVS pour les raisons individuelles. Donc, c'est un point quand même à soulever parce qu'on entend beaucoup de choses. Ou alors, des cas qui auraient fait des demandes incomplètes ou alors qui étaient dans des difficultés telles avant la crise qui ne permettent pas aujourd'hui d'entrer en matière.

Donc, on le voit, aujourd'hui, le système d'aides est en place, permet d'éviter des faillites mais bien sûr, nous restons dans une situation précaire. A noter que les établissements aujourd'hui qui ont annoncé des faillites, n'ont pas fait de demandes d'aides, ni de RHT, ni d'aides en cas de rigueur.

Je crois qu'il était tout de même important de préciser cela. Ce sont des établissements qui avaient déjà des difficultés avant la crise. Ceci n'enlève rien à la nécessité de suivre attentivement l'ensemble de ces secteurs pour leur venir en aide car la difficulté est plutôt sur 2021 que sur 2020. C'est un constat que nous faisons aujourd'hui. Mais le système d'avances, qui a permis justement de dégager 3 à 4 millions de francs extrêmement rapidement, donne des

liquidités à disposition de ces acteurs pour justement passer ce cap difficile et le décompte final se fera en fin d'année 2021, respectivement début 2022.

Mais évidemment, le Gouvernement serait extrêmement satisfait que la situation sanitaire nous permette de tout ouvrir le plus rapidement possible, de revenir à une vie normale le plus rapidement possible. Malheureusement, nous devons encore faire preuve de patience et surtout appliquer les règles d'usage que nous répétons depuis maintenant plus d'une année : port du masque, distance, lavage des mains et quand ça ne suffit pas et bien nous devons prendre des restrictions de fermeture, ce que nous espérons ne plus devoir faire dans le courant 2021.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais vous êtes entrés, vous, dans la problématique et je me permets de réagir quand vous dites comment vous traitez les demandes.

J'ai eu hier dans les mains la réponse à une demande d'un restaurant de la place, une réponse négative lui disant que la garantie de survie de son établissement n'était pas avérée, un établissement qui est là depuis 16 ans. Je ne sais pas comment on peut répondre cela à une demande d'un restaurant sur la place, ouvert depuis 16 ans, quand il n'y a pas la garantie qu'il a la capacité de survivre. Le restaurateur en question m'a dit qu'il avait appelé, pour savoir pourquoi, et qu'on lui a répondu qu'il avait des poursuites en cours, ce qui est vrai, mais c'est parce qu'il n'arrive pas à payer ses factures qu'il demande de l'aide. Alors si on n'accorde pas l'aide quand les restaurateurs sont aux poursuites, je me demande bien à quoi ça sert de proposer de l'aide.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Nous regrettons quelque peu que le groupe PDC ne soit pas entré en matière sur notre proposition d'introduire d'autres éléments dans sa résolution, notamment la culture. Nous regrettons aussi le ton polémique utilisé dans son texte, son refus d'entrer en matière sur toute proposition fait que son intervention n'a pas un caractère interpartis, contrairement à ce qu'il veut prétendre.

Dans un premier temps, notre intention était d'emblée de ne pas entrer en matière, sachant qu'une démarche interpartis avait été initiée au Conseil de ville de Porrentruy. On s'est dit qu'il serait peut-être plus constructif d'avoir un texte plus large, nous l'avons dit et expliqué, il n'y a pas que la restauration qui souffre de ne pouvoir à nouveau mener une activité. La culture, par exemple, est à nos yeux très importante. On sait désormais que ce n'est pas le cas au PDC.

De plus, nous ne pouvons souscrire à des propos à notre sens, démesurés qui cherchent à créer une polémique stérile à l'encontre du Conseil fédéral notamment. Les termes de consternation ou indignation profonde n'ont pas de sens en l'occurrence. Nous ne pouvons souscrire non plus à une déclaration telle que je cite : « Tout indique que les mesures imposées aux restaurateurs étaient efficaces et suffisantes contre la propagation du virus ». Personne dans cet hémicycle et dans d'autres ne possède suffisamment de compétences scientifiques pour assener de telles affirmations, tout comme il serait faux de dire avec certitude que l'amélioration relative des chiffres des contaminations est liée à la fermeture des restaurants et bars.

Nous ne voterons donc pas cette résolution extrême, pour ne pas dire extrémiste, qui sera peut-être adoptée, mais tellement faiblement que la volonté d'origine, soutenir les secteurs qui souffrent particulièrement de la pandémie, n'aura qu'un effet très restreint.

M. Didier Spies (UDC) : L'UDC Jura n'a jamais vécu un tel acharnement contre certaines branches économiques. La position de la majorité du Conseil fédéral en lien avec les dommages socio-économiques produits depuis plusieurs mois pour les restaurateurs, et d'autres branches aussi, n'est plus acceptable. En plus, le restaurateur qui fait faillite ou qui n'arrive plus à payer ses impôts, on l'a entendu ce matin, ou ses taxes, risque de perdre sa patente et cela d'après la loi sur les auberges. Le groupe UDC a déposé une motion avec le titre patente et faillite pour adopter la loi en vigueur en lien avec la pandémie.

Les décisions de Berne sont incompréhensibles mais celles du Gouvernement jurassien également. Lors de la dernière consultation du Conseil fédéral, un grand nombre d'exécutifs cantonaux ont massivement interpellé l'Exécutif fédéral pour rouvrir rapidement les restaurants. Le Gouvernement jurassien a un autre point de vue. On ne peut l'accepter. La population, les aubergistes et tous les autres acteurs économiques touchés par l'inactivisme des dirigeants au niveau fédéral n'en peuvent plus.

Laisser disparaître un nombre encore complètement inconnu d'entreprises dans le canton du Jura est irresponsable. Nous laissons donc mourir économiquement un très grand nombre d'entreprises mais aussi des employeurs et des employés, des mères et des pères de famille seront fortement touchés financièrement. La santé physique et psychique de notre population est en train de se dégrader fortement.

Il faut laisser vivre la population certes avec des précautions et des mesures adaptées. Les restaurateurs ont déjà investi beaucoup d'argent, il y a bientôt une année de cela, pour adapter leur établissement et justement personne, à ce jour, ne peut nous confirmer ou pas que les restaurateurs... les restaurants, on parle vraiment que des restaurants, sont des foyers pour transmettre le virus. Malheureusement, il est déjà beaucoup trop tard pour certains restaurateurs et nous le regrettons. L'UDC Jura soutient unanimement cette résolution.

M. Quentin Haas (PCSI) : Loin de moi l'idée de tergiverser sur les notions épidémiologiques ou immunologiques, on en est au-dessus de ça dans ce débat parce que, comme vous l'avez rappelé, il n'y a pas de détails scientifiques cohérents permettant d'investigations spécifiques sur tel ou tel cas. Un facteur de transmission est par définition multifactoriel donc pas de débat possible. Ce sur quoi je reviendrai, c'est sur la forme et sur le fond.

Une résolution interpartis, comme le nom l'indique par son intitulé, se doit d'être interpartis. Or, quel gâchis de voir si peu de participants à cette assemblée apposer leur signature sur ce texte. Les raisons sont multiples. Mais avant tout, notre groupe parlementaire regrette le capharnaüm autour de ce texte. Une résolution se devrait d'être rassembleuse quand elle est interpartis. Or il n'en est rien. Il y a un sérieux problème au niveau de la communication au sein de ce Parlement, nous voulons travailler pour le bien commun au niveau de cette

assemblée, cependant, chacun rappelle les notions d'essentiel et de non essentiel.

De nouveau, on retombe sur le concept de polyvalence, des facteurs permettant la transmission du virus et, pourtant, chacun revient en disant que, finalement, les restaurants sont plus ou moins essentiels que d'autres.

Il y a un mouvement actuellement « no culture, no future » qui veut dire qu'on a besoin de la culture autant que d'air pour respirer. Je vous rappelle que les fitness et l'activité physique en général sont essentiels à la santé de tout un chacun, à la santé de l'immunité et également d'éviter de saturer les systèmes de réanimation des hôpitaux est également essentiel pour la population.

Donc, n'opposons pas les facteurs d'essentiel ou non essentiel au sein de la population. Tout est essentiel, et le ministre l'a bien rappelé, il est primordial de faire des choix. Or, ces choix doivent être consultés, doivent être discutés et idéalement pas opposés l'un à l'autre.

Il y a eu une discussion de la part du CS-POP. Ces considérations n'ont pas voulu être intégrées au sein du texte. Je le regrette parce qu'au final qu'est-ce qu'on va faire ? On va faire ce qui était l'opposé de l'objectif de ce texte, à savoir éviter de déclarer quelque chose comme essentiel ou non.

Au final, on aura monté les gens les uns contre les autres et c'est un nouveau texte qui va faire effet « caillou dans l'eau », à savoir on va faire beaucoup de vagues. On ne va pas changer grand-chose parce qu'on aura monté les gens les uns contre les autres et je le regrette sincèrement.

Pour toutes ces raisons et en évitant bien sûr de parler médecine cette fois, mais le ministre l'a bien rappelé, il faudra voir les conséquences de ces décisions. Notre groupe partira donc sur une liberté de conscience vis-à-vis de ce vote et regrette cependant la forme que ce débat a pris. Je vous remercie pour votre attention.

M. Marcel Meyer (PDC) : J'ai bien pris connaissance des avis des uns et des autres.

Avant toute chose, je remercie Monsieur le Ministre pour nous avoir donné ces quelques informations. J'aimerais lui rappeler que, finalement, la résolution ne s'adresse pas au Gouvernement jurassien mais s'adresse directement au Conseil fédéral.

Cette résolution semble causer un problème de capharnaüm au sein de cet hémicycle. J'aimerais peut-être juste rappeler à Monsieur le député Rémy Meury, qui semble désolé de ne pas avoir pris en compte, tout comme le dit Quentin Haas, les remarques qui ont été formulées. Quand je vois un mail qui est envoyé à tous les parlementaires, reprendre le texte de ma résolution et qui est biffé à 90% et m'en laisser la paternité, je suis désolé, je pense que Rémy Meury, avec toute l'expérience et l'intelligence politique qu'il a, aurait peut-être pu prendre simplement un téléphone puisque de toute façon tous les numéros de téléphone de chaque député sont connus. Je pense qu'on aurait peut-être pu s'entendre autrement mais la manière de faire a été véritablement très mal prise à titre personnel mais je crois aussi au sein du groupe. Ceci était juste un rappel.

Pour revenir vers les propos de Monsieur le Ministre, quand on parle de troisième vague, effectivement, personne

ne peut dire aujourd'hui quelle sera l'ampleur de cette troisième vague, si troisième vague il y a. Les chiffres évoqués par le ministre, je ne les conteste pas. Toutefois, aujourd'hui, ça fait une année, pratiquement jour pour jour, qu'on mène en bateau tout un secteur d'activité. Ces gens ne savent plus où ils en sont. On leur permet d'ouvrir, on les fait refermer et, Monsieur le Ministre, si je peux me permettre, aujourd'hui, et comme l'a dit aussi Monsieur Meury, personne ne peut dire si ça aurait donné une influence positive ou négative, le fait d'avoir fermé les restaurants. Je pense qu'aujourd'hui, si on leur redemande de reprendre les mêmes mesures qu'ils ont dû prendre, je ne suis pas convaincu, et effectivement personne ne peut le dire, que l'augmentation des chiffres va aller à la hausse. Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on n'écoute pas ces gens.

Ces gens, on les côtoie régulièrement, on a des appels et quand Monsieur le Ministre nous dit que les cas ont été traités, certains ont été traités, certes, mais quand je l'entends, 80% des cas ont été refusés. Les formulaires ont été quand même complexifiés, il a fallu les simplifier. Alors, je peux entendre un certain discours qui est quelque part presque un discours de donneur de leçons, mais je pense qu'il faut aussi entendre la grogne et le désarroi profond qui règnent dans cette branche.

Aujourd'hui, chers collègues, loin de moi de faire une polémique. Si vous pensez que ce texte est polémique, en votre liberté, comme vous l'avez dit, de conscience, de voter, mais je peux vous dire que les gens dehors nous attendent et ils ont besoin de nous, ils ont besoin de notre soutien. Je rappelle aussi que ce jour même, une déclaration a été validée par le Conseil national, par 97 voix contre 90, qui demande une réouverture au 22 mars.

Donc, comme l'a dit Monsieur le Ministre, je ne mets pas de date, mais je crois que c'est un effet national et je ne pense pas que le Jura et que notre hémicycle doivent rester en retrait et se cacher sans arrêt derrière une excuse ou une autre. Ces gens attendent une réponse. A vous de la donner, en votre âme et conscience.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Économie, de la Santé et de l'Agriculture : Juste pour compléter et corriger certains propos. Il est toujours aisé et facile de prendre des exemples très ponctuels, très précis devant le Parlement jurassien. Le député Jaeggi excelle dans cet exercice, surtout pour prendre des parties de phrases du texte et des lettres reçues, justement par ces décisions qui, au demeurant, ouvrent des voies de recours. Donc, lorsqu'on n'est pas satisfait, on peut toujours encore faire recours et puis se faire entendre et discuter du cas dans le détail.

Par contre, il est faux d'affirmer que des gens qui seraient aux poursuites par rapport à la crise de la COVID-19 n'ont pas droit aux aides. C'est juste faux. Par contre, oui, des établissements qui sont aux poursuites depuis trois, quatre ans ou depuis dix ans ou qui ont jusqu'à 200'000 francs de retard dans les paiements de charges sociales, oui, Mesdames et Messieurs, ils ne reçoivent pas d'aide de l'État.

Mais allez justifier des dépenses publiques pour soutenir des structures qui sont extrêmement minoritaires, mais qui n'ont pas payé depuis quatre, cinq ans, leurs charges sociales. Eh bien non, le Gouvernement jurassien a décidé de ne pas soutenir ces situations extrêmement particulières.

Monsieur le député Spies, je vous reconnais une capacité à être informé des décisions du Conseil fédéral que je n'ai pas. Savoir quelles sont les majorités qui se construisent ou pas au sein du Conseil fédéral. C'est bien volontiers que j'entre en contact avec vous pour savoir si vous pouvez parfois m'informer sur ce genre de choses parce que je n'ai pas tout à fait la même information, mais c'est la grande distinction entre l'exécutif et le législatif. On a des rôles différents et le rôle du législatif, c'est justement de montrer, à travers une résolution qu'on aime ou qu'on n'aime pas, une certaine orientation.

Aujourd'hui, dans la gestion de la crise, les exécutifs se doivent d'agir. Alors, parfois, c'est bien, parfois, il y a des erreurs, c'est une gestion de crise, on fera le bilan après et puis on coupera les têtes nécessaires s'il le faut, il n'y a aucun problème par rapport à cela.

Par contre, encore une fois, le Gouvernement jurassien a précisé qu'il demande de la clarification par rapport aux ouvertures, mais c'est totalement de la pure spéculation que de dire il faut ouvrir le 15, le 22 ou le 1er avril. Du reste, l'auteur de la résolution ne l'a pas fait, je l'en remercie, parce que c'est de la pure spéculation, nous n'avons pas aujourd'hui les moyens, et ce serait très prétentieux de s'improviser épidémiologue alors qu'au niveau fédéral, vous avez plus de 100 scientifiques qui, régulièrement, se réunissent gratuitement pour aider le pays.

Donc soyons quand même à notre place et ayons un tout petit peu d'humilité par rapport à la gestion de cette crise. C'est pour cela que le Gouvernement jurassien a demandé clairement de préciser les conditions dans lesquelles la réouverture peut se faire. Est-ce que les mesures d'avant la fermeture suffisent ou non ? C'est au Conseil fédéral de nous préciser cela. Est-ce qu'il faut introduire des notions, peut-être de tests, peut-être de vaccination ou autre ? Que sais-je ? Mais qu'on nous le précise correctement, justement pour diminuer ou mieux appréhender le risque auquel nous avons à faire.

Et puis, Monsieur le député Meyer, les exécutifs ne mènent en bateau personne, absolument personne. Et si nous avons pu éviter de fermer et de rouvrir, je vous promets que nous l'aurions fait. Nous sommes également en contact direct avec la population. Nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire, je vous promets. Les courriers arrivent chez moi, les gens arrivent chez moi. Je fais aussi mes commissions à Porrentruy où je suis interpellé depuis une année. Donc, je connais très bien la situation et l'évolution du ras-le-bol des gens. Par contre, il y a également une responsabilité encore une fois, que l'on a et que l'on doit prendre au niveau d'un Gouvernement qui est différente qu'au niveau d'un Parlement et quand vous mentionnez que 80% ont été refusés mais c'est parce que ces 80% ont pu couvrir la totalité de leurs charges.

Dites-le clairement, est-ce que le Parlement jurassien est d'accord que le Gouvernement distribue de l'argent pour compenser du chiffre d'affaires et pas seulement compenser la non-couverture des charges ?

On va s'exécuter, Mesdames et Messieurs, on va s'exécuter mais dites-nous le clairement : est-ce que nous sommes prêts, le Canton du Jura à dépenser de l'argent pour compenser le chiffre d'affaires ? C'est-à-dire générer du profit dans certains établissements plutôt que de se limiter à une couverture des charges.

Je suis ouvert à la discussion mais il faut une décision claire du Parlement sur ce point si vous voulez qu'on aille plus loin, parce que aujourd'hui le Gouvernement s'est limité à la couverture de charges.

M. Marcel Meyer (PDC) : Je pense que tout a été dit. Je pense que maintenant chacun a de quoi se forger une opinion et vraiment encore une fois, j'invite les collègues à soutenir cette résolution.

Je crois que c'est un signal qu'on doit donner à toute cette branche qui souffre aujourd'hui.

La présidente : Nous allons procéder au vote.

Au vote, la résolution no 205 est refusée par 27 voix et n'obtient donc pas les 31 voix nécessaires à son adoption.

La présidente : Je vous propose de faire la pause et de reprendre la séance à 14.00 heures. Je vous souhaite un excellent appétit.

(La séance est levée à 12.50 heures.)